



1950 2020

**DE L'ÉLECTRIFICATION À LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

LE **SyDEV**, 70 ANS AU
SERVICE DES VENDÉENS



Avant-propos
par Laurent **FAVREAU**

Président du SyDEV

Le SyDEV a 70 ans... et même un peu plus ! La crise sanitaire que nous venons de traverser nous a contraints à repousser d'une année la célébration de cet anniversaire. Raison de plus pour le fêter encore mieux ! À travers cet ouvrage, nous vous proposons de remonter le temps ensemble, de puiser aux sources du syndicat, et même au-delà, en nous rappelant la longue genèse de « la fée électricité », puis en suivant les premiers pas de l'électrification de département. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, alors que tout était à reconstruire, il aura fallu toute la conviction de quelques élus, pour que naisse enfin le SyDEV. Rien ne s'est jamais fait par hasard. Mais il y avait en Vendée le désir d'aller vers un monde meilleur et de bâtir ensemble, un territoire moderne, on dirait aujourd'hui un territoire résilient !

Tout n'a pas été simple certes, malgré les écueils, nos prédécesseurs ont su répondre avec ténacité aux besoins des territoires et des populations vendéennes. Au fil des décennies, sans jamais laisser de place au hasard, notre Syndicat a su évoluer, se transformer, mais aussi se réinventer pour anticiper les évolutions du monde. De l'électrification à la transition énergétique, c'est cette histoire dans la grande Histoire que nous vous proposons de découvrir à travers ces pages.

Au nom du SyDEV, de ses élus et de ses agents qui œuvrent collectivement au service des Vendéens, je vous souhaite une très bonne lecture.



1950-2020

**DE L'ÉLECTRIFICATION À LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

LE **SyDEV**, 70 ANS AU
SERVICE DES VENDÉENS



Préface par Xavier **PINTAT**

*Président de la FNCCR, sénateur honoraire,
président du Syndicat départemental
d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG)*

En célébrant son 70^e anniversaire, le SyDEV incarne une forme de paradoxe. Celui d'être tout à la fois un rassurant pôle de service public hérité de l'histoire, et un véritable moteur du changement tourné vers l'avenir.

Remémorons-nous un instant le monde de 1950, année de création du Syndicat : au niveau européen, le grand événement c'est le projet de « communauté européenne du charbon et de l'acier ». À l'époque, le changement climatique est tout simplement un non-sujet. L'urgence, c'est de favoriser l'accès des pays membres aux ressources charbonnières. Au niveau hexagonal, si la Constitution du 27 octobre 1946 est la première à consacrer un titre aux collectivités territoriales, la décentralisation apparaît encore comme un long cheminement, dont les « syndicats d'électrification » sont pourtant d'ores et déjà des acteurs aussi discrets qu'essentiels.

Essentiels, parce que nos syndicats ont été, depuis l'entre-deux-guerres, les principaux promoteurs de la diffusion de la « fée électricité ». En fédérant, à partir de 1950, les précurseurs de l'électrification qu'étaient les syndicats locaux vendéens, le SyDEV va fournir un cadre de mutualisation rendant leur action plus efficace.

Soixante-dix ans plus tard, le paysage territorial et énergétique dans lequel intervient le SyDEV est tout simplement méconnaissable.

Nous avons désormais une trentaine d'années de décentralisation derrière nous. L'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et de gaz a bouleversé les systèmes électrique et gazier, et l'urgence est désormais à la transition énergétique.

Le SyDEV, toutefois, est toujours là, multipliant les initiatives innovantes, qui ont fait du territoire vendéen une référence nationale : parc éolien de Bouin, Smart Grid Vendée, et désormais des projets de développement de l'hydrogène résolument tournés vers le futur...

Tout cela n'aurait pas été possible sans la clairvoyance des élus vendéens, au premier rang desquels les présidents successifs du SyDEV : le président-fondateur Auguste Durand, Hubert Durand, Raoul Pélotte, puis Jean-Claude Merceron et Alain Lebœuf avec qui j'ai eu le plaisir de travailler et dont j'ai pu apprécier les réalisations remarquables, et désormais Laurent Favreau, jusqu'à présent vice-président, qui vient de succéder à Alain Lebœuf et auquel je souhaite une pleine et entière réussite dans ses nouvelles fonctions.

Que la célébration du 70^e anniversaire du SyDEV, dont le présent ouvrage retrace le passionnant parcours, soit donc l'occasion de leur rendre l'hommage qu'ils méritent, et d'exprimer notre confiance dans ce magnifique outil qui n'a sans doute pas fini de nous surprendre !



SOMMAIRE

● Avant-propos	
par Laurent Favreau, président du SyDEV	
● Préface	
par Xavier Pintat, président de la FNCCR	
	Page 3
● Introduction historique	
La longue genèse de la « fée électricité »	
1880-1919 Premiers projets d’électrification de la Vendée	
	Page 8
● Partie I	
1920-1947 Naissance et montée en puissance des syndicats locaux	
	Page 24
● Partie II	
1948-1980 De la création du SyDEV au « miracle vendéen »	
	Page 44
● Partie III	
1981-2000 Le SyDEV renforce ses positions	
	Page 74
● Partie IV	
2000-2020 Pionnier de la transition énergétique	
	Page 92
● Partie V	
Et dans 70 ans ?	
	Page 136
● Postface	
par Laurent Favreau, président du SyDEV	
	Page 146



Publicité pour « Électricine éclairage de luxe », vers 1900.

LA LONGUE GENÈSE DE LA FÉE ÉLECTRICITÉ

Introduction historique: **1880-1919**

PREMIERS PROJETS D'ÉLECTRIFICATION DE LA VENDÉE

La «fée électricité» a envahi notre existence sans que nous, utilisateurs, le percevions aujourd'hui à sa juste valeur. L'électricité est devenue l'âme énergétique de nos vies. Sa genèse remonte à la Grèce antique, et c'est ensuite le long temps de la mise en œuvre, plus de deux millénaires de recherches et de découvertes. Par ses savants, ingénieurs et entrepreneurs, la France a été déterminante dans sa mise en valeur notamment au ^{xix}^e siècle.

Quant à la Vendée, elle a joué son propre rôle. Henri Alphonse Archereau (1819-1893), originaire de Saint-Hilaire-le-Vouhis, a été l'un de ces visionnaires et savants du ^{xix}^e siècle prônant l'électricité. La commune de Pouzauges dans le haut bocage vendéen a été, pour des raisons singulières, l'une des toutes premières en France à être électrifiée ! Et pour les Sables d'Olonne, l'électricité a participé à l'essor touristique de la station balnéaire dès la fin du Second Empire.

● **L'électricité : vingt-quatre siècles de recherche et d'expériences**

Il est un agent puissant, obéissant, rapide, facile, qui se plie à tous les usages et qui règne en maître à mon bord. Tout se fait par lui. Il m'éclaire, il m'échauffe, il est l'âme de mes appareils mécaniques. Cet agent, c'est l'électricité.

Jules Verne, Vingt Mille Lieues sous les mers - chapitre 12, « Tout par l'électricité » (1869-1870).

Vingt-quatre siècles séparent le grec Thalès de Milet (v.625- v.546 av. J.-C.) et l'italien Alessandro Volta (1745-1827) : le premier au ^{vi}e siècle avant Jésus-Christ a montré que l'ambre (elektron en grec) frotté attire les corps légers ; le second a inventé en 1798 la première pile électrique. En 1831, Faraday découvre les lois de l'induction électromagnétique qui sonnent la véritable naissance de l'énergie électrique. Le ^{xix}e siècle va être le siècle des inventeurs, savants et entrepreneurs. En 1844, Une première expérience d'éclairage électrique public est réalisée place de la Concorde à Paris.

De 1860 à 1881, inventions et innovations s'accroissent en France et dans le monde. En 1866, le Français Georges Leclanché (1839- 1882) met au point la pile électrique qui porte son nom. En 1869, le Belge Zénobe Gramme (1826-1901) invente la dynamo. La même année, Aristide Bergès (1833-1904) équipe une chute d'eau de 200 mètres de dénivelé à Lancey (Isère) : l'hydroélectricité est née. En 1873, Hippolyte Fontaine (1833-1910) réalise à Vienne en Autriche le premier transport de force par électricité. En 1877, Gramme invente l'alternateur. Les premières sociétés électriques se créent. Le 31 mai 1878, pour l'Exposition universelle de Paris, l'avenue de l'Opéra est éclairée par trente-deux globes de verre émaillé. L'éclairage au gaz a trouvé son concurrent !

En 1879, l'Allemand Werner von Siemens (1816-1892) construit la première locomotive électrique, présentée à la Foire commerciale de Berlin. Mais ceux qui vont tirer leur épingle du jeu sont les Américains comme Bell, Edison et Brush, notamment lors de la première exposition internationale d'électricité de 1881 à Paris. Le tramway électrique de Siemens reliant la place de la Concorde à l'intérieur du Palais de l'Industrie et les éclairages de l'Opéra par les génératrices électriques Brush constituent le clou de cette exposition.

Les années 1880 et 1890 sont des moments forts de la seconde révolution industrielle. C'est une période clé de l'histoire des techniques mais plus encore de l'essor économique et des évolutions sociales.



Alexandre Volta, inventeur de la première pile électrique en 1798.

● **La « fée électricité », lumière des expositions universelles**

La plupart des appareils présentés en 1881 fonctionnent mal. Pour les visiteurs, nous sommes encore dans la science-fiction. Dix ans plus tard, la majeure partie de ces inventions seront arrivées à maturité. L'incendie de l'Opéra-Comique du 25 mai 1887, conséquence de la chute d'un rideau de décor sur une rampe de gaz, est une date clé dans l'expansion de l'électricité en France. Un règlement de police de la Ville de Paris rend désormais obligatoire l'éclairage électrique dans les théâtres parisiens.

L'éclairage électrique conquiert des espaces comme les lieux de spectacle, les grands magasins, les premières usines industrielles et les chantiers de construction. Un nouveau pas est franchi dans les années 1870 avec l'utilisation de l'électricité dans la signalisation ferroviaire. La présentation du tramway électrique de Siemens en 1881 ouvre une période bénie pour les transports. En 1889, la Tour Eiffel, reine de l'Exposition universelle, lance à plus de 70 Km à la ronde des feux électriques colorés en vert, blanc et rouge. Ces éclairages extraordinaires sont visibles jusqu'à 140Km par la réfraction de la lumière. Les Parisiens se promènent sur les grands boulevards éclairés à la lumière électrique.



Le Palais de l'électricité avec son grand hall d'exposition est édifié à la gloire de la nouvelle « fée électricité ». On y admire notamment la fontaine lumineuse. L'inauguration du métro de Paris et l'essor de la voiture électrique sont parmi les grandes attractions de l'année 1900.

Alors que l'Exposition universelle de Chicago de 1893 sacre l'électricité, les États-Unis prennent une avance technique et commerciale sur les Européens. L'inventeur et industriel Thomas Edison (1847-1931) – fondateur de la General Electric en 1892 – règne en maître. En quelques années, la France, pourtant berceau de l'électricité et de la « houille blanche* », a pris du retard sur les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse et la Scandinavie où l'électrification des villes et des premières campagnes est rapide. L'électrification agricole n'est plus une utopie et on y voit une énergie universelle et gratuite ! Siemens teste le labourage électrique et installe une ferme électrique près de Londres dès 1879. À l'Exposition universelle de 1900, Paris est baptisée « Ville Lumière ». Cinquante millions de visiteurs accourent pour observer les multiples usages industriels et domestiques, qui annoncent l'électrification à la société.

Mais la conquête des foyers domestiques sera longue, interminable pour les campagnes françaises. D'abord, le gaz et la lampe à pétrole font de la résistance. En 1900, les abonnés à l'électricité sont rares car cette énergie constitue un luxe pour beaucoup de Français. Elle est chère. Même si la Belle Époque (1900-1914) transforme profondément l'économie et la vie sociale, il faudra plus de cinquante ans pour relier au réseau électrique les dernières fermes françaises (on parle d'« écarts »). Les initiatives privées et publiques prospèrent mais de manière peu ordonnée. Face à un État français peu porté à financer les investissements mais qui joue son rôle de législateur, les communes, villes, départements et les entreprises électriques se lancent dans des projets innovants. Dans ce cadre élargi, le département de la Vendée va écrire son histoire avec singularité.



** La houille blanche désigne l'utilisation de l'énergie hydroélectrique par analogie avec le charbon, alors principale source d'énergie.*

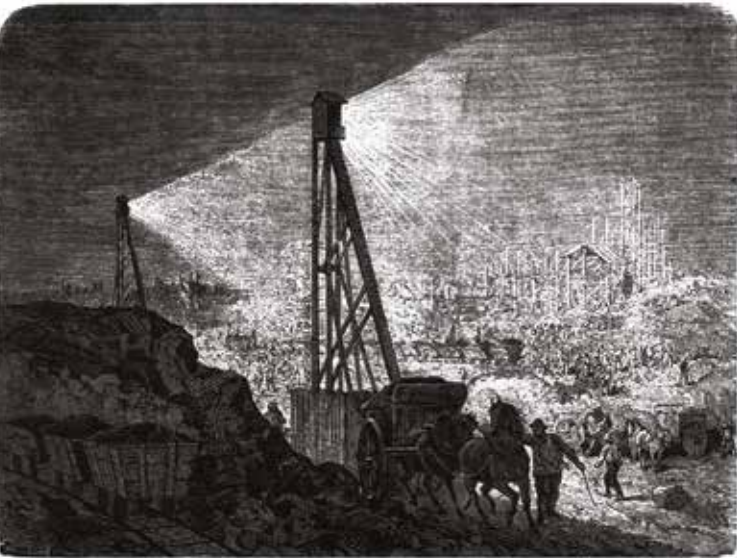
● **La Vendée, département pionnier de l'électrification au XIX^e siècle**

La lumière électrique diffusée dans le Palais de l'Industrie le soir de l'inauguration de l'Exposition internationale de l'électricité de 1881 correspondait à celle de 55 000 becs de gaz ! Chargé d'organiser le système de distribution, Marcel Deprez réalise à cette occasion le premier transport de l'électricité de courant continu à partir d'une génératrice située à une distance de 1 500 mètres. Cette expérience extraordinaire marque tous les grands scientifiques de l'époque.

Si tous ces inventeurs étaient présents en 1881 pour exposer et défendre leurs découvertes et procédés, beaucoup le devaient aux travaux d'un pionnier de l'éclairage en France, un scientifique originaire d'une très modeste famille vendéenne, qu'ils avaient perfectionnés.

Henri Alphonse Archereau : un « apôtre » de la lumière électrique

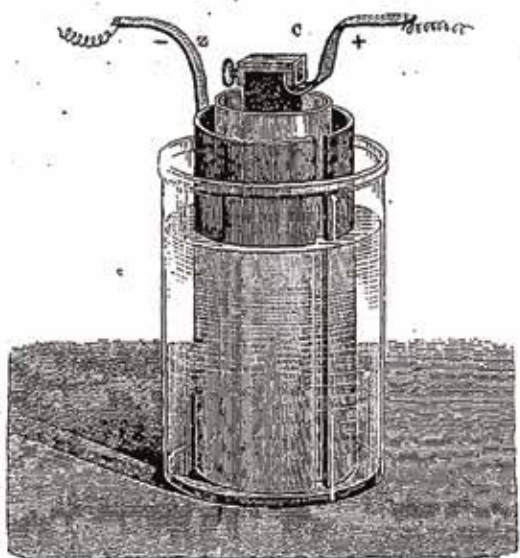
Inventeur d'un régulateur qui porte son nom, le physicien Archereau a participé à la grande aventure de l'électricité. Lui et le physicien Léon Foucauld (1819-1868) sont les premiers à utiliser l'électricité à partir de piles pour l'éclairage public.



Travaux exécutés de nuit avec la lumière électrique.

Il conçoit l'une des premières lampes à arc électrique et met au point des techniques d'agglomération des poudres de charbon. En juillet 1848, à 29 ans, il éclaire « *magnifiquement* » – selon Louis Figuier dans *Les merveilles de la Science* (1870) – la façade des Tuileries. La lumière produit une telle intensité que l'on peut lire assez aisément un document à l'entrée du Pont Royal. Archereau procède à des démonstrations de nuit en présence du Roi Louis-Philippe et, en 1849, il présente une expérience à Saint-Petersbourg devant le Tsar de Russie. En 1851, il installe les lampes de sa conception sur l'Arc de Triomphe. Son œuvre scientifique est immense et ses expériences et travaux ont posé les bases de l'éclairage électrique dans le monde.

L'invention des premières lampes à arc électrique va changer la donne. Désormais, la lumière électrique va être utilisée pour exécuter les travaux de nuit comme ceux d'Haussmann pendant le Second Empire, mais aussi pour illuminer les fêtes et les réunions publiques ainsi qu'à l'intérieur des théâtres parisiens pour éclairer les toiles et les grands effets de scène. L'œuvre de ce savant vendéen oublié aujourd'hui par l'histoire sera reconnue à l'Exposition universelle de 1900. Son régulateur est présenté parmi les grandes inventions de l'histoire de l'électricité. Depuis 1924, une rue de Paris porte son nom.



Pile d'Henri Alphonse Archereau.



Henri Alphonse
ARCHEREAU

Et la lumière fut !

Né le 4 octobre 1819 à Saint-Hilaire-le-Vouhis, passé par l'école secondaire ecclésiastique de Chavagnes-en-Paillers et entré au séminaire de Nantes – avant d'y renoncer –, il s'inscrit à la Sorbonne et suit les cours des plus prestigieux professeurs de chimie et de physique de l'époque. Dès 1843, il s'intéresse à la lumière produite par l'arc électrique, appelée alors « lumière éblouissante ». Anecdote, à cette date, Henri Alphonse Archereau décide d'éclairer à l'électricité sa maison, fait des projections électriques qui inondent en partie la place du marché Saint-Honoré à Paris, ce qui entraîne des attroupements et l'intervention de la police : le savant est conduit au commissariat !

De 1847 à 1892, il dépose plus de 40 brevets mais n'en tire aucun bénéfice malgré le soutien de son ami physicien Gaston Planté (1834-1889). Il décède dans la misère à Paris, le 9 février 1893. Trois ans plus tard, son village natal inaugurera cependant un monument en sa mémoire.



Gaston Planté, physicien
et ami du savant vendéen.



Régulateur d'Henri Alphonse Archereau.

● Aux Sables d’Olonne, les bains de mer éclairés sous le Second Empire

Entre-temps débutent en Vendée les premières expériences et installations électriques. Elles ont pour origine le déploiement des chemins de fer qui change profondément la société française. Au début du Second Empire, la France a construit 9 700 Km de voies ferrées depuis l'ouverture de la première ligne de chemin de fer de 18 Km entre Saint-Étienne et Andrézieux en 1827.

Suite à une demande en 1860 du conseil municipal des Sables d’Olonne et de son maire Victor Petiteau à l’Empereur Napoléon III, la Compagnie de chemins de fer de Vendée est fondée en 1863 par 45 actionnaires de nationalité anglaise sur les 52 que compte la Compagnie. Après trois ans de construction, les lignes Nantes / Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon) et Napoléon-Vendée / Les Sables d’Olonne sont inaugurées le 29 décembre 1869, en présence du ministre de l’Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. L’arrivée du chemin de fer aux Sables d’Olonne dynamise le tourisme et pousse à l’installation progressive de l’électricité, marque de modernité et dynamisme.



Le Grand Casino des Sables d’Olonne ouvre en 1876.

Le 1^{er} juillet 1868, les fameux « trains de plaisirs » sont inaugurés pour le lancement de la saison des bains de mer. Pour cet événement, Les Sables d’Olonne décident l’éclairage à la lumière électrique de la rade et de la promenade du Remblai. Ces trains spéciaux et la publicité donnée à la station vont amener un nombre croissant de touristes pendant la saison balnéaire. Un casino ouvre en 1876. Dessiné par Gustave Eiffel qui travaille à la construction de viaducs ferroviaires dans la région, construit par les architectes parisiens Germain Sallard et Hippolyte Lebœuf, il devient l’un des joyaux architecturaux de la sous-préfecture. En 1878, en faillite, la Compagnie de chemins de fer de Vendée est rachetée par les Chemins de fer de l’État.



Le premier journal local est lancé en 1894.



Le tramway électrique borde la plage.

En août 1898, trente ans après l’illumination de sa rade, les Sables d’Olonne inaugurent son tramway électrique (concession de 50 ans). La station balnéaire dont le maire est Fernand Gautret (1896-1901) est en avance sur son temps. En 1896, le directeur du Grand Casino propose l’installation d’un service régulier de tramway en échange de la fourniture d’eau et de gaz par la Ville. Les voitures à cheval de la Compagnie des Omnibus sont remplacées par un tramway électrique flambant neuf qui assure une liaison entre la gare et les casinos par le Remblai. Officiellement mises en service le dimanche 14 août 1898, neuf motrices électrifiées circulent sur une distance de 3 Km le long du Remblai.

En juillet 1899, c’est l’installation de l’électricité à l’hôtel et Casino des Pins de La Rudelière qui a ouvert en 1898. La presse régionale rappelle que « Les lampes à arc disposées sur la façade du casino combinaient leur éclatante lumière avec les reflets sortant des salons brillamment illuminés... ». De nombreuses fêtes y seront organisées dont le très célèbre « bal des Sablaises ».

Pour faire fonctionner l’ensemble, une usine électrique est construite dans le quartier des Présidents – à l’emplacement de l’actuelle Caisse primaire de l’assurance maladie (CPAM), rue Félix Faure. Elle alimente prioritairement le tramway. En 1899, la ligne du Remblai est prolongée entre le casino et la gare. En 1905, la ville rachète la société gestionnaire de l’usine et tout son matériel.

Mais l’électrification des Sables d’Olonne va être plus longue que prévue. En février 1914, un premier projet est interrompu par la guerre. Puis, à partir de 1917-1918, l’urgence d’installer les bases de débarquement des alliés Américains accélère la mise en œuvre d’une partie du réseau. Il faut cependant attendre 1923 pour que la Société électrique de Vendée distribue l’énergie électrique aux habitants des Sables d’Olonne et de la Chaume. Ce n’est qu’en 1934 que l’Aubraie est desservie. Initialement en avance sur son temps, la sous-préfecture de Vendée aura finalement pris du retard pendant la Belle Époque.

● Pouzauges entre dans l'histoire...

Située dans le haut bocage vendéen, la commune de Pouzauges va entrer dans l'histoire de l'électrification du pays en devenant dès 1886-1887, la première commune de Vendée et de l'Ouest de la France à être électrifiée. La tradition orale en fera d'ailleurs longtemps la 2^e ville de France à avoir été raccordée à l'électricité, après Lyon ! Pour l'anecdote, fin 1959, un Pouzaugeais écrira à Paris-Match pour savoir s'il est vrai que sa commune est bien la 2^e localité de France à avoir été électrifiée en septembre 1886. Le magazine lui apportera la réponse dans son numéro du 30 janvier 1960 en lui indiquant que Pouzauges était finalement à la 7^e place, juste avant Toulouse électrifiée en 1888 !

Quoi qu'il en soit, la commune qui recense près de 3 400 habitants en cette fin du xix^e, doit son électrification à l'action d'un conseiller municipal, le docteur Auguste Barbanneau (1850-1937). Dans les années 1880, il constate que les bourgs d'autres chefs-lieux de canton sont pourvus de l'éclairage public : Châtillon-sur-Sèvre (aujourd'hui Mauléon) utilise dix-huit lampes à l'huile de colza depuis 1869 ; Cerizay compte dix-huit lampes à huile de pétrole depuis 1884 ; Chantonnay et La Châtaigneraie sont équipées par la maison Luchaire de Paris de seize lampes depuis décembre 1885. Quant aux Herbiers, vingt-deux lampes à pétrole éclairent le bourg depuis 1843 alors qu'à Pouzauges, le bourg est plongé chaque soir dans l'obscurité la plus complète ! Bien décidé à endiguer cette situation, le docteur Barbanneau saisit le conseil municipal. Et le 21 juin 1885, le conseil municipal adopte la proposition de celui qui deviendra ultérieurement maire de la commune, par douze voix contre huit.



Pouzauges, première commune de l'Ouest de la France à être électrifiée.



Né à Sens dans l'Yonne le 4 août 1850, le docteur Auguste Barbanneau est conseiller municipal de Pouzauges le 4 mai 1884, puis maire de Pouzauges de 1896 à 1923. Ce personnage social a été aussi un des fondateurs du syndicalisme médical.

Le 10 septembre 1885, le Préfet donne son autorisation à l'installation de l'éclairage public. Auguste Barbanneau contacte des sociétés spécialisées dans la fourniture d'appareils d'éclairage des villes par les huiles minérales et/ou végétales. Les réponses ne lui convenant pas, il se tourne vers deux sociétés électriques à qui il demande des prix : la Compagnie Lyonnaise d'électricité et la Maison Bonfante et Maisonneuve à Nantes, dirigée par l'ingénieur centralien Félix Bonfante. Celle-ci est retenue. La Société d'électricité de Pouzauges est fondée. Elle passe le 5 septembre 1886 une convention d'exploitation avec la société nantaise qui devient concessionnaire pour une durée de 20 ans.

La maison nantaise doit fournir tout le matériel nécessaire qui, à l'expiration de la concession, doit revenir propriété exclusive de Pouzauges. La société s'engage à fournir et à éclairer vingt becs électriques pour une durée annuelle de 600 heures (200 heures le matin et 400 heures le soir ; extinction à 22h30). Les travaux d'installation de l'éclairage électrique sont conduits par l'ingénieur des Arts et Métiers Maisonneuve, dont le nom restera gravé dans l'histoire du bourg. En décembre 1886, une usine fonctionnant avec des machines dynamo-électriques actionnées par un moteur à gaz est construite dans la rue de la Cure ; elle fournit la source d'énergie.

Dès 1887, de nombreux particuliers, notamment les actionnaires de la société d'électricité de Pouzauges commencent à utiliser la lumière électrique. En 1895, 77 habitants sont abonnés, on en recense 170 en 1913. À peine l'électricité éclaire-t-elle avec succès les rues que l'église et la sacristie sont raccordées bien avant la mairie en 1896. Six nouveaux becs sont installés l'année suivante. Le 1^{er} octobre 1907, le compteur électrique devient obligatoire pour les abonnés de la commune. Le prix de l'éclairage est fonction du nombre de lampes par foyer : un compteur horaire est prévu en-dessous de trois lampes, au-delà, le compteur est mensuel.

En Vendée, sur ce modèle, les concessionnaires de l'éclairage public vont se succéder. Ils sont six de 1886 à 1922, puis il y aura la Société vendéenne d'électricité à partir de 1922, L'Électrique de Vendée en 1930, L'Énergie électrique de l'Ouest de la France en 1931 et, enfin, EDF, à partir de 1946.

Si Pouzauges a été la première commune de Vendée à être électrifiée, en revanche son syndicat intercommunal d'électricité verra le jour très tard, en août 1937, soit 14 ans après la création du premier syndicat intercommunal de Vendée à Chaillé-les-Marais le 20 août 1923. Néanmoins, dès 1932, les édiles de Pouzauges s'intéressent de près à l'électrification de ses écarts, projet qui sera repoussé par la crise économique des années 1930 puis la déclaration de guerre de 1939. Cette électrification sera réalisée après 1945 sous l'impulsion du service du Génie Rural et du SyDEV à partir de 1950.



Vue de Pouzauges.

● **L'État légifère, les communes vendéennes s'organisent en désordre**

Les années 1880-1919 sont marquées par l'essor des premiers usages économiques de l'électricité. Mais c'est l'éclairage public qui tire la croissance. Des compagnies d'électricité se fondent, s'implantent solidement dans les villes et bourgs. Elles construisent des centrales électriques thermiques et installent les premiers réseaux locaux de distribution.



Challans vers 1900.

En règle générale, l'électricité agricole ne perce pas ou très peu dans les campagnes françaises, et même pas du tout dans l'Ouest de la France. Elle restera longtemps une utopie à l'inverse des États-Unis, de l'Allemagne ou des pays scandinaves où l'utilisation des matériels électriques agricoles décolle dès 1900. Les paysans français sont réfractaires à cette nouvelle énergie, trop chère et sans réelle utilisation quotidienne. Néanmoins les édiles y sont plus favorables et certains sont animés de la flamme électrique pour promouvoir les nouveaux usages.

En Vendée, département rural par excellence, l'électrification est présentée comme un facteur de prospérité mais la « fée mystérieuse » se transformera-t-elle en « fée électricité » ? Son développement y est anarchique et ne concerne d'abord que l'éclairage public des villes et bourgs. Hormis le tramway des Sables d'Olonne, les installations électriques industrielles ou agricoles se comptent sur les doigts de la main jusqu'en 1905. Citons les électrifications du phare du Pilier sur L'Île de Noirmoutier en 1885-1887 et du Grand Phare de L'Île d'Yeu en 1895.



Challans, deuxième ville de Vendée à être électrifiée en 1899.

1895 : le Grand Phare de L'Île d'Yeu électrifié

Construit suite au naufrage en 1827 de la gabare de la marine royale L'Active, qui a fait une centaine de morts, le Grand Phare de 54 mètres est allumé pour la première fois le 15 octobre 1830. Le 24 mars 1895, les lampes à l'huile sont remplacées par des lampes électriques. L'énergie est produite par une centrale à vapeur. Cette innovation accroît considérablement leur portée en mer (à 30 puis 60 milles). Le phare sera détruit par les troupes allemandes, le 25 août 1944.



Le Grand Phare de L'Île d'Yeu, aujourd'hui disparu.

En parallèle se constituent les premières concessions électriques et se déploient les installations téléphoniques. Par exemple, s'ouvre le 20 août 1894 une seconde ligne téléphonique entre la Roche-sur-Yon et Nantes, raccordée à un conducteur de Nantes à Paris. Elle est dotée d'une correspondance indépendante avec les Sables d'Olonne. Longtemps, les installations électriques industrielles seront soumises au contrôle du ministère des Postes et des Télégraphes.

Le 1^{er} juin 1905, la Vendée dénombre onze installations électriques industrielles contrôlées par le Service des Postes et des Télégraphes dont six exploitées pour un service public d'éclairage (Pouzauges, Challans, Mortagne-sur-Sèvre, Les Essarts, Chantonnay et Sainte-Hermine). Le conseil général encourage les initiatives locales, mais souvent en vain. Le rôle du département ne deviendra majeur qu'à partir du début des années 1920. En 1902, l'ingénieur en chef du département Durègne envisage, sans succès dans un premier temps, de relier les villes de Challans, La Garnache et Machecoul par une ligne à haute tension de 15 000 volts, ce qui en ferait la plus puissante de Vendée. De nombreux projets d'électrification ne se concrétisent pas sur le territoire.

En 1899, Challans est la deuxième ville de Vendée à être électrifiée. Cet équipement est l'œuvre de Léopold Basteau (1873-1960), ingénieur de l'École nationale des arts et métiers, qui installe en 1904 sa propre usine électrique qui alimentera longtemps la ville avant que celle-ci ne soit desservie par une ligne haute tension venant de Machecoul par La Garnache. Il fait partie de ces ingénieurs bricoleurs qui créent leurs centrales. Ce passionné de techniques nouvelles concevra en 1910 une voiture, la « Gazelle ».

Néanmoins, depuis 1882, l'État légifère pour proposer un cadre législatif en matière de distribution et guider un essor trop désordonné des acteurs. Les textes de lois de 1882, 1888, 1892, 1895, 1898 et 1905 ne font référence qu'à la distribution d'électricité. En 1906, une nouvelle loi va structurer les nombreux dispositifs en vigueur dans les communes depuis 25 ans (permissions de voirie, autorisations de voirie, délégations de service public) et placer la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.



Avenue de la Gare à La Roche-sur-Yon.



Route de Luçon à Mareuil-sur-Lay.



Rue du Commandant Guilbaud à Mouchamps.

La loi du 15 juin 1906 : service d'intérêt collectif et concession de service public

Cette loi reconnaît la distribution d'électricité comme un service public de compétence communale. Elle accorde aux communes ou aux syndicats de communes, le pouvoir de concéder le service de distribution d'énergie électrique à des concessionnaires (les entreprises électriques). Cette loi fondamentale change la donne en définissant les régimes d'établissement des réseaux électriques, l'organisation, le fonctionnement, les tarifs, etc. Elle apporte plus de sécurité aux acteurs notamment aux compagnies électriques pour investir. La loi prescrit l'établissement de cahiers des charges types.

Ainsi la puissance publique va pouvoir intervenir au profit des communes dans l'activité des compagnies privées. Deux types de concession vont coexister : celle de l'État pour assurer, à partir d'usines productrices, l'alimentation des réseaux locaux de distribution et celle délivrée par les communes ou les syndicats de communes. Cette innovation juridique permet aux communes de mettre en œuvre leur électrification sans avoir à supporter les frais très lourds relatifs aux unités de production et d'infrastructure d'un réseau de transport. La loi de 1906 concernant la distribution et celle de 1919 relative à la production de l'énergie hydraulique sont deux lois essentielles : l'électricité passe du domaine public à l'utilité publique. C'est l'origine du service public « à la française » qui arrivera à maturité après 1945.

La loi de 1906 jouera quelque peu son rôle dans l'électrification de la Vendée. Avant cette loi, le département dénombre les six distributions déjà aidées. Après la loi sont créées entre 1907 et 1914 les distributions des Herbiers, de Mareuil-sur-Lay et de La Roche-sur-Yon. Des demandes sont présentées par près de trente communes. Il faut y ajouter les distributions sous le régime des permissions de voirie : Saint-Denis-la-Chevasse, Mouchamps, et Grosbreuil. Pendant la Grande Guerre, Luçon est raccordée ; la commune des Sables d'Olonne le sera à la sortie de la guerre.

En 1911, un ingénieur venu de la capitale sollicite le département pour une concession destinée à fournir l'éclairage électrique et la force motrice à une trentaine de communes, qu'il veut regrouper sous le nom de Secteur Sud de la Vendée. Le conseil général propose de mettre cette demande à l'enquête publique dans chacune des dites communes. Mais l'affaire, qui semble très sérieuse, est vite abandonnée, sans raison.

Un autre exemple parmi d'autres du retard pris par le département de la Vendée et ses élus : l'hôtel et les bureaux de la Préfecture de Vendée ne seront éclairés à l'électricité qu'en 1918 ! Il est vrai que la Première Guerre mondiale a été un puissant frein en Vendée et autres départements ruraux du grand Ouest à la diffusion de l'électricité en stoppant tout projet d'équipement. Après la Grande Guerre, le sujet de l'électrification des campagnes françaises revient au premier plan.

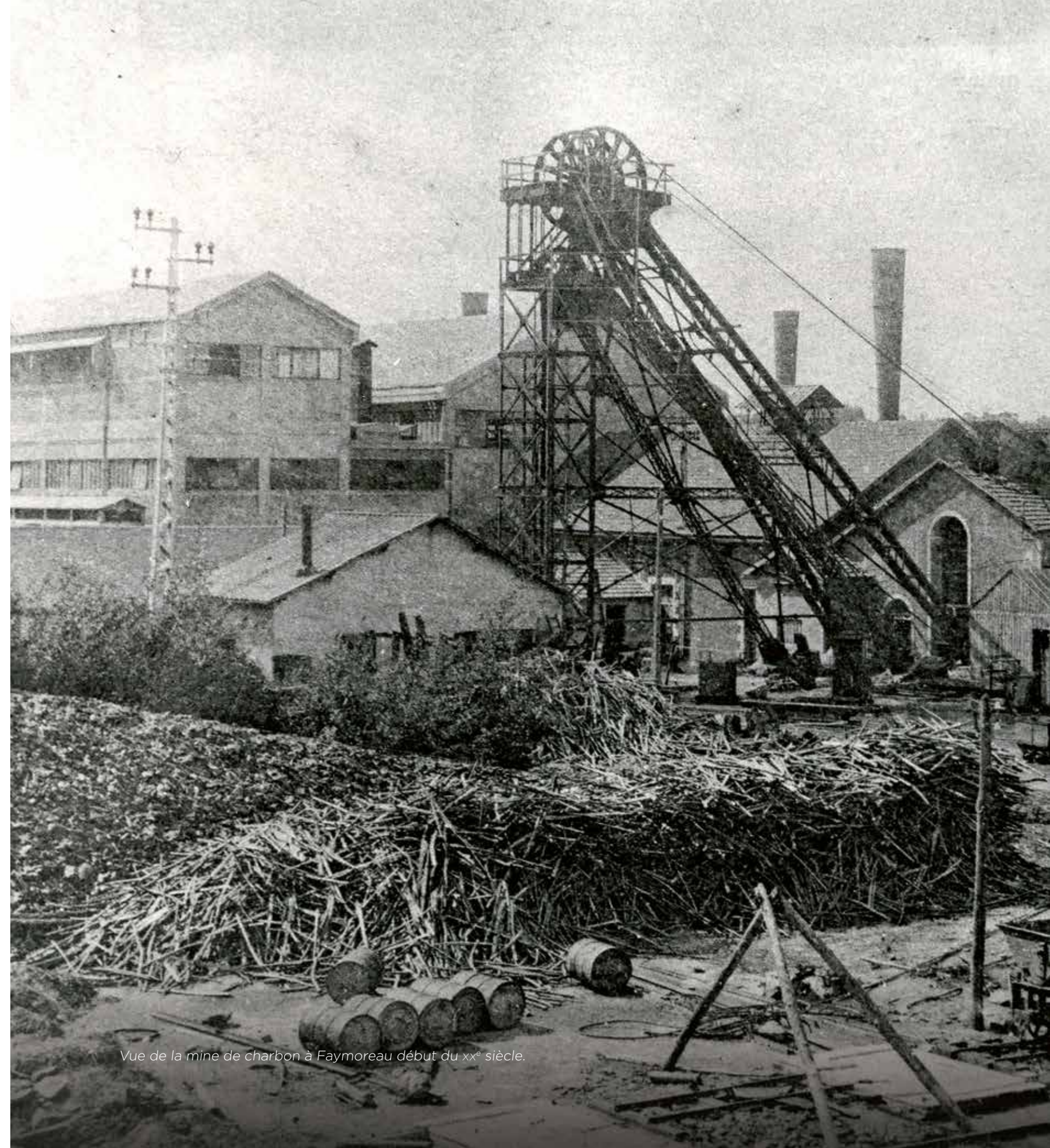


La Vendée a elle aussi payé un lourd tribut à la guerre. Ici, l'arrivée d'un convoi de blessés en gare de Luçon.

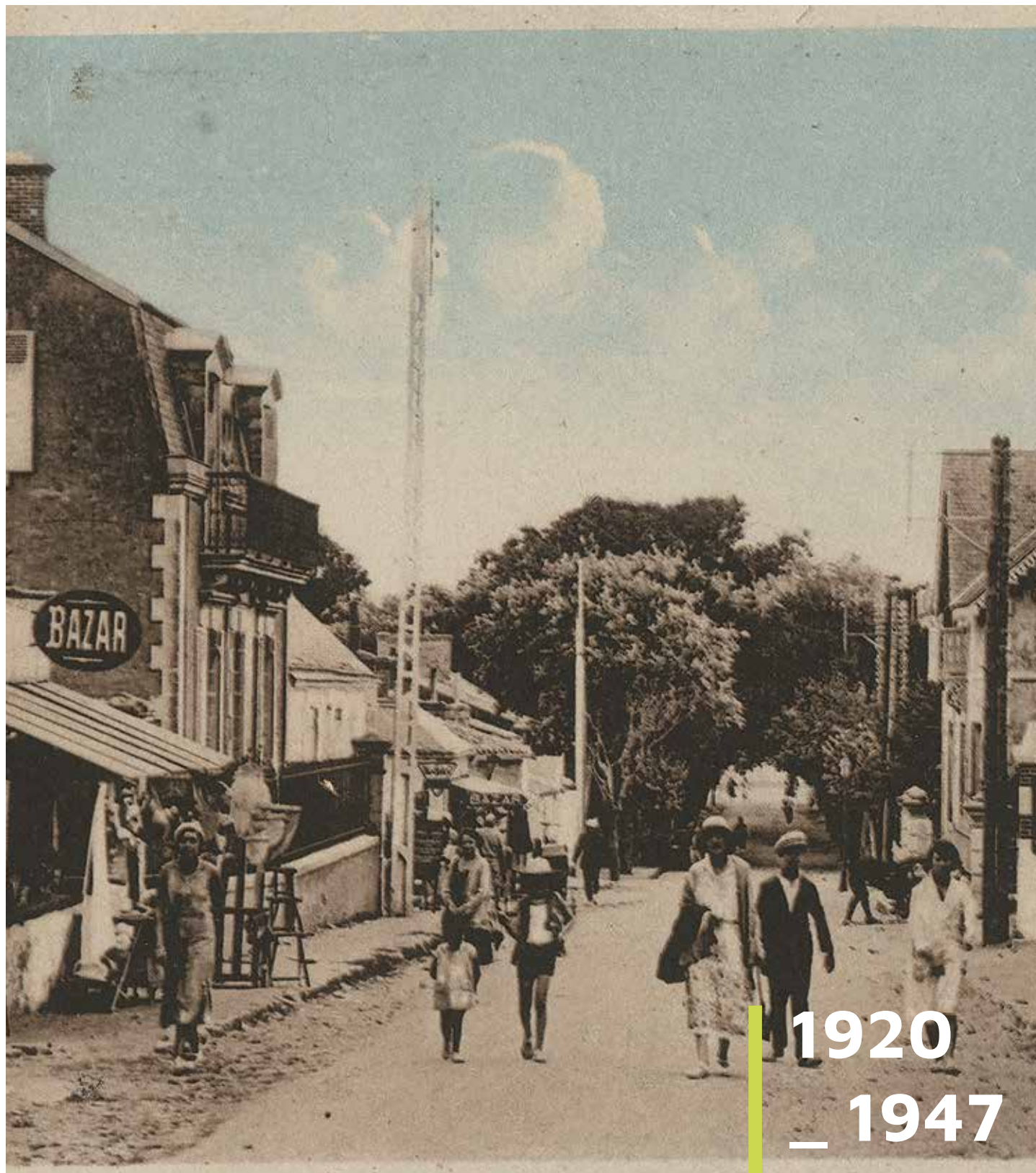
La Première Guerre mondiale, catalyseur de l'électrification des campagnes

Pendant la guerre, l'électrification de la Vendée est à l'arrêt presque complet, hormis les mines de Faymoreau qui aménagent de nouvelles installations électriques et l'arrivée de l'éclairage public à Luçon. Sous les effets de la mobilisation générale, de la guerre totale et industrielle et du débarquement américain (1917), la demande en électricité va exploser. En 1916, la construction du premier grand barrage hydroélectrique français est lancée à Éguzon dans la Creuse pour alimenter les arsenaux de Bourges ; finalement il ne sera construit qu'après-guerre. Surtout le conflit ouvre les yeux à un grand nombre de paysans, notamment aux plus jeunes qui n'ont jamais quitté leurs terres. Les Poilus qui ont survécu à la Grande Guerre et les prisonniers en Allemagne ont constaté le vrai progrès apporté par l'électricité dans la vie quotidienne. L'utilisation de la « fée mystérieuse » a ouvert les yeux de nombreux paysans.

1880-1919 ont été les années d'expériences et d'un premier essor de l'électricité. Mais aucun acteur ne s'est démarqué réellement dans ce vaste projet industriel même si l'État est devenu en 1906 un promoteur incontournable de sa diffusion. En France, l'électricité fascine les villes mais elle n'a que très peu pénétré les campagnes et la société paysanne. Car l'électricité coûte cher pour les abonnés et les paysans français n'en trouvent pas l'utilité dans leur activité et vie quotidienne ! En 1919, sur les 38 014 communes que compte le pays, 7 500 seulement sont raccordées à l'électricité (environ 20 %). Ce chiffre comprend toutes les villes importantes. Quant à l'électrification de la Vendée, elle a pris du retard...



Vue de la mine de charbon à Faymoreau début du xx^e siècle.



Avenue de la Plage à Saint-Gilles-sur-Vie.

Partie I: **1920-1947**

NAISSANCE ET MONTÉE EN PUISSANCE DES SYNDICATS LOCAUX

Dès 1920, le conseil général de la Vendée joue un rôle moteur dans l'électrification, aux côtés des communes et des sociétés concessionnaires. Après des réflexions pour créer un syndicat départemental d'électricité (1920-1922 et 1932-1936), le premier syndicat intercommunal d'électricité voit le jour en août 1923. Une vingtaine suivra jusqu'à la veille de la guerre. Les années 1922-1924 sont clés : création de syndicats de communes, lancement de l'usine thermique électrique de Faymoreau, construction de lignes haute tension, multiplication des concessions d'État, etc. En France, l'État devient un acteur incontournable avec la loi d'août 1923 et la création du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) en 1936. Mais la guerre va stopper net les projets. Le redémarrage de l'électrification des campagnes vendéennes sera très lent. Il ne débutera qu'à partir de 1947-1948.

Repères historiques (1920-1945)

1920-1939 constitue la période dorée de l'équipement électrique de la France où l'État et les collectivités territoriales jouent pleinement leur rôle de propagandiste et de financier. C'est certainement l'une des plus belles réussites de la Troisième République. En 1920, 20 % à peine des communes françaises sont raccordées au réseau électrique contre 97 % vingt ans plus tard. Toutefois l'équipement général du Grand Ouest a pris du retard. L'état des lieux de l'électrification début 1945 montre que seulement la moitié de la population vendéenne est desservie !



Encourager l'utilisation de l'électricité à la maison...

Les fondements de l'électrification de la Vendée (1920-1924)

En 1920, la Vendée se préoccupe de son électrification : 344 projets d'électrification rurale sollicitent l'appui financier du Génie Rural. Ce nombre passe à 531 l'année suivante et à 449 au seul premier semestre 1922. La frénésie de projets d'électrification vient du retard pris avant 1914. Les élus vendéens décident de faire de l'électrification du département, et en particulier des campagnes, un axe prioritaire de leur politique. Il s'agit aussi de dynamiser les campagnes vendéennes pour freiner l'exode rural qui se poursuit lentement dans les années 1920 (- 8 000 habitants entre 1921 et 1936).

Le plus important des projets du moment est privé. Il s'agit de celui de la Société des mines de houilles de Faymoreau exploitant deux puits d'extraction. Elle construit la centrale électrique à charbon de Faymoreau (1920-1922). Contrôlée entre les deux guerres par la Société d'énergie électrique de l'Ouest de la France, cette centrale approvisionnera en électricité une grande partie de la Vendée, notamment La Roche-sur-Yon à partir de 1924.



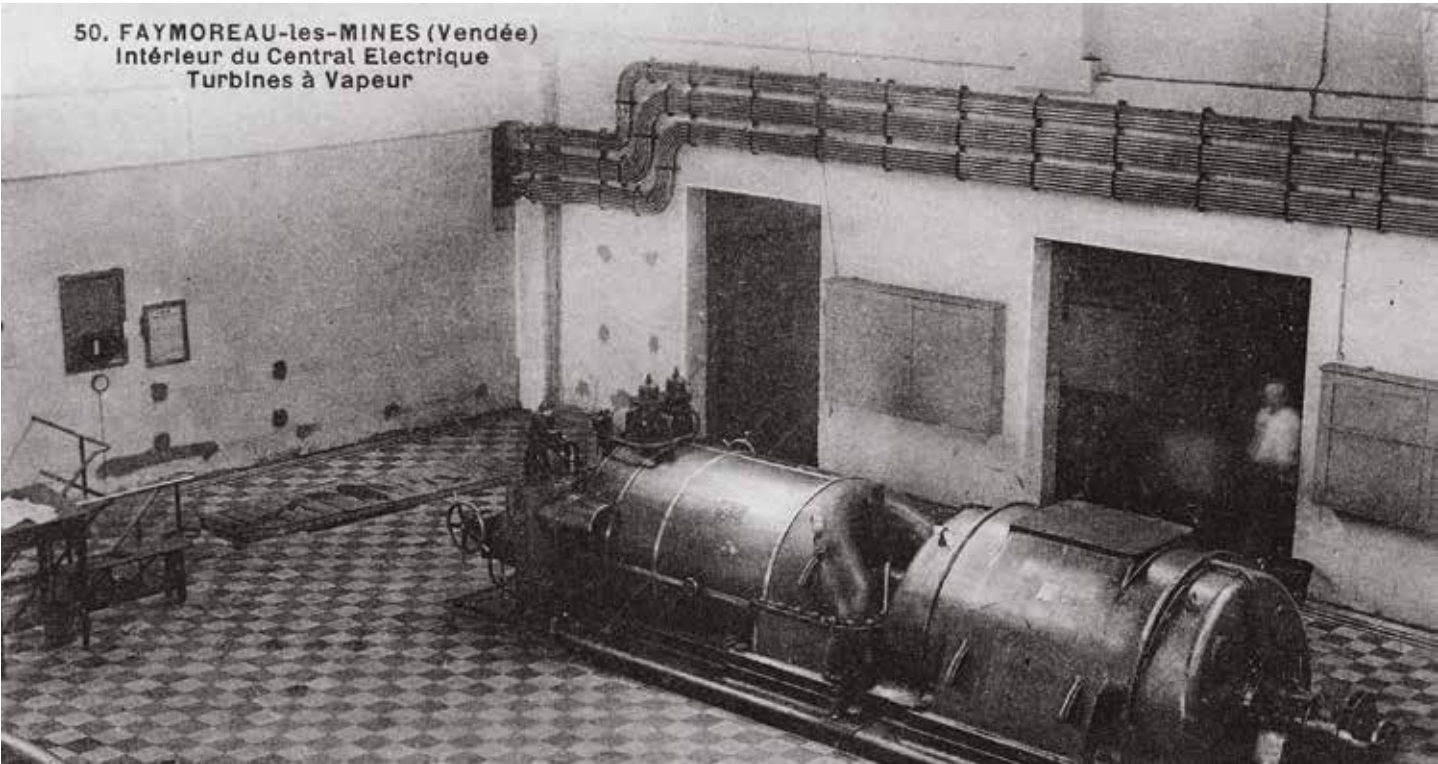
... et à la ferme.

Faymoreau : une histoire industrielle de 130 ans

En 1827, un sabotier découvre par hasard du charbon, à Marillet près de Faymoreau, en creusant un puits près de sa maison. Débute une histoire industrielle qui va durer 130 ans. En 1840, la Société des Mines de Faymoreau construit le premier coron pour loger les mineurs et leurs familles. Le chemin de fer Angers-Niort arrive sur place en 1869.

En 1920, une centrale électrique à charbon d'une puissance prévue de 18 000 kW est construite sur le carreau d'un ancien puits d'extraction par la Société d'énergie électrique de l'Ouest de la France. Consommant près de 40 % de la production de charbon, la centrale alimente à partir de 1922-1923 une partie de la Vendée en électricité (6 000 kW puis 9 000 kW en 1937). De Faymoreau partent des lignes à haute tension de 30 000 volts qui relient notamment Fontenay-le-Comte, Les Sables d'Olonne (1922), La Roche-sur-Yon (1924), Luçon (1929), mais aussi le Nord de la Charente et une partie des Deux-Sèvres.

La main-d'œuvre vient de toute l'Europe, notamment de Pologne dans les années 1920, pour travailler à la mine et à l'usine. Alors que la production de charbon atteint 60 000 tonnes par an, Faymoreau compte plus de 1 000 habitants. Pendant l'occupation allemande, le lieu devient un refuge pour les réfractaires au Service du Travail Obligatoire (STO). Nationalisée par EDF en 1946, la centrale électrique de Faymoreau s'arrête en 1950, concurrencée par celle de Chantenay près de Nantes. Quant à la mine, elle ferme ses puits en février 1958.



La centrale électrique à charbon de Faymoreau.

L'histoire de la Vendée résonne des fortes rivalités politiques qui divisent le département entre les « blancs » et les « bleus ». L'électrification du département en a certainement pâti longtemps. Divisée en bastions avec un Nord fidèle aux monarchistes et un Sud plus favorable aux républicains, le département reste jusqu'en 1919 en majorité monarchiste et conservateur mais aussi profondément rural et peu enclin à prendre le chemin de la modernité. Georges Clemenceau (1841-1929), « Père la Victoire » et Vendéen de pure souche, y est même considéré par certains comme un « dangereux » radical.



Le docteur Raoul Pacaud, une personnalité vendéenne.

Cependant, la Première Guerre mondiale change la donne : la population va peu à peu intégrer les valeurs de la République. Rappelons que la Vendée a payé un très lourd tribut à la guerre, perdant 5 % de sa population durant le conflit (397 292 habitants en 1921). Entre 1911 et 1921, le département a perdu près de 40 000 habitants ! En 1919, un changement politique s'opère à la tête du conseil général de la Vendée. Les idées du parti radical percent et sont de mieux en mieux reçues par les habitants, ce qui n'empêchera pas les luttes de se poursuivre entre blancs et bleus avec âpreté dans l'entre-deux-guerres, notamment aux périodes du Cartel des gauches (1924-1926) et du Front populaire (1936).

Une nouvelle dynamique grâce à Raoul Pacaud (1862-1932)

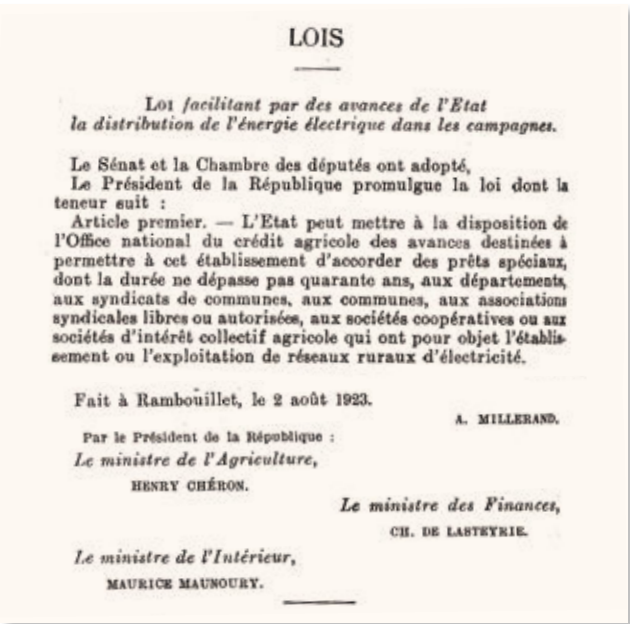
Né le 31 octobre 1862 au Bernard en Vendée, docteur en médecine, ce fils de paysan rejoint Joseph Chailley, une figure politique des républicains de Vendée. Conseiller d'arrondissement en 1895, maire d'Angles en 1897, conseiller général du canton de Moutiers-les-Mauxfaits en 1898, le docteur Raoul Pacaud remplace en 1914 le député Chailley dans la 1^{re} circonscription des Sables d'Olonne. Député de Vendée de 1914 à 1919 puis de 1928 à 1932, il est inscrit au groupe de la Gauche radicale. Le 14 décembre 1919, il est élu à la présidence du conseil général de la Vendée (jusqu'en 1928), succédant à Raoul de Vexiau (1841-1929). Il impose ses idées et fait de l'électrification de son département une mission prioritaire et de service public. Il travaille avec des hommes qui prônent autant que lui cet équipement moderne à l'instar de l'ingénieur Alfred Lefeuvre et de l'industriel Auguste Durand qui deviendra « le père du SyDEV ». Ces deux derniers marcheront dans ses pas à la présidence du conseil général, le premier de 1928 à 1936, le second de 1945 à 1969.

À cette époque émerge un nouveau système bancaire à l'image de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA), plus proche de la société rurale et de ses besoins de développement. Soutenue par le ministère de l'Agriculture, la banque manque de ressources pour assurer la réalisation de ce vaste projet d'équipement. La loi du 2 août 1923 va permettre d'accompagner les efforts des acteurs en facilitant par les avances de l'État la distribution de l'électricité dans les campagnes.

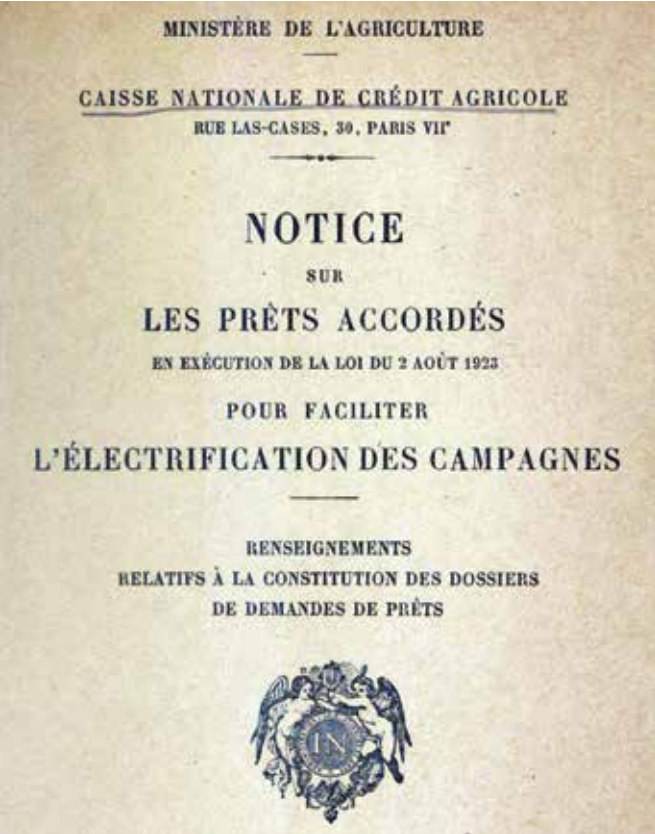
● La loi du 2 août 1923, catalyseur de l'électrification rurale

C'est sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture Henry Chéron (1867-1936) que la loi du 2 août 1923 est votée. Le Trésor met à la disposition du Crédit Agricole une somme de 600 millions de francs empruntés à la Caisse des Dépôts, permettant à la banque de prêter à un taux d'intérêt de 3 % au maximum et pour une durée maximale de 40 ans, pour réaliser les travaux d'électrification. Elle va permettre, dans les années 1920, de réaliser des investissements importants qui dynamisent l'électrification des campagnes.

Véritablement centrale dans l'histoire de l'électrification, cette loi du 2 août 1923 va déclencher la création des premiers syndicats intercommunaux et départementaux dans toute la France, comme celui de Chaillé-les-Marais en Vendée, dès le 20 août suivant. Elle est suivie par la loi du 13 août 1926 qui instaure la fameuse taxe municipale sur l'électricité, pierre angulaire du système de financement. Affectée en particulier aux travaux de distribution d'électricité, cette taxe servira notamment à rembourser les emprunts contractés par les collectivités locales. Elle complète les moyens financiers déjà existants comme les redevances, subventions, prêts et emprunts. Les communes et les syndicats d'électrification jouent leur propre rôle dans le financement des installations électriques en empruntant des sommes importantes ou en obtenant des subventions départementales ou de l'État.



La loi du 2 août 1923 doit permettre le développement de l'électrification et son financement.



Le Crédit Agricole, bras armé du financement de l'électrification.

Du constat accusateur aux premiers résultats (1922-1930)

« Quand donc aussi aurons-nous la satisfaction de voir la fée électricité s'installer dans toutes nos campagnes ? À ce point de vue encore notre Vendée est bien en retard, et les efforts bien dispersés. Cependant que de services nous pourrions attendre d'elle le jour où elle aura pénétré partout avec sa puissance génératrice de force, de travail et de lumière ».

Allocution de Raoul Pacaud, président du conseil général de Vendée en 1922.

En 1922, le constat établi par le conseil général de Vendée est accablant. Son président Raoul Pacaud prend la parole, suite à une note que lui ont remis les ingénieurs du Génie Rural. Il met les pieds dans le plat, employant un ton accusateur :

« Depuis plusieurs années déjà, je me suis préoccupé de cette installation de l'électricité et, tout récemment encore, j'ai demandé aux services compétents de me donner des précisions : or, de la note qui m'a été fournie, il résulte pour moi cette conviction que nous marchons, en Vendée, un peu au petit bonheur, si je puis dire, et sans aucun plan d'ensemble ; des concessions sont accordées, ici et là, à des sociétés successives d'ailleurs, qui se passent les unes aux autres les autorisations préfectorales, non sans prélever des bénéfices à chaque fois, mais qui bornent

là toute leur activité et ne se soucient pas d'établir les installations tant attendues. C'est là la cause de la situation inférieure dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il n'est pas possible que la Vendée reste ainsi en retard alors que, de tous côtés, des efforts prodigieux sont accomplis pour mettre à la disposition des villes et des campagnes la bonne fée électricité ».

En 1922, il n'existe en effet que trois concessions en Vendée alimentées par la centrale de Faymoreau. Cette centrale thermique prévue pour 18 000 kW ne dispose alors que de 1 000 kW de puissance. La montée en puissance se fait d'un coup. En 1923, l'usine de Faymoreau passe à 6 000 kW et le département recense déjà à la fin de cette année huit sociétés concessionnaires de service public.

● Les concessions découlent de la loi de 1906

Pour rappel, c'est la loi du 15 juin 1906 qui permet à la commune ou au syndicat de communes de concéder le service de distribution électrique à des sociétés privées (voir encadré ci-contre). Ce régime de service public donne un monopole territorial aux concessionnaires pour une durée de 30 à 40 ans. Alors que la commune joue le rôle de puissance publique locale, mais sans vraie vision de la situation générale, les contrats de concessions se multiplient de façon anarchique sur le terrain, et la concurrence très forte entre les sociétés freine l'essor des réseaux. En 1946, EDF qui vient d'être créée se substituera aux sociétés concessionnaires presque partout sur le territoire. De fin 1923 à 1939, huit sociétés concessionnaires interviennent en Vendée.

Les sociétés concessionnaires

La Société d'énergie électrique de l'Ouest de la France dessert notamment l'usine de la Société des ciments Portland artificiels de Saint-Vincent-Sterlanges et le réseau de la Société vendéenne d'électricité.

La Société vendéenne d'électricité* à la Roche-sur-Yon dessert plusieurs carrières et les mines de Rochetretjoux ainsi que cinq concessions communales, notamment Chantonay, la région comprise entre Saint-Vincent-Sterlanges et Pouzauges, et projette d'étendre son réseau jusqu'à La Roche-sur-Yon.

La Société l'électrique de Vendée* dessert quinze concessions communales, notamment Faymoreau, Fontenay-le-Comte, Luçon et Mareuil-sur-Lay, et s'étend jusqu'aux Sables d'Olonne.

La Société des forces motrices de la Vienne possède les usines hydroélectriques de l'Isle Jourdain et les usines de la Rochelle et de Tonnay-Charente dont le réseau est relié à celui de la Société de l'Ouest de la France.

La Société l'énergie électrique du Poitou dont le réseau va s'étendre de Faymoreau à Thouars (Deux-Sèvres) et à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

La Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz a installé une ligne haute tension reliant la distribution communale de Mareuil-sur-Lay à La Roche-sur-Yon, à la ligne d'alimentation (ou feeder) de la Société l'électrique de Vendée.

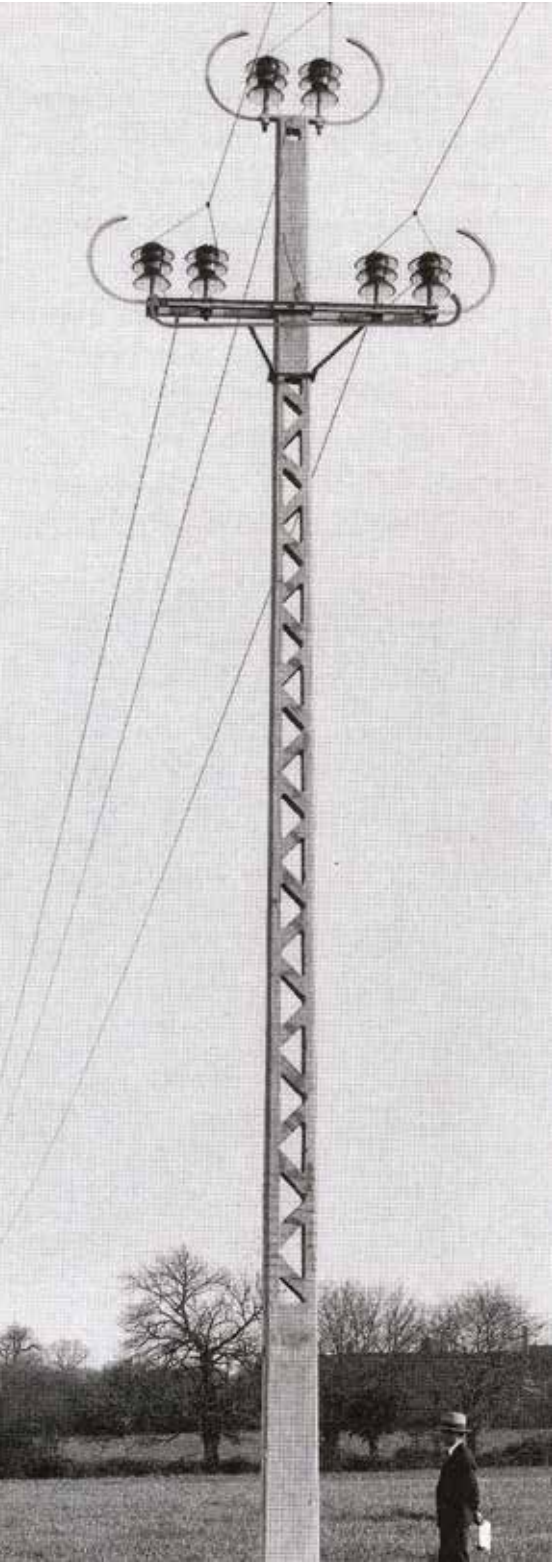
La Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité : à partir de sa centrale thermique de Chantenay en Loire-Inférieure, a développé une concession d'État en Vendée, à la limite de la Loire-Inférieure, et dessert deux concessions communales, plusieurs usines et la papeterie de Tiffauges.

La Société Nord-Vendéen électrique, fondée en décembre 1923, est en voie de répartir l'électricité dans les cantons de Mortagne, Montaigu, Rocheservière et en partie de Saint-Fulgent et des Herbiers. Elle sera reprise en 1927 par la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité (SNEF).

** Elles fusionneront ultérieurement.*



La loi de 1906 à l'origine des concessions électriques.

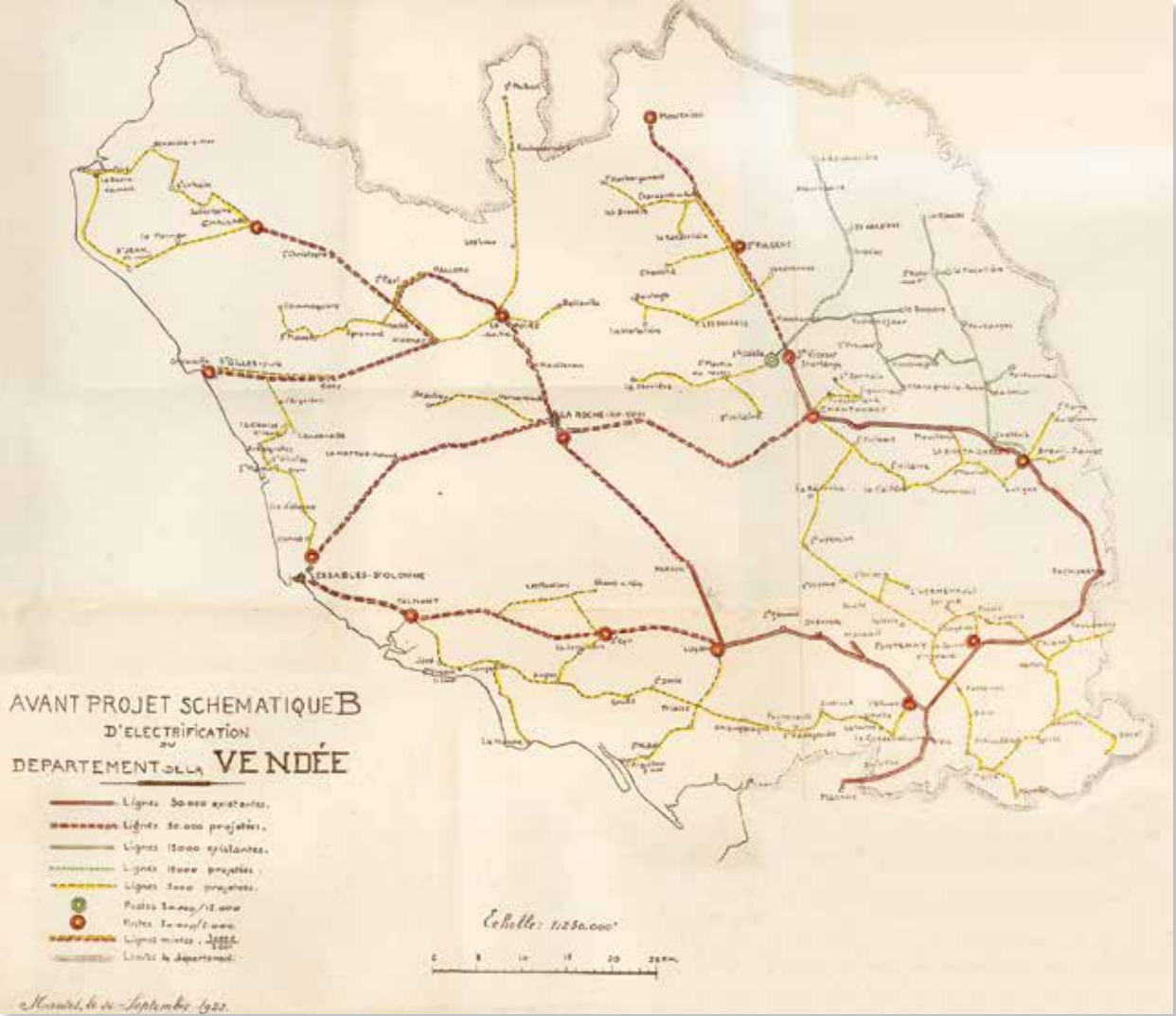


Le service de distribution électrique désormais concédé à des sociétés privées.

D'autres concessions sont en projet. En 1923, la longueur totale des lignes établies par les sociétés concessionnaires est de 255 Km contre 180 en 1922. On dénombre 37 communes électrifiées et trois lignes à haute tension de 30 000 V sont en fonction.

En moins d'un an, c'est une effervescence de projets, de raccordements de communes et d'installations de lignes de transport qui recouvrent la Vendée. L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées chargé du contrôle de l'électricité, et le directeur du service du Génie Rural établissent un projet d'ensemble d'électrification de tous les chefs-lieux de communes du département. Cette étude très détaillée met en exergue les lignes haute tension restant à construire pour répartir l'énergie électrique sur toute la Vendée et la longueur des lignes à moyenne tension qui permettraient d'amener le courant jusqu'aux bourgs et villages.

Pour la première fois, une réflexion d'ensemble est conduite en matière d'investissements à engager pour réaliser ce vaste programme de modernisation de la Vendée. On évoque même à demi-mots la création d'un syndicat départemental d'électricité... C'est le conseiller général du canton de Rocheservière, Alfred Lefeuve, ingénieur des Arts et Métiers, qui est chargé de suivre ce dossier stratégique.



L'avant-projet d'électrification de la Vendée élaboré en 1922.

Chantenay alimente aussi le Nord Vendée

Œuvre de la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité (SNEF), la centrale électrique de Chantenay est construite en 1912-1913 en béton armé et parée de briques typiquement « art nouveau ». Fonctionnant au charbon, haute de quatre étages, sa salle des machines est monumentale : 50 sur 37 mètres. En bordure de voie ferrée et de la Loire, son emplacement est parfait pour ses approvisionnements en charbon et en eau. Si elle permet d'alimenter en électricité le pays nantais, sa production débordera du territoire, vendant son énergie au nord d'une ligne Saint-Jean-de-Monts, Mallièvre. Arrêtée en 1964, elle sera remplacée par la centrale thermique de Cordemais construite au début des années 1950.



Années 1920 : l'électricité pénètre peu à peu les campagnes.

Le syndicat de communes, un système pivot

Si le syndicat de communes n'est pas obligatoire pour électrifier les campagnes, il en devient vite le pivot. Au début des années 1920, ce type de groupement est le système le plus adapté à l'idée de service public qui caractérise l'électrification rurale. Facile à former, il est le seul capable de faire collaborer avec efficacité d'une part les particuliers, les communes, le département, l'État et d'autre part les industriels et installateurs électriques. Riches ou pauvres, les communes sont solidaires les unes des autres.

L'opération comprend deux parties : la construction du réseau proprement dit, puis son exploitation. La phase de réalisation est placée sous la direction du service du Génie Rural ou des Ponts et Chaussées. Le syndicat adopte soit le système de la régie soit celui de la concession. C'est ce dernier qui sera le plus employé jusqu'à la fin des années 1930. Ainsi, un acteur apparaît et prend un grand essor : l'entreprise privée de construction électrique ou concessionnaire qui soumissionne aux projets types locaux pour répondre à la forte demande des populations.



Le conseiller général Renaudin interpelle les concessionnaires pour qu'ils hâtent les travaux d'électrification des campagnes - journal local du secteur du Syndicat de Palluau (estimation années 1930).

Chaillé-les-Marais, premier syndicat d'électrification

Par délibération du conseil municipal de Chaillé-les-Marais du 30 novembre 1922 est décidée la constitution du premier syndicat intercommunal d'électrification en Vendée. Officiellement créé le 20 août 1923 pour une durée de 40 ans, ce syndicat qui prend son courant près de Velluire, réunit six communes (Le Gué-de-Velluire, La Taillée, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Vouillé, Puyravault, Champagné-les-Marais). Triaize le rejoint en mars 1925. En avril 1927, Grues et Saint-Denis-du-Payré demandent à leur tour leur rattachement, soit au Syndicat d'Angles qui vient d'être créé soit à celui de Chaillé. Les deux communes sont finalement rattachées à Chaillé-les-Marais. Le 31 mars 1931, Moreilles et la partie sud de Sainte-Gemme-la-Plaine sont admises.

Mais c'est peu après sa création, le 5 octobre 1924, que le syndicat alors présidé par Jean Poissonnet, maire de Puyravault, prend le nom de « Syndicat intercommunal d'électricité de Chaillé-les-Marais » avec siège à Chaillé. Son objet est la distribution de l'énergie électrique pour tous usages sur le territoire des communes qui le composent et, s'il y a lieu, de celles limitrophes situées dans le département. Un de ses premiers actes est de passer un contrat avec la société concessionnaire l'Electricité de Vendée. Par la suite, le syndicat sera présidé par Auguste Albert en 1934 et Ernest Bonnet en 1945, tous deux maires de Chaillé-les-Marais.

Lors des décennies suivantes, plusieurs adhésions suivront : le 21 novembre 1946, une partie de Nalliers rejoint le syndicat en vue de l'électrification des écarts. Le 8 juin 1949, Mouzeuil-Saint-Martin, Nalliers, Velluire, Le Poiré-sur-Velluire proposent leur intégration. L'ingénieur du Génie Rural demande au syndicat si Luçon peut rejoindre Chaillé-les-Marais (13 avril 1951), ce qui est entériné. En 1947, dans une conjoncture de pénurie d'après-guerre, le Syndicat de Chaillé-les-Marais et celui de Beauvoir récupèrent l'essentiel des subventions octroyées par l'État : ces deux syndicats sont considérés comme ayant encore le plus de travaux à réaliser sur leur territoire.

Entre 1923 et 1950, après Chaillé-les-Marais, puis Maillezais dès le 13 décembre 1923 avec treize communes, c'est au total une vingtaine de syndicats qui auront vu le jour en Vendée.

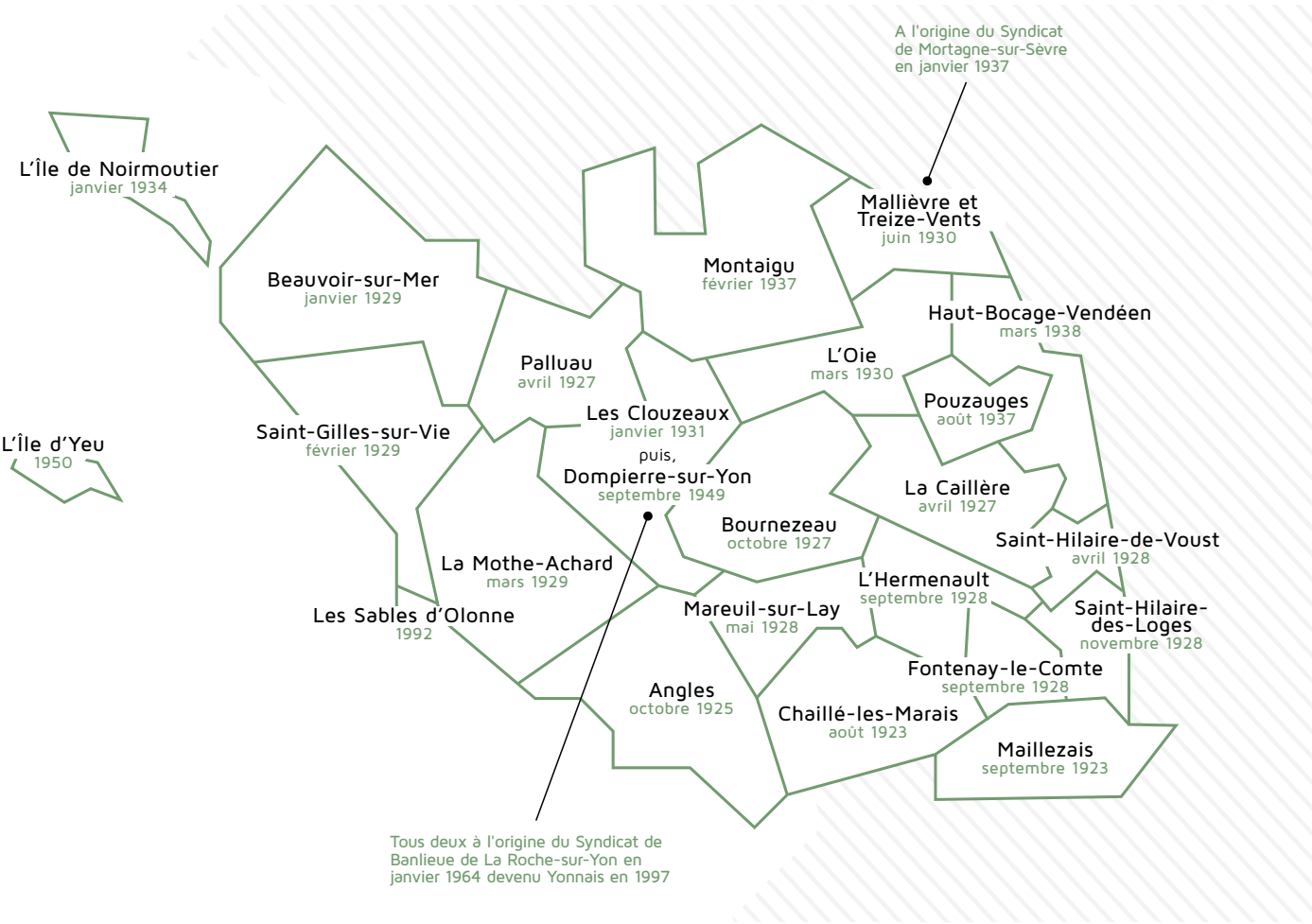


Dans le marais, l'ingéniosité est de mise pour transporter les poteaux.

En quinze ans, une vingtaine de syndicats locaux

Entre 1923 et 1938, une vingtaine de syndicats locaux sera créée sur l'ensemble du territoire vendéen, auquel s'ajoute le Syndicat de Dompierre-sur-Yon en 1949. Avec celui des Clouzeaux fondé dès 1931, il donnera naissance en 1963 au Syndicat de la Banlieue de La Roche-sur-Yon devenu Syndicat Yonnais en 1997. Seules les communes de L'Île d'Yeu et des Sables d'Olonne feront le choix de conserver leur indépendance pour l'électrification de leurs territoires. Elles adhéreront néanmoins au Syndicat départemental : en 1950 pour Yeu et seulement en 1992 pour Les Sables. Fin 2010, l'ensemble de ces syndicats locaux sera dissous, les communes adhérant directement au SyDEV. Afin de conserver un lien étroit avec ses adhérents, le Syndicat mettra en place les Comités territoriaux de l'énergie (CTE).

Les syndicats locaux d'électricité dans l'entre-deux-guerres



Le temps difficile des années 1930

Pendant les années 30, les syndicats intercommunaux d'électricité font face à des difficultés de toutes sortes : crise économique et sociale générale, désaccords et litiges avec les concessionnaires, financements insuffisants, subventions en baisse, etc... Des retards importants sont pris dans l'établissement des réseaux électriques et le raccordement des campagnes françaises. Même si la politique déflationniste du milieu des années 1930 entraîne une baisse du prix de l'électricité en 1935, l'électrification des campagnes patine. Pourtant, l'État s'efforce d'épauler les collectivités par son rôle de propagandiste et surtout par son soutien financier.



Vue de La Châtaigneraie, membre du Syndicat de Saint-Hilaire-de-Voust.

La vie d'un syndicat : retards et épreuve de force !

La vie des syndicats intercommunaux d'électricité est loin d'être un long fleuve tranquille ! Elle fut même pour certains une véritable épreuve de force avec le concessionnaire, comme en témoigne l'histoire de celui de Saint-Hilaire-de-Voust.

Sous l'impulsion de Joseph Marchand, maire de Saint-Hilaire-de-Voust, le Syndicat intercommunal d'électricité est créé par arrêté municipal du 12 février 1928*. Le Syndicat auquel adhèrent également Antigny, La Chapelle-au-Lys, Loge-Fougereuse, Saint-Maurice-des-Noues, Vouvant puis Breuil-Barret, va confier ses travaux d'électrification à la société Central Lumière Province, qui a été choisie comme concessionnaire de distribution. Rapidement, la société ne donne pas satisfaction : les travaux prennent du retard et les habitants, impatients, attendent de voir posés les premiers poteaux électriques. Débute alors une épreuve de force entre les deux parties. Le syndicat fait appel à un homme de loi qui dénonce les malversations de la société. Le duel va durer trois ans et il faudra attendre le 10 août 1937 pour qu'aboutissent les négociations à travers la signature d'un avenant. Si le syndicat est satisfait, les travaux d'électrification des communes, eux, n'ont pas avancé ! Lorsqu'ils montent enfin en puissance, la déclaration de guerre de 1939 donne un coup d'arrêt brutal aux projets d'extension du réseau. Le redémarrage sera lent. En 1948, il reste toujours à électrifier 214 habitants à Saint-Hilaire-de-Voust, 144 à Saint-Maurice-des-Noues, 139 à Loge-Fougereuse, 136 à Vouvant, 132 à Antigny, 119 à La Chapelle-aux-Lys et 100 à Breuil-Barret. Si l'électrification des bourgs est loin d'être achevée, pire, les campagnes ont été presque totalement oubliées.

* Le Syndicat sera réellement créé par arrêté préfectoral du 21 janvier 1931.

Le projet avorté d'un « super syndicat »

La crise économique mondiale de 1929 touche la France un peu plus tardivement en 1932, du fait de la ruralité. En 1931, le pays compte près de 42 millions d'habitants dont plus de 20 millions vivent à la campagne. L'exode rural a progressé nettement dans les années 1920 pour se stabiliser dans les années 30 et reprendre en 1945 après la guerre. Dans la période de l'entre-deux-guerres, la Vendée résiste bien à l'exode rural.

Avec la crise, les financements des syndicats d'électrification se raréfient et, dès 1932, ressurgit l'idée d'un syndicat départemental. Il s'agit de rationaliser les marchés, de s'unir pour faciliter les financements et ainsi achever l'électrification des écarts.

Le 4 juin 1934, une association des communes et syndicats de communes électrifiés du département de la Vendée est constituée. Elle rassemble 116 communes sur les 306 que compte alors le département. C'est son initiateur, le président du Syndicat de Palluau, Jean Roy, qui en est élu président. Alfred Lefeuvre, président du conseil général depuis 1928, est nommé vice-président d'honneur.

La forme associative permettait de défendre l'intérêt des collectivités face aux administrations et sociétés concessionnaires tout en laissant pleinement la maîtrise d'ouvrage aux membres associés. Jean Roy tentera bien en 1936 de transformer l'association en un syndicat départemental, mais la majorité des membres voulant garder leur liberté d'action, il n'y parviendra pas. Il faudra attendre 1947 pour qu'un tel projet soit relancé.



Alfred Lefeuvre, président du conseil général à partir de 1928.

Le FACÉ, pièce maitresse du financement de l'électrification

L'électrification rurale prend du retard aussi bien en Vendée que sur le reste du territoire. Les pouvoirs publics décident donc d'intervenir. Sous l'impulsion du sous-secrétaire d'État aux Travaux publics Paul Ramadier, l'État crée par la loi du 31 décembre 1936 le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ), qui devient vite la pièce maîtresse du financement de l'électrification rurale en France. Ce fonds est alimenté par deux contributions : la première, annuelle, perçue sur les recettes des ventes en basse tension des sociétés de distribution d'électricité ; la seconde est fixée à 70 millions de francs par an. Et un crédit égal est inscrit au budget de l'État à partir de l'année 1938. Ce fonds est un formidable bol d'air mais il arrive trop tard : les bruits de guerre vont en limiter immédiatement les effets sur le terrain.

ARTICLE 108 DE LA LOI DE FINANCES
DU 31 DÉCEMBRE 1936
instituant un fonds d'amortissement des charges d'électrification

La loi du 31 décembre 1936 à l'origine du FACÉ.

La FNCCR à l'initiative du FACÉ

Afin d'organiser le pouvoir concédant des communes et des syndicats de communes, la Fédération nationale des collectivités publiques électrifiées (FNCPE) est créée le 14 décembre 1933. Cette fédération – qui devient en novembre 1937 Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) – est à l'initiative du FACÉ.

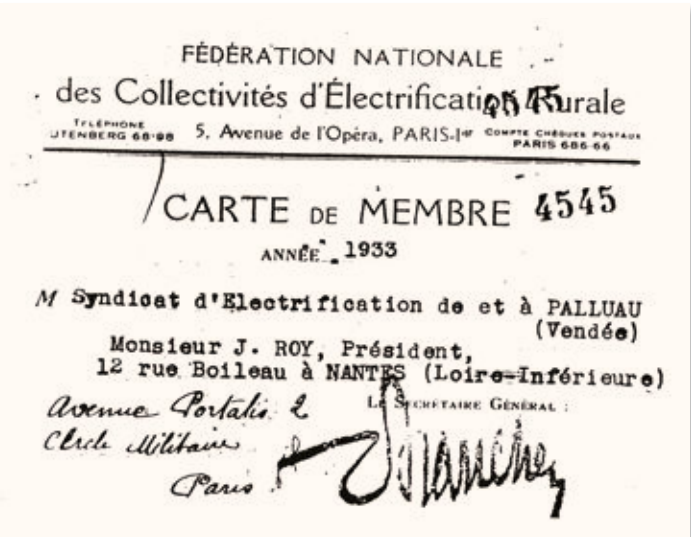
Instrument de péréquation au niveau national entre villes et campagnes, le FACÉ permet d'alléger les charges d'intérêts et d'amortissement des emprunts contractés par les collectivités publiques, régies ou sociétés d'intérêt collectif agricole d'électrification (SICAE) dans le cadre de l'électrification rurale. L'État devient désormais le moteur de l'électrification des campagnes. À partir de 1947, ce Fonds sera géré par EDF qui vient d'être créée.

● À la veille de la guerre, un bilan en demi-teinte

En 1939, c'est un bilan en demi-teinte que l'on peut dresser de la situation vendéenne. Le constat est simple : l'électrification a eu pour objet principal l'éclairage des bourgs qui est une réussite certaine. Toutefois, les villages et les fermes isolées ont été, sauf à quelques rares exceptions, délaissés. La raison de ce semi-échec est double. D'une part, malgré la montée en puissance du FACÉ et d'un fonds départemental pour l'électrification des écarts, les financements sont encore insuffisants. D'autre part, on s'aperçoit que la population rurale vendéenne est encore rétive à cette forme de progrès.

Début 1939, une vingtaine de syndicats intercommunaux d'électrification, réunissant 223 communes, a été créée en Vendée entre 1923 et 1937 ainsi que deux Sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA) groupant 28 communes dont celle de L'Hermenault. Au total, 251 communes – elles étaient 37 en 1923, puis 107 en 1924 – sont unies, soit 82 % du nombre total de 306 communes. Sept sociétés exploitent des concessions de transport ou de distribution d'énergie. Les unes distribuent le courant fourni par Faymoreau, les autres celui provenant de Nantes et de Cholet. Cinq concessions sont alimentées par des petites centrales thermiques autonomes.

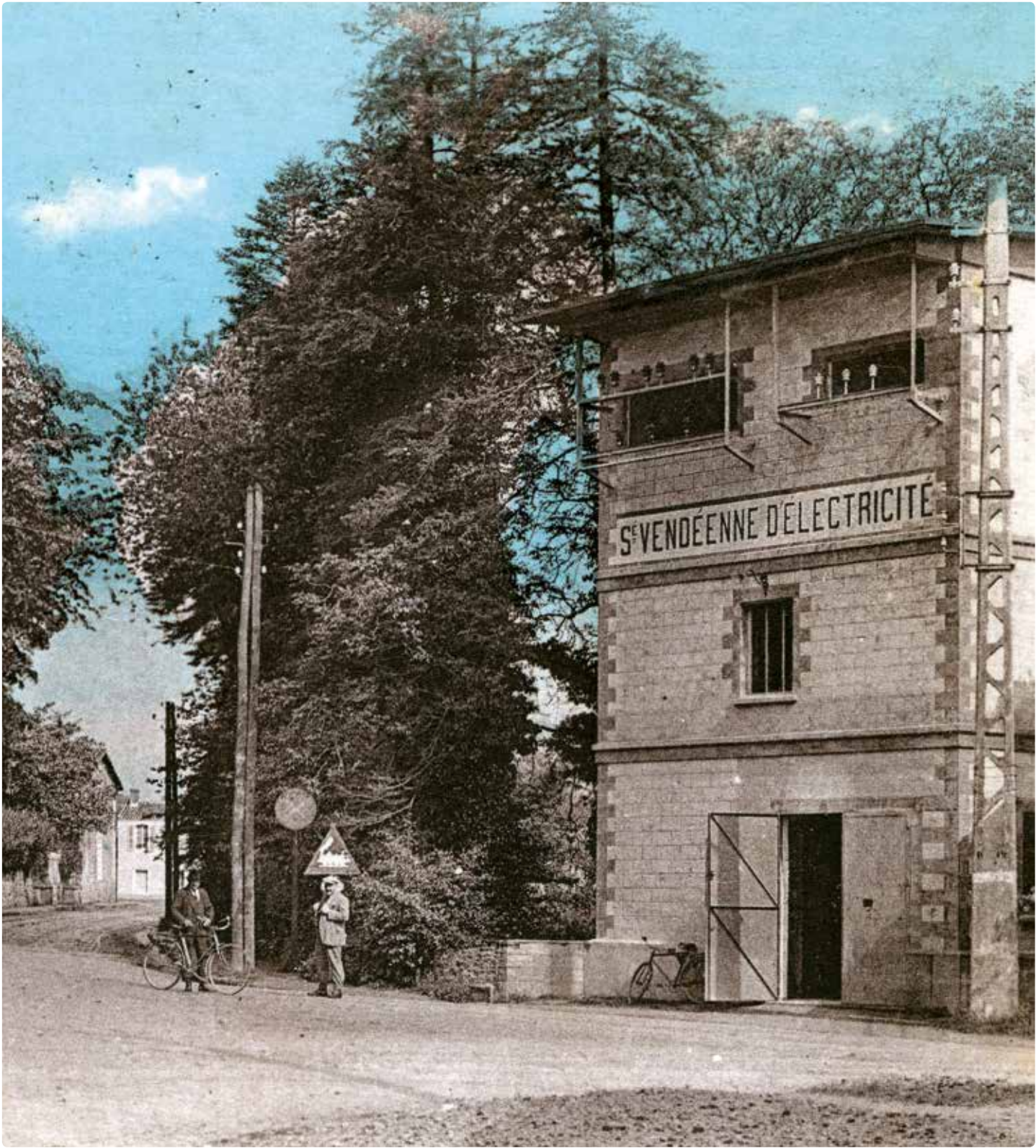
Source : *Rapports et délibérations du conseil général de Vendée 1938-1939.*



Le Syndicat de Palluau, membre de la FNCCR en 1933.



Vue du Bourg de Beaurepaire, membre du Syndicat de Mortagne-sur-Sèvre créé en 1937.



Le poste tour à l'entrée de Saint-Vincent-Sterlanges en 1932, Syndicat de la Caillère.

De l'arrêt brutal des travaux à une lente relance (1940-1947)

Dès le début de l'année 1939, l'État, par le ministre de l'Agriculture, impose des restrictions budgétaires et exige des syndicats d'électricité de se financer hors des caisses de crédits habituelles que sont les banques agricoles, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Foncier de France ainsi que la Caisse de Crédit aux départements et aux communes. Cette dernière, créée en 1931 et intégrée aux services de la Caisse des Dépôts et Consignations, finance ou bonifie les emprunts des collectivités locales. Or, les dernières subventions reçues datent le plus souvent de 1938.

Ce changement radical d'attitude de l'État fait comprendre aux intéressés que la déclaration de guerre est imminente. Le recours à l'épargne locale reste la seule solution. Mais la guerre, la débâcle de mai 1940 et l'Occupation en partie du pays par les troupes allemandes stoppent presque tous les projets d'extension de réseaux électriques.

La période de guerre est un long tunnel. L'activité des syndicats est limitée à la gestion et à l'entretien des installations, voire totalement suspendue dans certains cas entre 1943 et 1944. Les consommations chutent, les matériaux se font très rares et les pénuries deviennent le quotidien des syndicats. Néanmoins, en collaboration avec le Génie Rural, des études sont entreprises pour préparer l'avenir, en attente de la libération du pays.

La reprise des activités à un cours normal va être longue même si l'espoir est vite retrouvé. Les hommes de bonne volonté sont nombreux, entreprenants et pleins d'abnégation pour ce défi à relever qu'est l'électrification des communes rurales. Les comités des syndicats ne réuniront pas leur assemblée avant 1945 voire début 1946.

Le mur de l'Atlantique génère plus de besoins en électricité

La construction et l'entretien du mur de l'Atlantique en général, et en particulier en Vendée, a eu un impact certain sur la production et la consommation d'électricité. L'Atlantikwall, érigé du printemps 1942 au printemps 1944, s'étend sur 4 000 Km environ. L'Organisation Todt a fait construire 15 000 ouvrages (bunkers, tobrouks, batteries d'artillerie, forteresses, stations radars et d'écoute, etc.) auxquels participent près de 300 000 travailleurs forcés au printemps 1943. En Vendée, un peu plus de 4 500 hommes ont été requis, dont 1 200 sont réfractaires. Même si le mur est moins important en Vendée qu'ailleurs sur la côte Atlantique, un grand nombre de travailleurs forcés érige les blockhaus des Îles de Noirmoutier et d'Yeu, le bunker hôpital des Sables d'Olonne et la station radar d'Angles notamment. Ces ouvrages ont nécessité, de l'acier, du ciment et... de l'électricité pour l'exécution des chantiers puis pour la vie quotidienne des soldats allemands.

Par ailleurs, le « plan d'évacuation des populations exposées à l'ennemi », élaboré par le ministère de la Guerre dès le début de l'année 1939, attribue à la Vendée la charge de recevoir les habitants des Ardennes. On estime le nombre de réfugiés ardennais à 82 000, qui sont répartis sur les 306 communes du département. Cette mémoire commune entre deux départements reste vive : ainsi la commune de Mareuil-sur-Lay est-elle jumelée à celle de Vivier-au-Court.



Défenses allemandes sur la plage des Sables d'Olonne, septembre 1944.

Archives municipales des Sables d'Olonne

À la Libération, le pays est à reconstruire. Un rapport de 1948 (voir la partie III) précise qu'il reste à électrifier 200 000 habitants en Vendée, soit 45% de la population totale et 70% de la population rurale. La Vendée est classée au 84^e rang sur 90 des départements les moins électrifiés de France. C'est en raison de ce retard considérable qu'en 1947, les travaux retenus pour la dotation de l'État sont 7 à 8 fois plus importants que dans d'autres départements ayant une population équivalente. L'année précédente, la Vendée n'a quasiment pas fait l'objet de travaux d'électrification. Les pénuries sont le dur quotidien de tous, ainsi que des syndicats de communes et des communes. Le département manque drastiquement de matières premières : cuivre hors de prix, aluminium, acier, ciment, conducteurs, transformateurs, carburant, poteaux en bois, etc. Toute la vie économique est à relancer mais les conditions générales ne sont plus les mêmes qu'avant-guerre : les dépenses d'investissements qui se chiffraient à plusieurs centaines de milliers de francs avant 1939, se chiffrent maintenant en millions de francs. De plus, l'inflation galopante de l'après-guerre amplifie sensiblement les coûts des travaux.

Une formule de révision des prix des matériaux principaux et de la main-d'œuvre doit être appliquée. Des avant-projets sont élaborés par le service du Génie Rural qui propose des plans d'électrification rurale. Ils sont présentés aux comités syndicaux qui en délibèrent. Des subventions sont demandées à l'État et des budgets estimatifs fleurissent mais tout tarde à repartir... Sur le fond, les modes de financement ont changé ainsi que l'obtention des prêts et il est fait appel d'abord à l'épargne locale. Malgré les difficultés rencontrées, les présidents de syndicats et les maires parviennent à faire émettre des emprunts. Sans conteste, ces édiles sont les grands artisans de la reprise de l'électrification du département. Néanmoins, pour lutter contre cette stagnation et faire poids face à EDF, qui vient d'être créée, l'idée de constituer un syndicat départemental d'électricité semble être la meilleure solution. Pour la troisième fois, le dossier est mis sur la table...

L'électrification des campagnes françaises au xx^e siècle s'inscrit dans un vaste programme de réalisation de grands chantiers de réseaux : routes puis autoroutes, adduction d'eau et téléphone. Son histoire constitue un bon observatoire révélant bien la timidité et la méfiance de la société agricole française devant la « fée électricité ».

Cette évolution française se situe plus dans la sphère méditerranéenne où la consommation reste faible jusqu'à la décennie 1950 alors que dans les sociétés germanique et scandinave, les réseaux construits ont été rentabilisés dès l'entre-deux-guerres.

En retard longtemps, la Vendée va entrer pleinement à partir des années 1950 dans ce monde moderne où l'électricité va être omniprésente...



Construction d'un poste tour.



1948
_ 1980

Avenue de la plage à La Faute-sur-Mer.

Partie II: **1948-1980**

DE LA CRÉATION DU SyDEV AU « MIRACLE VENDÉEN »

Pour relancer le pays après la guerre, plusieurs secteurs stratégiques vont être nationalisés. C'est le cas de l'électricité, ainsi que du gaz, nationalisés par la loi du 8 avril 1946. Les activités de production, de transport et de distribution sont réunies au sein d'un nouvel établissement public. Ainsi naît EDF. La France doit rattraper son retard et la Vendée encore plus ! De nouveau, l'idée de la création d'un syndicat départemental d'électrification fait son chemin chez les élus. C'est ainsi que, sous l'impulsion d'Auguste Durand, président du conseil général, le Syndicat est constitué le 1^{er} juillet 1950, sous le nom de « Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz dans le département de la Vendée ». Il regroupe les syndicats locaux et la quasi totalité des communes isolées. Le 30 juin 1953, il prend le nom de Syndicat départemental d'électrification de la Vendée (SyDEV), dénomination qui restera la même jusqu'en 1997.

Entre 1955 et 1964, le SyDEV achève l'électrification du département par le branchement des derniers écarts, renforce les réseaux, normalise les tensions et modernise les installations. Cette électrification accompagne le décollage économique du département (agricole, industriel et touristique) et son essor démographique. Les années 1965-1980 sont celles de la poursuite des renforcements de réseaux et des demandes de nombreuses extensions de raccordements. La consommation d'électricité monte en flèche et le SyDEV doit répondre à ce défi.

Le grand retard de la Vendée au lendemain de la guerre

« La Vendée était alors un département essentiellement agricole, peu modernisé, subissant un important exode rural hors du département. Seule la forte fécondité de la plus grande partie de sa population permettait d'éviter le dépeuplement qui touchait alors la plupart des autres départements ruraux ».

Le géographe Marcel Gauthier, *La Vendée (Bas-Poitou). Esquisse géographique*, 1949.

Selon les départements et les régions, l'électrification rurale s'est développée diversement en France (voir ci-contre la carte nationale). Elle découle d'abord des conditions naturelles et des facteurs politiques et administratifs locaux et régionaux. Ainsi les départements du Grand Ouest (hormis la Loire-inférieure), et notamment ceux de la Bretagne ainsi que la Mayenne, la Sarthe et la Vendée, sont classés parmi ceux les plus en retard en 1945. Les raisons sont multiples :

- une population très dispersée et répartie sur toutes les communes ;
- de petites exploitations de polyculture et d'élevage, des bâtiments agricoles et des fermes de taille modeste ;
- de nombreux talus plantés d'arbres et de haies ;
- et surtout un manque de grandes centrales hydroélectriques ou thermiques proches des lieux de consommation.

Ces obstacles rendent beaucoup plus difficiles l'établissement des lignes de transport et de distribution d'électricité et leur rentabilité. Cette situation du Grand Ouest s'oppose à celle des régions du Sud-Est, Sud-Ouest, Nord et Est de la France qui, depuis l'entre-deux-guerres, bénéficient de l'énergie à un coût bien moins onéreux grâce à la houille blanche produite par les centrales hydroélectriques, ou à partir du charbon alimentant les centrales thermiques.

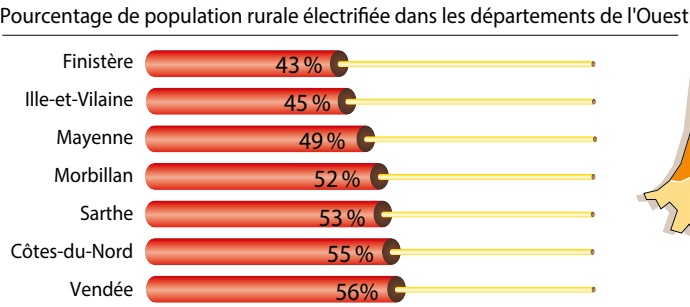
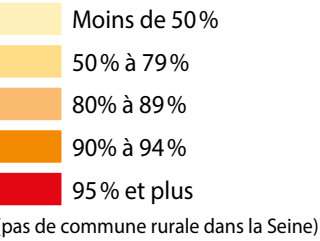


Comme les autres départements ruraux de l'Ouest, la Vendée accuse un retard de son électrification après 1945.



Un emprunt local qui suscite des interrogations (Ouest-France, 23 novembre 1950).

• L'électrification des campagnes par département (1946)



Source : Caplat G., *Le problème de l'électrification rurale, mémoire de stage ENA, 1953, 38 p., p 29.*

Après les années d'austérité de l'Occupation, la France reste toujours soumise à de fortes restrictions d'énergie. Cette situation durera jusqu'en 1950. Les premiers marchés de travaux d'après-guerre sont adjugés en 1947.

Début 1948, un état des lieux de l'électrification du département est présenté au conseil général de Vendée par l'ingénieur du Génie Rural, Besnier. 200 000 habitants sont sans électricité, ce qui représente 45 % de la population totale et 70 % de la population rurale. Le constat est sans appel : « la Vendée est très en retard au sortir de la guerre en desserte électrique ».

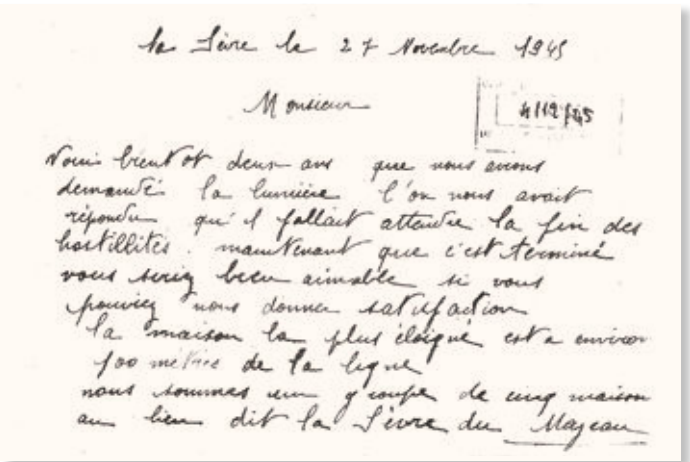
Tout a été essayé depuis 1945 pour faire repartir l'électrification mais les difficultés d'approvisionnement sont telles qu'elles limitent la reprise des travaux. La guerre à peine terminée, pendant plus de trois ans, les réclamations des habitants des campagnes se font nombreuses et surtout plus insistantes. D'autant que le discours prôné pendant la guerre pour calmer la population a été de promettre une électrification rapide à la fin des hostilités. Malgré ce marasme économique, les deux syndicats de l'Oie et de Beauvoir-sur-Mer ainsi que la commune de Belleville sont autorisés à exécuter des travaux pour un montant de 41 millions de francs. Ils débutent fin 1947. C'est la Société parisienne pour l'industrie électrique (SPIE) qui a été choisie en août 1947 pour les réaliser. Ce sont les premiers travaux d'un programme de construction qui s'annonce immense.

● Objectif 1955 !

Les notifications de programmes vont se succéder : 24 projets de syndicats pour 192,5 millions de francs en octobre 1947, 8 projets de syndicats pour 140,8 millions en décembre 1948 et 33 projets de syndicats pour 287 millions en mars 1949. La pénurie des matériaux s'améliore au tout début 1949 où l'acier et le ciment sont de nouveau en achat libre. Les conducteurs cuivre réapparaissent et les premiers poteaux béton commencent à remplacer ceux en bois.

Les financements, dans un premier temps, restent très limités : le ministre de l'Agriculture ne dispose que de faibles dotations de même que le Crédit Agricole, le Crédit Foncier et la Caisse des Dépôts. Ces dotations vont monter en puissance au début des années 1950. Les premiers artisans de la reprise des travaux d'électrification sont les syndicats et les communes qui contractent des emprunts locaux d'une durée de 15 ans à 5 % et de 30 ans à 4 %. Ces derniers seront tous couverts, mais parfois avec difficulté. Jusqu'en 1954, c'est le FACÉ qui, comme avant la guerre, va être le grand pourvoyeur financier de l'électrification rurale. Les engagements dans cette période (en francs constants) au travers des programmes agréés vont être multipliés par 6,5. Ces financements vont permettre de parachever l'électrification des campagnes.

Les premiers travaux qui s'échelonnent de fin 1947 à 1950 vont desservir 58 000 des 200 000 habitants en attente de raccordement. L'objectif du département, si le rythme est soutenu – ce qui est prévu dans le rapport de l'ingénieur Besnier – est d'achever l'électrification de la Vendée en 1955 ! Toutefois la mission va s'avérer bien plus ardue que prévu.



Demande d'électrification au lendemain des hostilités.



● La révolution du 220 volts

Les besoins économiques et les aspects sociaux ne sont plus les mêmes qu'avant-guerre. Les privations apportées par la guerre, les mouvements de populations que le conflit a entraînés et les aspirations des habitants à un mieux vivre ont changé la donne. Quant aux techniques électriques, à la fin des années 1940, elles évoluent rapidement, aussi bien pour l'amélioration des réseaux existants que pour la construction des réseaux neufs. Or, les études entreprises avant 1945-1946 ont été conçues suivant les anciennes tensions 110/190 volts ou 127/220 volts. Il va donc falloir rebattre les cartes, et la Vendée va profiter pleinement de cette évolution technique et économique.

Fin des années 1940, l'entreprise publique EDF choisit la solution nationale de modifier la distribution basse tension : l'ancien couple 127/220 volts (B1) est remplacé par le couple de tension 220/380 volts (B2). Le « 220 volts » est une révolution technique, permettant davantage d'électricité à disposition avec beaucoup moins de pertes sur les lignes de transport. Pour adapter ce changement de tension, les études sont revues, ce qui participe aussi au retard de deux ans, et à la multiplication des réclamations et pétitions des habitants toujours dans l'attente d'un branchement. Ce voltage sera généralisé à partir de 1956 mais les usagers n'y seront pas toujours favorables, ceux notamment qui déménagent car ils doivent se renseigner auprès du distributeur pour connaître la tension. Et les constructeurs n'ont pas d'autres choix que de fabriquer tous leurs matériels en double tension... Et cela coûte ! À la fin des années 1960, plus de 80 % des Français seront alimentés en 220 volts.



C'est ainsi que la Vendée va rattraper son retard en une décennie, installant dans le département un réseau homogène, standardisé et moderne. En très grande partie, cette électrification est l'œuvre du Syndicat, constitué officiellement par l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 1950, après une genèse de deux ans. Il est accompagné dans cette mission d'intérêt public par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) – l'ancien Génie Rural – et l'entreprise publique EDF.

La Faute s'inquiète

En 1949, une pétition des habitants et commerçants de la station balnéaire de La Faute-sur-Mer est adressée au Préfet. Ils évoquent « ... le danger que fait courir à notre station balnéaire la carence d'Électricité de France... Les pannes sont fréquentes. Les touristes sont obligés de dîner à la chandelle et menacent de désertir notre plage... ». Ils demandent donc qu'il soit remédié à la situation défectueuse du réseau électrique desservant l'agglomération.

Lettre de J.B. Bouffandeau, curé de Saint-Denis-la-Chevasse au président du Syndicat de Montaigu Henri de Lorgeril, le 3 septembre 1958.

« Arrivé récemment à la cure de Saint-Denis-la-Chevasse en provenance de L'île-d'Elle où le courant est de 110 volts, je trouve ici un courant à 220 volts, – ce qui rend inutilisable un aspirateur (marque « Tornado ») de 110 volts, que je possède. Heureux de pouvoir me servir de cet appareil, je vous serais reconnaissant d'intervenir pour en obtenir le rebobinage ».

Enfin ! Le Syndicat Départemental est créé

« Les ruraux ont particulièrement souffert, pendant la guerre, du manque d'électricité ».

Allocution d'Auguste Durand, président du conseil général de Vendée, le 29 octobre 1945.

Au sortir de la guerre, le dessein de créer un super syndicat départemental ressurgit, porté par les élus de Vendée et défendu par le conseil général. EDF qui vient d'être créée, devient le concessionnaire unique des syndicats et communes qui restent propriétaires de leurs réseaux de distribution. Face à ce monopole, les élus souhaitent s'unir et concrétiser au plus vite la création d'un syndicat départemental pour défendre l'entrée des campagnes vendéennes dans la modernité. L'adhésion des comités syndicaux à un syndicat départemental est entérinée en avril 1948. Le Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz dans le département de la Vendée sera officiellement créé par arrêté préfectoral deux ans plus tard, le 1^{er} juillet 1950.

EDF : planifier et moderniser la France

La loi du 8 avril 1946 nationalisant la production, le transport et la distribution de l'électricité découle du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) de 1944, qui doit réorganiser et planifier l'économie française, notamment par des nationalisations stratégiques et des réformes sociales structurelles. Cette loi donne naissance à Électricité de France (EDF) qui se substitue aux sociétés concessionnaires privées de distribution d'électricité (GDF pour le gaz). En 1946, la commission de modernisation du Plan Monnet estime à 120 milliards de francs le montant des travaux à exécuter en France pour le renforcement des réseaux électriques existants et la création de nouveaux.

Jusqu'aux années 1960, l'œuvre d'EDF s'élaborera sous le signe de l'équité territoriale par la péréquation des prix et des tarifs.

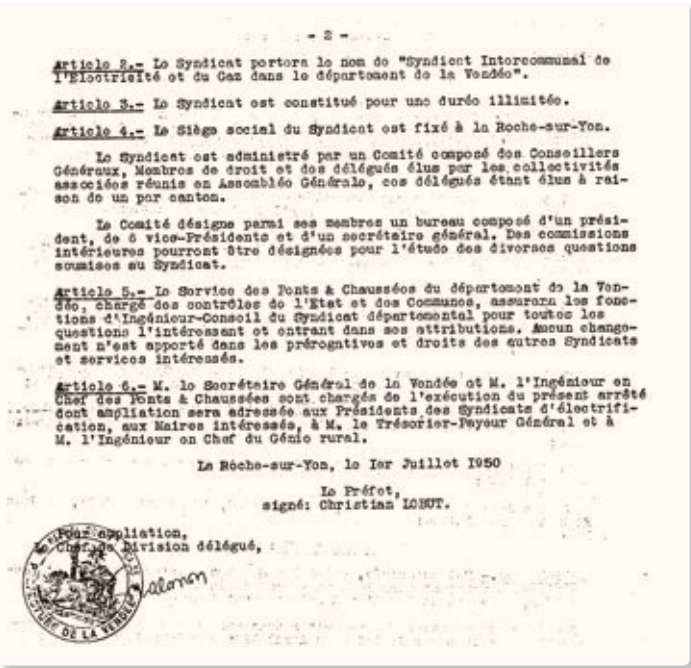
Porté par le président du conseil général et le préfet de Vendée, le projet de création d'un syndicat départemental est reconnu par tous comme bien-fondé. Dès 1946, les premiers statuts sont élaborés : ils comprennent six articles. À la session du conseil général du 15 avril 1947, le vice-président Armand de Baudry d'Asson, député de la Vendée et maire de la Garnache, présente un rapport insistant sur la nécessité de se regrouper au regard de la loi de nationalisation de l'électricité du 8 avril 1946. Il rappelle que : « Cette loi fondamentale donne des attributions aux collectivités concédantes qui ne sauraient s'exercer dans l'état actuel d'éparpillement des concessions ».

L'objectif est d'abord de peser vis-à-vis d'EDF comme le signalaient le préfet et le président du conseil général dans un courrier cosigné, adressé aux présidents des syndicats locaux le 28 mai 1947 : « avec son réseau actuellement déficient [...], avec son rendement financier médiocre [...], rien n'incitera le service national [EDF] à faire un effort particulier pour notre département si celui-ci n'est pas représenté par un syndicat unique. ». Il s'agissait de convaincre les derniers partisans d'une structure de type fédération qui n'était pourtant plus dans l'air du temps. Les départements limitrophes l'avaient déjà bien compris depuis longtemps. Pour preuve, le Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres (SIÉDS) avait été créé dès 1923 tandis que celui du Maine-et-Loire (SIÉML), était lancé en octobre 1925. Quant au Syndicat départemental d'électrification de la Charente (SDEC), il a vu le jour en mai 1937, suivi, un an plus tard, du Syndicat départemental d'électricité de Loire-Inférieure (devenu le SYDELA).

• Une création désormais officielle

À la suite du courrier conjoint du préfet et du président du conseil général, une très large majorité de comités syndicaux délibèrent en faveur de l'adhésion à un syndicat départemental. Le Génie Rural et les Ponts et Chaussées dressent aussitôt un avant-projet d'électrification de la Vendée. Le 12 avril 1948, Auguste Durand, président du conseil général et maire de Cugand réunit à la bourse du travail de la Roche-sur-Yon le premier comité syndical. Tous les élus de Vendée sont invités ainsi que le secrétaire général de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) qui fera un exposé sur la situation économique de l'électrification du pays. Toutefois, il faudra attendre l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 1950 pour finaliser et officialiser la création tant attendue du « SyDEV ».

Auguste Durand est élu président. Deux vice-présidents, à la forte personnalité, l'assistent : les députés conservateurs Lionel de Tinguy du Pouët (1911-1981), maire de Saint-Michel-Mont-Mercure (1945-1981), et Armand de Baudry d'Asson (1910-1998) maire de La Garnache (1941-1977). Le premier, également président du Syndicat d'électrification du Haut-Bocage-Vendéen, s'investira dans le bon fonctionnement du Syndicat départemental pendant trente ans. Le secrétaire du Syndicat est le conseiller général Garreau. Les deux autres membres du bureau sont Georges Bougault, président du Syndicat d'électrification de la Mothe-Achard – présent au bureau du SyDEV jusqu'en 1982 – et Joseph Marchand, président du Syndicat de Saint-Hilaire-de-Voust.



L'arrêté portant création du Syndicat Départemental en 1950.



A partir de 1950, la Vendée (ici Challans en 1954) va entrer dans la modernité.

Les « Dix glorieuses » du syndicat

Créé pour une durée illimitée, le Syndicat voit, dans un premier temps, son siège social fixé à la préfecture à La Roche-sur-Yon. Il rejoindra en 1976 les bureaux de Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), place de la Vendée, après un passage en 1961 dans les locaux du « Châtelet », que le Syndicat partagera avec le service du Génie Rural et le Syndicat des eaux. Appartenant au Crédit Agricole, les locaux de la place de la Vendée seront réaménagés en 1997.

● Du Syndicat d'électrification au SyDEV

En corrélation avec la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, le syndicat est d'abord dénommé « Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz dans le département de la Vendée ». Cependant, constatant que l'activité gaz n'était pas exercée, et sans réelle perspective de l'être à l'époque, le Syndicat exerçant uniquement sa mission d'autorité concédante sur la distribution d'électricité, le mot gaz est retiré. L'arrêté du 30 juin 1953 le rebaptisera « Syndicat Départemental d'Électrification de la Vendée » ou « SyDEV », acronyme que nous utiliserons pour la suite de cette histoire, même si celui-ci ne sera finalement créé qu'à partir de 1994. Ce nom restera inchangé jusqu'en 1997.

A partir de 1950, c'est le service des Ponts et Chaussées du département qui est chargé des contrôles de l'État et des communes et qui assure les fonctions d'ingénieur-conseil. Le territoire de la Vendée est alors divisé en zones urbaines et rurales : EDF intervenant dans les deux, le Syndicat uniquement en zone rurale.



Auguste
DURAND

Le « père du SyDEV »

Né le 23 mars 1874 à Cugand en Vendée, cet industriel du textile est conseiller municipal de Cugand en 1900 et maire en 1908. Conseiller général du canton de Montaigu en 1919, ce républicain catholique est député de la Vendée de 1928 à 1936. Inscrit au groupe des Démocrates populaires, il est secrétaire de la Chambre en 1932. Président du conseil général de la Vendée d'octobre 1945 à 1969, il préside le Syndicat d'électricité de Vendée de sa création à 1969. Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, il décède le 8 février 1969 à Cugand.



Article de Ouest-France, 25 janvier 1951.

René
VERPLANCKE

Le tout premier directeur

Alors que le Syndicat est présidé par Auguste Durand, celui qui fait office de directeur est l'ingénieur René Verplancke (1917-2000). Ancien instituteur qui a enseigné en Vendée, René Verplancke est devenu ingénieur au service du Génie Rural, après avoir suivi les cours du soir. Il est l'un des fameux réfugiés ardennais que le département a accueillis en 1939 pendant la « drôle de guerre ». À partir de 1945, René Verplancke sillonne les routes vendéennes et travaille en collaboration avec les élus locaux et les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Mis à disposition du département, cet agent public, investi et rigoureux, dirigera le Syndicat jusqu'à son départ en retraite en 1983. Il est l'homme de l'électrification des écarts, du renforcement des réseaux et du premier développement du Syndicat. À sa création, il est assisté dans sa fonction par seulement deux agents : un secrétaire-comptable et une dactylographe !

Tout juste lancé, le comité syndical informe EDF de la nécessité de moderniser et d'améliorer d'urgence les réseaux électriques du département. La situation générale est grave et l'impatience des populations rurales se fait de plus en plus ressentir. Il se trouve par exemple qu'un nombre conséquent de demandes d'augmentation de puissance ne peut être satisfait en raison de l'état des installations. Il est demandé à EDF de faire un effort particulier « pour donner à ce département agricole une distribution électrique digne du rang qu'il occupe parmi les principaux producteurs de denrées de consommations. » Le comité syndical insiste : « pour que, dans le domaine de l'amélioration des réseaux, EDF effectue un effort parallèle à celui du Gouvernement en matière de construction des réseaux ».



L'électricité arrive, les poteaux sont érigés.

Le jeune Syndicat et l'entreprise publique EDF vont travailler en binôme. En effet, le centre d'EDF de la Roche-sur-Yon va prendre une part importante à l'élaboration et à la réalisation des projets de construction de réseaux ruraux : EDF pour la maîtrise des ouvrages de transport et le SyDEV pour celle des réseaux de distribution. Les travaux de construction sur le territoire vendéen sont évalués dans un premier temps à plus de trois milliards de francs anciens (1948). Mais ce montant va vite grimper car la mission de raccorder à l'électricité tous ceux qui en sont privés est immense. Il faut y ajouter les prix en forte hausse, en raison d'une inflation de 50 % en moyenne de 1945 à 1948 et de 12,5 % de 1949 à 1952. Elle se stabilisera néanmoins à 4 % entre 1953 et 1960. De 1948 à 1956, ce sont plus de 13 milliards de francs qui seront consacrés à la seule électrification des écarts vendéens, soit la construction de plus de 1 400 Km de lignes haute tension, 3 300 Km de lignes basse tension et 550 postes de transformation.



Article de presse entre 1947 et 1950.

● De bien faibles consommations

Cette mise en chantier est considérable, et rares sont les départements français qui en réaliseront l'équivalent en si peu de temps. Les inaugurations de transformateurs électriques, de branchements de réseaux sont hebdomadaires et donnent lieu souvent à de mini-événements relatés par la presse locale. La « fée électrique » conquiert enfin les campagnes vendéennes. L'effort aussi bien technique que financier est formidable mais le SyDEV ne dispose d'aucun financement important, qu'ils soient locaux, départementaux ou bancaires. Quant au financement des réseaux d'éclairage public, il reste l'affaire des communes.

Jusqu'au début des années 1970, le Syndicat s'appuiera prioritairement sur les versements du FACÉ (75 à 80 % de son budget). Il est aussi financé par les subventions du ministère de l'Agriculture (8 % du budget) et par la taxe de 8 % sur les recettes d'exploitation d'EDF (8 % du budget). Or, cette dernière est faible en Vendée puisque les abonnés, même raccordés, consomment très peu d'énergie (46 kWh par an et par habitant). En 1955, ce chiffre est l'un des plus bas (101 kWh de moyenne) après la Corse (44 kWh), la Mayenne et le Morbihan (42 kWh), nonobstant un réseau de distribution important, figurant parmi les 30 premiers de l'hexagone ! La taxe sur les recettes décollera à partir de 1964 avec des augmentations de l'ordre de 15 à 20 % par an.



Selon Ouest-France du 5 avril 1951 : « Monsieur Rivière coiffeur à Saint-Sulpice-le-Verdon ne se sert que de la tondeuse électrique ».

Toute une politique d'offre est à construire pour résoudre ce problème de consommation. C'est ainsi que le SyDEV envisage de 1953 à 1958 de réaliser une campagne de « propagande » en choisissant une commune témoin. L'objectif est de reproduire la célèbre expérience du bourg de Magnet dans l'Indre qui a eu lieu à la fin des années 1930. Pendant 18 mois, le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Allier a mis gratuitement à disposition les appareils électriques domestiques, agricoles ou artisanaux nécessaires aux besoins de la population. Ne restait à la charge des utilisateurs (en majorité des paysans) que le coût de l'énergie consommée. Cette expérience avait été préparée à grand renfort de conférences, films de propagande et publicités diverses. Mais le bureau du SyDEV ne se mettra pas d'accord sur le choix d'une commune témoin... Puis le bureau évoque l'idée de fermes modèles, là aussi sans suite. La solution proposée par EDF sera d'orienter au début des années 1960 le consommateur vers l'alimentation en heures creuses pour une utilisation plus rationnelle de l'électricité. Néanmoins, des opérations de communication locales se déroulent en Vendée comme la Fête de la Lumière dans la commune des Herbiers ou encore l'édition de brochures par le Syndicat du Haut-Bocage-Vendéen.



Mise en place des fils électriques sur poteau.



Lors de la Fête de la Lumière, de l'électroménager à gagner pour encourager l'utilisation de l'électricité.

Les Herbiers fêtent la lumière !

Mis sur pied par le Syndicat intercommunal d'électrification de l'Oie, la Fête de la Lumière se déroule le 18 septembre 1955, au Mont des Alouettes aux Herbiers. Cette opération de promotion est présidée par le préfet de la Vendée, Jean Perreau-Pradier (1911-1981), véritable promoteur de cette modernisation durant les deux années de son affectation en Vendée. Cette manifestation populaire met en évidence l'essor de l'électrification et ses avancées économiques et sociales. Le ticket d'entrée permet de participer au tirage au sort de plusieurs lots fonctionnant à l'électricité : une cuisinière, un réfrigérateur, un moulin à café et un fer à repasser. De quoi convaincre les habitants de l'utilité de l'électricité au quotidien.

Gros plan sur l'électrification des écarts du haut bocage vendéen

En 1953, le Syndicat intercommunal du Haut-Bocage-Vendéen publie une courte brochure qui présente le schéma directeur des réseaux haute tension 15 000 volts construits dans 12 communes du haut bocage avant 1946, puis de 1947 à 1952. Cette publication témoigne de l'effort réalisé pour améliorer « le bien-être des populations rurales et développer les forces agricoles du département ». Sont ainsi construits 64 Km de lignes haute tension (HT), 52 postes de transformation (contre 10 en 1946) et 320 Km de lignes basse tension (BT) qui permettent de donner lumière et force motrice à 1 500 abonnés. L'un des derniers hameaux électrifiés sera celui de La Chardonnière, près de Treize-Septiers, au début des années 1960.

Source : L'électrification du Haut Bocage-Vendéen, Imprimerie R. Froger, Chantonnay, Vendée, 1953.

De 1948 jusqu'au début des années 1960, les chantiers se poursuivent sans aucune interruption. Même s'ils apportent leur lot de problèmes comme les surtensions ou les nombreuses coupures de courant que la presse locale et régionale aime relater, l'avancée de l'électrification est rapide, malgré des difficultés de trésorerie récurrentes résultant du décalage entre les versements des annuités et ceux du FACÉ. Pour faire face, une majoration des tarifs est décidée en 1956. Puis le SyDEV contractera des emprunts à court terme auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole pour assurer sa trésorerie.

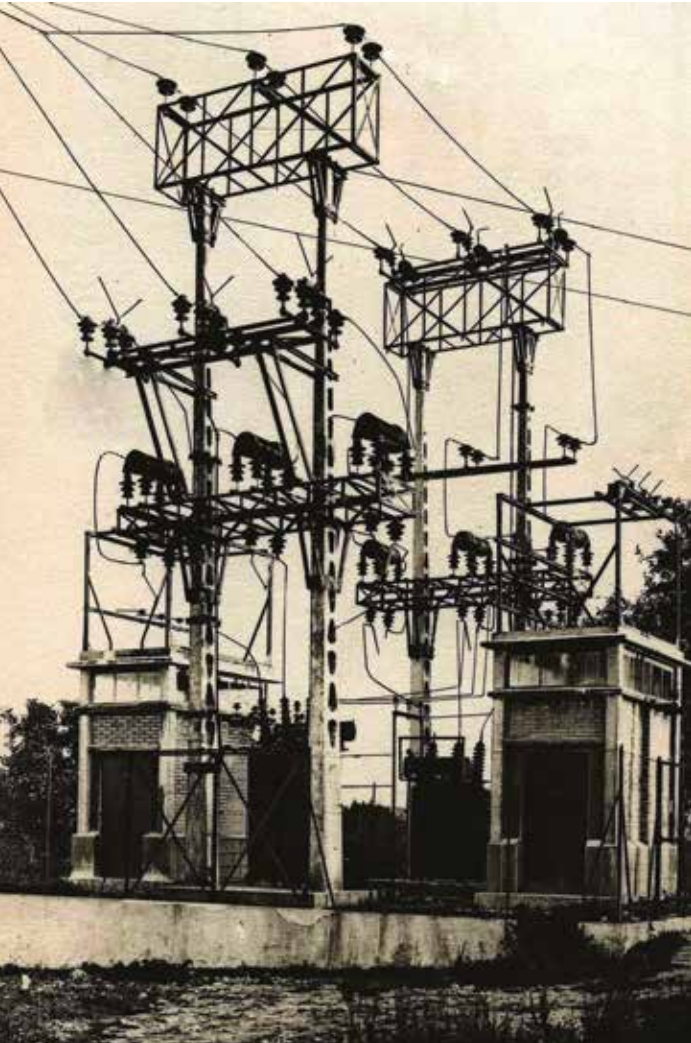


Le centre-bourg de Saint-Mesmin dans le haut bocage vendéen.

Modernisation et essor des réseaux de transport

De 1922 à la fin des années 1940, la principale source d'énergie électrique en Vendée provient de la centrale thermique de Faymoreau. En parallèle, l'électricité est amenée par des lignes de très haute tension venant d'une part des Pyrénées, notamment pour le Sud du département et, d'autre part, de la centrale électrique de Chantenay pour le Nord. Cet équipement de transport va suffire jusqu'après la guerre. Mais la question de l'alimentation doit être entièrement revue sur le département quand les demandes en énergie explosent à la fin des années 1940.

D'abord, il s'agit d'améliorer les points d'injection de l'électricité, et surtout de construire de nouvelles lignes de transport. En 1953, la ligne 90 000 volts Nantes-La Rochelle est achevée : elle traverse la Vendée du Nord au Sud. L'énergie est produite par la nouvelle centrale thermique de Nantes-Cheviré, construite à partir de 1949 et mise en service en 1954, d'une puissance de 500 000 kW. Sur l'artère centrale, au Nord de la Vendée à Palluau, est installé un poste de transformation 90/30 kV dont la puissance va évoluer rapidement. Ce poste permet de faire face aux besoins de la région côtière. Quant au poste de Luçon situé sur la même artère, renforcé à 90/30 kV, il distribue la puissance sur la région côtière Sud et le centre du département. Enfin, le poste de Faymoreau rattaché au réseau général d'interconnexion renforcé alimente la partie Nord-Est de la Vendée.



Un poste de transformation de 45 000 volts.



Les membres du Syndicat de Palluau, présidé par Monsieur Roy - La Résistance de l'Ouest - 31 octobre 1949.

● Renforcement, reconstruction

De ces points d'alimentation stratégiques vont partir des lignes de 30 kV qui vont transporter l'électricité vers les sous-stations et les lieux de consommation. Entre 1953 et 1960, certaines lignes sont entièrement refaites pour assurer la puissance nécessaire (la ligne Luçon-Les Sables d'Olonne en 1953) et de nouvelles lignes sont construites : Palluau-Challans, Palluau-La Mothe-Achard, Recouvrance-Chavagnes, Cholet-Mortagne. Parallèlement à ces grands chantiers se poursuit le programme de renforcement et de construction de sous-stations 30/15 kV, dont certaines sont devenues insuffisantes pour répondre aux demandes.

C'est plus de dix sous-stations qui sont modernisées et/ou construites sur l'ensemble du département. Quant aux poteaux bois qui supportaient le réseau 15 kV, ils sont remplacés par des poteaux béton. Autre chantier marquant des années 1950, celui du câble sous-marin 15 000 volts de 18 Km qui dessert L'île d'Yeu en 1954, réalisé par les Câbles de Lyon. En moins d'une décennie, la montée en puissance énergétique

de la Vendée est remarquable. Soutenues par les subventions du conseil général et les fonds du FACÉ, les actions du Syndicat conjuguées à celles d'EDF vont permettre à la Vendée de développer l'industrie locale, le tourisme et de retenir sur place sa jeune main-d'œuvre qui délaisse peu à peu l'agriculture pour l'industrie. Cette modernisation annonce un vrai bouleversement socio-économique pour les deux décennies suivantes.



Les poteaux béton apparaissent dans le paysage vendéen.

● Comparaison de l'électrification de la Vendée en 1948 et 1954

	1948	1954
Nombre d'abonnements basse tension	82 050	114 290
Nombre d'abonnements haute tension	230	343
Consommation en milliers de kWh	29 900	57 500
Nombre de kilomètres de lignes 90 kV (ou 90 000 volts)	0	84
Nombre de kilomètres de lignes 30 kV	327	384
Nombre de kilomètres de lignes moyenne tension	1 367	2 885
Nombre de kilomètres de lignes basse tension	2 322	5 657
Nombre de postes très haute tension 30 kV	2	3
Nombre de postes 30 kV/MT et MT/MT	23	26
Nombre de postes MT/BT	756	1 334

Source : Gallot Jean-André, sous la direction de, Vendée, Aspects géographique, historique, touristique, économique et administratif du département, Département de la Vendée, 1955, p. 283-286.



Le confort électrique entre dans les foyers français.

Des chantiers stratégiques au décollage économique

Raccordements des derniers écarts, travaux de renforcement des réseaux de distribution moyenne tension (MT) et basse tension (BT), changement de tension, nouvelles constructions de lignes de transport moyenne tension (MT) et haute tension (HT), éclairage public, promotion de l'utilisation des appareils ménagers, modernisation des fermes et montée en puissance de l'industrialisation du département, les chantiers de l'électrification du département sont d'une importance stratégique pour l'économie et la société vendéennes.

● **Renforcement des réseaux et changement de tension**

Vers 1955-1956 les écarts sont en voie d'être presque totalement desservis. Cependant les Syndicats de marais tels que ceux de Beauvoir-sur-Mer, Chaillères-Marais et Angles, en retard, lancent en 1955 un important programme à exécuter jusqu'à la fin des années 1950. S'ouvre alors un nouveau cycle de travaux consacré au renforcement des réseaux électriques et à leur mise en conformité. Ces chantiers montent en puissance avec un montant chiffré en 1955 à plus de quatre milliards de francs, estimation qui sera revue à la hausse. Objectif : donner la force motrice nécessaire aux plus grandes exploitations agricoles, aux ateliers ruraux et à la petite et moyenne industrie qui vont devenir les fers de lance économiques de la Vendée.

Cette période intense, au cours de laquelle le SyDEV adhère à la FNCCR (décembre 1956), correspond à la construction de postes de transformation à rayon d'action plus court, dits « H61 », en prévision des demandes de puissance à venir des abonnés et des premiers lotissements. C'est aussi la grande période de la normalisation des moyennes et hautes tensions et l'adoption généralisée du courant 220/380 volts. Ces évolutions techniques illustrent bien la modernisation du secteur électrique français et des prévisions des besoins futurs. En 1959, la France a produit 65 milliards de kWh (le double de 1946) et il est prévu 100 milliards en 1965 et 200 milliards en 1975, en vertu du principe du doublement tous les dix ans.



Malgré les difficultés comme ici dans le marais, l'installation des poteaux se poursuit.

Les « H61 » conquièrent les campagnes

Des années 1960 aux années 1990, ces postes de transformation simplifiés pour lignes aériennes électriques seront installés en grand nombre. Rapide à poser, sans cabine de protection, le « H61 » est accroché au poteau en béton armé par un support métallique surnommé « croix de Jésus ». Les premiers modèles comportaient des bornes en porcelaine brune, les suivants sont produits en matière composite. Dans les réseaux de distribution publique, ils sont les plus nombreux et, avec les cabines hautes, ils sont cependant les plus vulnérables et les moins performants.

Les usages de l'électricité se généralisent dans les exploitations familiales : mécanisation, battage, arrosage, trayeuse, clôture électrique, etc. L'électrification marque l'entrée du monde rural vendéen dans la modernité domestique. En 1960, le SyDEV dessert les dernières fermes du département. Cette électrification des écarts a été l'une des missions centrales du Syndicat depuis sa création.

Le Syndicat doit s'adapter en permanence aux évolutions rapides, qu'elles soient techniques, économiques ou juridiques. Au fur et à mesure de l'électrification des campagnes, le SyDEV devient un aménageur et un gestionnaire des crédits accordés à l'électrification. Le financement des travaux évolue et provient notamment de subventions importantes du FACÉ, du ministère de l'Agriculture, des communes mais aussi du département et de prêts bancaires (Crédit Mutuel et Crédit Agricole notamment). Le SyDEV a acquis une connaissance du terrain qui le légitime pour participer auprès d'EDF au défi de la montée en puissance des consommations au cœur d'une société en mutation.



Un poste de transformation H61, surnommé « Croix de Jésus ».



Publicité pour la promotion de l'électricité à la ferme.

● Compteur bleu : nouvel horizon d’EDF

De 1945 à 1965, le nombre d’appareils électriques en France est multiplié par deux. Mais la puissance fait cruellement défaut pour alimenter les équipements. Dans plus d’un foyer sur deux, il n’est pas possible de brancher un fer à repasser ! EDF propose alors le « compteur bleu », garantissant une puissance de 6 ou 9 kW. La consommation moyenne des ménages augmentera de 10 % par an pendant les cinq premières années de ce dispositif (1963-1968). L’évolution de la consommation annuelle des ménages en électricité – en volume – de 1960 à 1974 est de 11 ,7 % en moyenne avec un prix très stable de + 1 % sur la même période !



Campagne publicitaire pour le compteur bleu d’EDF.

En Vendée, le manque de puissance est aussi patent dans l’industrie. André Roturier, maire de Bourneau de 1983 à 2008 et président du Syndicat d’électricité de l’Hermenault de 1989 à 2010 se souvient d’une anecdote du début des années 1960 : « Pour faire fonctionner sa scierie à Fourchaud, mon père avait demandé la moyenne tension, pas encore desservie contrairement à la basse tension. Le syndicat n’ayant aucun budget pour amener la ligne, c’est lui qui a avancé l’argent, 6 000 francs de l’époque. Le Syndicat l’a remboursé sur 20 ans avec intérêts ! ».



La modernité passe par l’électroménager.

Malgré cette montée en puissance et le réveil commercial d’EDF, la consommation annuelle d’électricité des ménages en France restera inférieure aux autres pays industrialisés jusqu’aux années 1980, le rattrapage débutant dans les années 1970, en raison de l’adoption croissante du chauffage électrique (voir tableau ci-contre).

● Consommations électriques annuelles des ménages

Comparaison entre 1950 et 1983, dans les pays industrialisés.

PAYS	1950	1959	1970	1983
ÉTATS-UNIS	-	3 600	6 500	9 100
SUÈDE	830	1 640	-	8 800
ROYAUME-UNI	1 240	1 900	3 900	4 120
RFA	-	790	2 290	3 570
FRANCE	260	500	1 300	3 190
ITALIE	270	460	1 290	2 200

Source : Gallot Jean-André, sous la direction de, Vendée, Aspects géographique, historique, touristique, économique et administratif du département, Département de la Vendée, 1955, p. 283-286.

● Le tournant du milieu des années 1960

Au mitan des années 1960, le SyDEV doit faire face à l’essor des usages et des ventes d’électricité dans le département. Deux événements politiques ont un impact fort sur l’électrification rurale : d’une part, l’entrée en vigueur de la Politique agricole commune (PAC) en 1962 qui pousse à la transformation des campagnes européennes, notamment françaises, très en retard dans certains départements, et d’autre part, la création de la Délégation à l’aménagement du territoire et à l’action régionale (DATAR) en 1963, qui encourage fortement le développement de la société industrielle. C’est dans ce cadre politique et économique que l’électricité modifie en profondeur la vie quotidienne des Français par l’équipement en électroménager (démarrage dans les années 1960 et accélération à partir de 1970) : les achats par les ménages de fers à repasser, réfrigérateurs, machines à laver, aspirateurs, radiateurs puis plaques chauffantes et téléviseurs mesurent leur degré de confort. Ce sont les prémices de l’accès du monde rural au confort électrique.

La place du Syndicat dans cette évolution est singulière car, face à EDF, cette petite structure dépendante de service du Génie Rural pèse encore peu. EDF unifie les méthodes administratives, techniques et financières, notamment en matière de tarification, sujet qui a tant fait parler de lui. L’entreprise publique apporte rigueur et cohérence sur tout le territoire avec la péréquation et l’uniformisation des tarifs (années 1960).

Avec l’omniprésence d’EDF, les syndicats vont perdre quelque peu de leur prestige d’acteur central. Néanmoins, les collectivités locales et les syndicats intercommunaux resserrent les rangs, et se regroupent autour de leur Fédération, la FNCCR, dont les membres ne cessent d’augmenter. Celle-ci joue un rôle de bouclier et de conseiller juridique.

En parallèle, une nouvelle Vendée s’invente et se met en ordre de marche.



Le Général de Gaulle aux Sables d'Olonne, le 19 mai 1965.

Une visite du Général qui marque les esprits

Le 19 mai 1965, le Général de Gaulle entreprend un voyage de cinq jours dans l'Ouest de la France. C'est une date clé qui inaugure une période d'évolution économique et sociale du département sans précédent : quinze années ininterrompues d'essor agricole, industriel et touristique.

Depuis son retour au pouvoir en 1958, le Président de la République affectionne partir à la rencontre des Français. Il débute ce périple par la Vendée puis visitera le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe. Accompagné de son épouse Yvonne, du ministre de l'Intérieur Roger Frey et du ministre de l'Agriculture Edgard Pisani, le Général atterrit à Nantes, rejoint par la route Les Sables d'Olonne puis La Roche-sur-Yon. Et il se rend à Saint-Jean-de-Monts, Falléron, Froidfond et Challans qui lui font un accueil des plus chaleureux.



De l'électroménager pour « combler » la ménagère des années 1950/1960 !

Le défi de la forte hausse des consommations (1966-1980)

Le département a entendu les discours du Général. En 1967, Auguste Durand – alors sénateur, président du conseil général et président du SyDEV – et le préfet de la Vendée Jean Reiller (1966-1970), décident de publier une plaquette d'information « destinée à séduire les industriels à la recherche d'un lieu pour y implanter leurs nouvelles unités de production ». Ils l'intitulent « La Vendée industrielle ». Le conseil général et la préfecture font preuve d'audace et d'initiative puisque la communication institutionnelle dans ce domaine est verrouillée par la DATAR qui privilégie les bassins d'emplois déjà industrialisés comme la vallée de la Seine entre Rouen et Le Havre, ou encore la ville de Saint-Nazaire pour lesquelles existent des plaquettes de communication.

Ce document de promotion lancé médiatiquement se donne pour objectif de mettre sur le devant de la scène le « potentiel Vendée », sa main-d'œuvre jeune, nombreuse et « pleine de bonne volonté ». Il s'agit aussi de montrer la disponibilité des terrains dans les différentes zones industrielles aménagées en périphéries des villes vendéennes, à commencer par La Roche-sur-Yon. C'est une époque clé pour le département qui inaugure un temps nouveau de son développement.

Pendant cette période de transformation profonde de la société où l'exode rural se poursuit – fait important dans les prises de décisions des élus –, le Syndicat change de président. « Le père du SyDEV » Auguste Durand décède en février 1969 et c'est Hubert Durand, sénateur de la Vendée depuis 1968, qui lui succède. Comme son prédécesseur, cette personnalité politique vendéenne est très préoccupée par les aspects sociaux et culturels. Délégué du Syndicat d'électrification de la banlieue de La Roche-sur-Yon depuis longtemps, cet esprit ouvert va apporter son dynamisme à l'essor de la Vendée ; pour lui, l'électricité est un des éléments stratégiques et structurants de cette évolution.



L'initiative est inédite : au milieu des années 1960, une plaquette est éditée pour attirer les industriels en Vendée.



Hubert DURAND

Président de 1969 à 1981

Fils de pharmacien, Hubert Durand est né le 21 octobre 1910 à La Caillère en Vendée. Après des études à l'Institut catholique d'Angers, il s'oriente vers les assurances et devient en 1942 directeur des Assurances générales pour la Vendée puis directeur des caisses rurales du Crédit Mutuel Vendée Loire et Sèvres. Conseiller municipal de La Roche-sur-Yon en 1953, conseiller général en 1958, il devient sénateur le 29 juin 1959 suite à la nomination comme ministre de l'Agriculture d'Henri Rochereau, dont il est le suppléant. Élu sénateur sous son nom en 1968, il se représente en 1977, mais n'est pas réélu. Inscrit au groupe des Républicains indépendants, il est membre en alternance des commissions des affaires sociales et des affaires culturelles. Bref président du conseil général de la Vendée de mai 1969 à décembre 1970 – lui succède le maire de Chantonnay Michel Crucis –, Hubert Durand préside la Chambre de commerce et d'industrie de La Roche-sur-Yon de 1951 à 1981, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée et le SyDEV de 1969 à son décès le 12 octobre 1981 à La Roche-sur-Yon.

● Nouvelles ressources financières

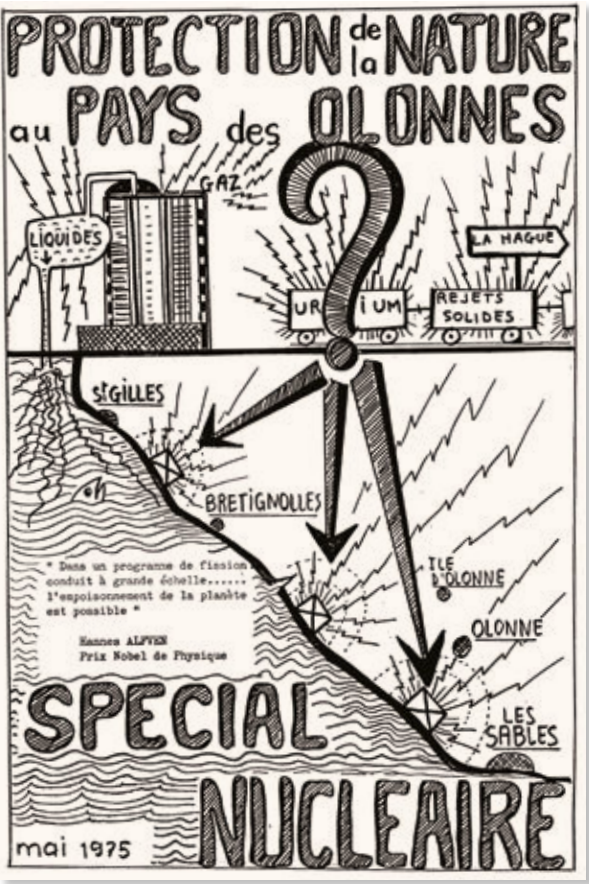
Dans les années 1970, les actions principales du SyDEV sont d'assurer la péréquation des charges entre les 21 syndicats membres, de garantir l'unification des tarifs, y compris taxes et surtaxes, et de promouvoir une politique commune en matière de financement des travaux d'électrification. Jusqu'en 1970, la ressource principale du Syndicat, on l'a vu, est le FACÉ qui est reversé aux syndicats locaux, auquel s'ajoutent les taxes sur l'électricité. À partir de 1970, le produit des taxes et surtaxes encaissées par EDF est versé directement au SyDEV. Et en 1971, la nouvelle taxe sur l'électricité, votée en 1975 par le conseil général, est reversée au SyDEV. En parallèle, les consommations, aussi bien individuelles qu'industrielles, montent en flèche. Ces ressources financières supplémentaires donnent du souffle au SyDEV. Elles permettent de couvrir les besoins croissants en matière de travaux de renforcement et d'extension de réseaux. À partir du milieu des années 1970, le Syndicat va consacrer une partie importante de ses moyens à la mise en œuvre d'un programme de renforcement non subventionné : 6 millions de francs en 1976, 14,5 millions en 1977 et 11 millions en 1979.

De 1974 à 1985, la consommation des ménages en électricité continue de progresser, en moyenne de 8,2 % par an, cependant moins rapidement que lors de la décennie précédente. Cette progression est en grande partie liée au développement rapide du chauffage électrique et de l'eau chaude sanitaire, en lien avec l'action commerciale offensive d'EDF en 1970. Elle est aussi liée au boum des appareils ménagers qui vont jusqu'à représenter 42 % de la consommation électrique des ménages en 1985. La France est entrée de plain-pied dans « l'American Way of Life ».

● L'incroyable projet de centrale nucléaire

L'industrie n'est pas en reste : à partir des années 1970, et pendant quinze ans, la montée en puissance des consommations en Vendée est plus forte que la moyenne nationale. Dans ce contexte haussier où l'inflation repart, et malgré les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, les prix de l'électricité en France progressent de manière très modérée en raison notamment du programme nucléaire. En 1975, dans le cadre du renforcement du programme de production nucléaire français suite au choc pétrolier de 1973, la construction d'une centrale nucléaire est envisagée en Vendée. Trois sites dunaires sont retenus : deux à Olonne-sur-Mer (la Gachère et Mireille Oasis) ainsi qu'à la Sauzaie à Brétignolles-sur-Mer. Le projet défraie la chronique vendéenne : des habitants, une association de défense de la nature - l'APNO* - et des élus s'y opposent fermement. Cet incroyable projet sera finalement abandonné...

* Association pour la protection de la nature au pays des Olonnes.



Un bulletin spécial édité par l'APNO en mai 1975 contre le projet de centrale nucléaire en Vendée.

Des entreprises main dans la main avec le SyDEV

Partenaires du SyDEV depuis sa création, huit entreprises participent activement à l'électrification du département. Qu'elles soient nationales ou régionales, la période constitue pour elles, de belles années de croissance avec des demandes de raccordements nouveaux et de renforcements de réseaux. Ces entreprises interviennent sur des secteurs géographiques bien déterminés. État des lieux en 1978.

• Les nationales

Qu'elles soient présentes dans le département depuis l'entre-deux-guerres, ou qu'elles s'y soient installées après, toutes consolident leurs positions.

SPIE ou la « Parisienne »

Créée en 1900 par le baron Empain pour l'électrification du métro parisien et des chemins de fer. Après plusieurs évolutions elle se recentre dans les années 80 sur l'électricité.

Intervient sur le périmètre des syndicats de : Banlieue de la Roche-sur-Yon, Beauvoir-sur-Mer, Bournezeau, Mareuil-sur-Lay, Palluau et la commune de L'Île d'Yeu.

Saunier-Duval

Créée en 1907 par le Charles Saunier. Elle prend pied en Vendée en 1968 après le rachat de la société Collet. Devenue Saunier Duval Électricité ou SDEL en 1990, elle fait partie de Vinci Énergies.

Intervient sur le périmètre des syndicats de : Chaillé-les-Marais, Fontenay-le-Comte et Saint-Hilaire-des-Loges.

L'Entreprise Industrielle

Créée en 1906 par Pierre-Marie Durand, elle est une filiale du groupe l'Énergie Industrielle, groupe essentiellement hydroélectrique. Selon les sources, il était 1^{er} ou 2^e groupe privé de distribution d'électricité en France, avant-guerre. Après sa nationalisation en 1946, sa branche indépendante de construction conservera le nom de l'Entreprise Industrielle. Elle fait partie du groupe Engie Ineo.

Intervient sur le périmètre du syndicat d'Angles.

Garczynski-Traploir (GT)

Créée au Mans en 1919 par André Garczynski et Gaston Traploir. Entre les deux guerres, « la Mancelle » participe à l'électrification du Grand Ouest et se diversifie dans l'adduction d'eau. Après 1945, elle connaît un essor spectaculaire, avec la création notamment d'une agence à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Dénommée GTE, elle fait aujourd'hui partie de Vinci Énergies.

Intervient sur le périmètre des syndicats du Haut-Bocage-Vendéen, L'Oie et Pouzauges.

La Compagnie de signaux et d'entreprises électriques (CSEE)

Créée en 1902 par Francis Cumont, un pionnier de la signalisation électrique pour les chemins de fer et le métropolitain. Après s'être diversifiée, à l'électronique appliquée à la signalisation, aux télécontrôles dans les années 50-60, la CSEE cède ses activités électriques à ETDE, rachetée la même année par Bouygues. Le nom de CSEE a disparu au profit de Bouygues Énergies & Services.

Intervient sur le périmètre du syndicat de Saint-Hilaire-de-Voust.

• Les régionales/locales

Elles ont su s'imposer. Leur histoire résonne avec l'essor économique de la Vendée.

Allez & Cie

Créée en 1932 par Bernard Allez à Erquy en Bretagne, l'entreprise spécialisée dans l'électrification rurale, ouvre un site à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 1938. Après-guerre, elle se développe dans le Grand Ouest puis dans toute la France et diversifie ses activités au chauffage/climatisation, télécommunications et fibre optique, éclairage public, etc. Toujours indépendante en 2020, elle est aujourd'hui dirigée par Olivier Allez (3^e génération). Le site de Saint-Gilles reste le plus important du groupe avec 23 millions de Chiffre d'affaires (sur 133 millions) et 160 salariés.

Intervient sur le périmètre des syndicats de : La Mothe-Achard, Noirmoutier et Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Robin

Créée en 1960 à Périgny, près de la Rochelle, en Charente-Maritime, par Michel Robin. Elle a été rachetée en 1983 par l'entreprise Mainguy.

Intervient sur le périmètre des syndicats de L'Hermenault, Maillezaïs.

Mainguy

Créée en 1965 par Gilbert Mainguy, à Vertou en Loire-Atlantique. Très présent dans le Grand-Ouest, cet installateur de réseaux aériens et souterrains de distribution d'énergies ouvre une agence à la Roche-sur-Yon. Reprise en 2004 par ETDE (filiale de Bouygues, devenue Bouygues Énergies & Services en 2013), elle emploie alors 1 100 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros (intégrant la filiale Mahé à Guérande).

Intervient sur le périmètre des syndicats de : La Caillère et Mortagne-sur-Sèvre.

Jeanneau Electricité

Créée en 1953 à Montaigu par André Jeanneau, avec une succursale à Niort. Elle est vendue en 1999 à Forclum (groupe Eiffage). Elle est en 2020 Eiffage Énergie Loire Océan.

Intervient sur le périmètre du syndicat de Montaigu.



Levage d'un poteau béton - Entreprise Allez 1950.

● **Boom économique, touristique et démographique**

Les acteurs de l'électrification croulent sous les demandes de raccordements de lotissements privés, communaux ou à caractère social, de résidences principales ou secondaires, de sites industriels, d'infrastructures touristiques de grande ampleur comme Merlin Plage à Saint-Jean-de-Monts. Il faut y ajouter de nombreux campings sur la côte, des colonies de vacances, tout comme des infrastructures hôtelières et résidences secondaires. La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SyDEV et EDF soulève déjà de nombreuses questions aux élus, questions qui perdureront pendant de nombreuses années encore.

L'essor tant agricole qu'industriel est remarquable et touche l'ensemble des communes du département. Quant aux infrastructures touristiques, elles s'implantent en priorité sur une frange côtière qui recouvre une soixantaine de communes où habitent hors saison 150 000 habitants, et cinq à six fois plus l'été à la fin des années 1970 (les Sables d'Olonne, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie). Ce tourisme de masse qui se rend sur les lieux de vacances – un grand nombre en trains et en cars – se concentre d'abord sur la côte puis dans les communes rurales de l'arrière-pays où se construisent des maisons individuelles et des gîtes. Dans les années 1980, des voies différentes seront envisagées pour corriger les excès de l'urbanisme des années 1970. En quelques années, la Vendée est devenue, après le Var, le département français qui accueille le plus de touristes. De 1970 à 1980, le nombre d'estivants passe de 300 000 à près de 1 million par an (5 millions aujourd'hui).

L'économie vendéenne monte en puissance et son territoire et ses habitants participent activement à cet essor.

L'évolution démographique est très positive (ce qui freine l'exode rural) : + 15 % entre 1968 et 1982, passant de 421 000 à 483 000 habitants. Ce taux de progression de la population est supérieur aux taux régional et national. Terre d'exode pendant longtemps, la Vendée est devenue une terre d'accueil avec une amorce de relance démographique qui a débuté pendant la période 1954-1968. Des populations extérieures au département viennent s'installer, qu'il s'agisse de personnes en activité ou de retraités. La population vendéenne est bien répartie sur le territoire : 52 % d'urbains et 48 % de ruraux (1982), avec une seule ville importante La Roche-sur-Yon (45 000 habitants).

Certains secteurs comme le bâtiment et les travaux publics ainsi que le commerce et l'artisanat en général connaissent un boom économique, ne pouvant parfois pas répondre à la demande. En parallèle, des entrepreneurs et des entreprises d'origine vendéenne tirent leur épingle du jeu dans ce contexte porteur et deviennent de vraies références dans leur secteur d'activité : la construction de bateaux de plaisance, l'agro-alimentaire, les transports, le bâtiment, l'habillement et l'industrie en général.



La Vendée est réellement devenue une destination touristique comme en témoigne cette carte postale du début des années 1970.

● **Anticiper la croissance**

Cet essor économique général et l'amélioration des conditions de vie de la population vont amener le SyDEV à consacrer une partie importante de ses disponibilités financières à un programme autonome de renforcement. Il est en 1978 de 12,8 millions de francs. Le budget des extensions s'élève à 6 millions de francs, avec la réalisation de 438 branchements individuels et 638 en collectifs. La participation des demandeurs prend la forme de souscriptions à des emprunts locaux. Le Syndicat préconise des travaux en souterrain dans les lotissements, sans aide supplémentaire. À la fin des années 1970, les extensions individuelles (hors lotissements) montent en flèche.

L'essor démographique global se poursuit et s'accélérera la décennie suivante : de 483 000 habitants en 1982, la population passe à 509 000 en 1990. Le SyDEV doit anticiper cette croissance.

À la fin des années 1970, avec un budget de près de 50 millions de francs, il est l'un des principaux opérateurs du département et participe aux quinze glorieuses de l'économie vendéenne (1966-1980). Le travail a été intense depuis 1950 et, dès le milieu des années 1970, le réseau électrique rural de la Vendée est l'un des plus opérants de France. Alors que pour certains départements, le taux de clients mal desservis est de l'ordre de 40 à 50 %, il est de l'ordre de 10 à 20 % en Vendée. Néanmoins, pour accompagner les bouleversements en cours, le Syndicat doit passer à la vitesse supérieure, voir plus grand et conforter sa structure interne. Le SyDEV va répondre à ce défi dans une société où l'électricité est devenue omniprésente.



La Roche-sur-Yon a connu un fort développement économique et démographique à partir des années 1950. En 20 ans, sa population doublera pour atteindre 45 000 habitants en 1975.

En trente ans, la Vendée s'est transformée radicalement au point de vue économique, social et humain. Certains évoquent même une « seconde révolution agricole » dans le bocage, d'autres « le miracle vendéen ». Le département s'est remis en cause, passant d'une société bloquée, immobile, à une société en mouvement.

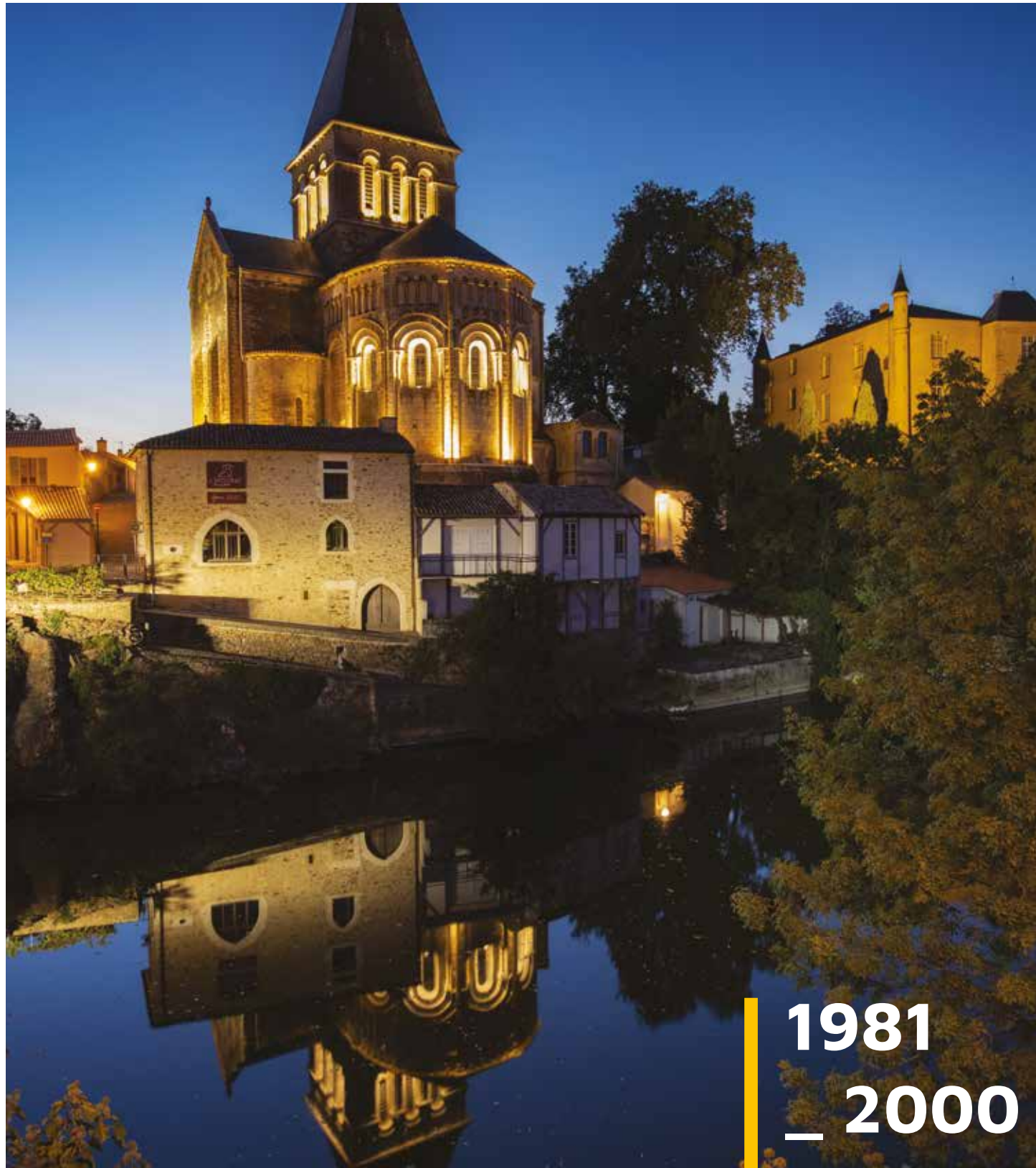
L'essor de nombreux ateliers industriels dans le milieu rural, le développement d'entreprises, devenues des références de dimension nationale, l'urbanisation rapide des bourgs et des villes et l'explosion des activités touristiques sur le littoral notamment, ont bouleversé les conditions de vie et de travail en l'espace d'une seule génération.

La Vendée rattrape son retard. Plus encore, le département a posé les jalons de son essor futur. En tant qu'acteur en première ligne, le SyDEV – 21 Syndicats locaux d'électrification – et les élus représentant les communes adhérentes ont relevé avec succès le défi de cette croissance remarquable. La Vendée a désormais un nouveau visage.



Essor touristique, comme ici
à Notre-Dame-de-Monts.

Henri
Vendée



1981
_ 2000

Mise en lumière de l'église Saint-Sauveur à Mareuil-sur-Lay-Dissais.

Partie III: **1981-2000**

LE SyDEV RENFORCE SES POSITIONS

Les arrivées de Raoul Pélote à la présidence (1981) et de Philippe Batot à la direction (1983) ouvrent une nouvelle période de l'histoire du SyDEV. Soutenus par les élus, les deux hommes font évoluer la structure vers plus d'autonomie. Le Syndicat s'engage dans une politique d'amélioration du cadre de vie des Vendéens. En 1984 débute le grand chantier des effacements de réseaux alors que le renforcement des infrastructures et la desserte de nombreux lotissements en construction se poursuivent. La demande en électricité ne cesse d'augmenter. 1992 inaugure un renouveau du pouvoir concédant du SyDEV et une montée en puissance, dont le point de départ est la signature avec EDF d'un nouveau cahier des charges de concession en matière de distribution d'électricité d'une durée de 40 ans. La même année, la commune des Sables d'Olonne rejoint le SyDEV.

Le syndicat devient le porte-parole des communes vendéennes auprès du concessionnaire EDF. Cet accord apporte des financements croissants au syndicat pour lancer davantage de programmes d'effacement de réseaux, d'éclairage public mais aussi développer la nouvelle compétence de maintenance de l'éclairage public à partir de 1996. À cette dernière compétence s'ajoute celle du gaz en 1998, avec la mise en œuvre d'un plan de desserte départemental. En 1997, le SyDEV prend le nom de Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée. À cette date, les syndicats locaux lui transfèrent leurs compétences. C'est aussi au cours de ces années que le SyDEV fait parler de lui dans toute la Vendée par des mises en lumière de monuments historiques. Cette décennie riche en événements est assombrie par les terribles tempêtes de 1999 dont les effets sur le réseau électrique généreront un vaste programme de mise en souterrain au début des années 2000 (lire partie IV). Le millénaire s'achèvera néanmoins sur une note plus réjouissante avec la célébration du cinquantenaire du Syndicat, lors d'une grande fête populaire aux Sables d'Olonne, le 30 juin 2000.

Les années 1980 : adaptation, évolution et volonté d'autonomie

Le 3 décembre 1981, à la suite du décès d'Hubert Durand, Raoul Pélote est élu président du SyDEV. Cet ostréiculteur, figure du département, est réélu en 1983. À cette époque, le budget du SyDEV est de 50 millions de francs. Il double en 1990 et atteint les 170 millions de francs en 1993.

La montée en puissance du syndicat est rapide, portée par des hommes nouveaux comme Gérard Rivoisy – maire de Nesmy de 1980 à 2020 – qui rejoint le bureau du SyDEV en octobre 1982. Cet élu de terrain, pragmatique et concret, conduira la commission des finances en tant que 1^{er} vice-président de 1989 à 2020. Autour de Raoul Pélote, trois autres vice-présidents : Christiane Anger, maire de Maillezais (1969-1989) et conseillère générale ; Gérard Berteaud, délégué du Syndicat d'électrification de Mortagne-sur-Sèvre et Ida Grillet, maire de Rocheservière et présidente du Syndicat d'électrification de Montaigu.

C'est aussi l'arrivée d'un jeune fonctionnaire, Philippe Batot, succédant à René Verplancke qui prend sa retraite. L'Ardennais de naissance laisse la place de directeur à un Alsacien, tout juste diplômé. Il va apporter sa jeunesse et son dynamisme au Syndicat, et travailler efficacement avec le président Pélote.



Raoul Pélote et Gérard Rivoisy, 1^{er} vice-président à partir de 1989.

Raoul
PÉLOTE



Transforme le Syndicat

Né 2 novembre 1926, Raoul Pélote est ostréiculteur à Bouin, sa commune natale, comme avant lui son père Raoul. Ce dernier, président de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Vendée, est maire de Bouin de 1945 à 1960, et préside le Syndicat intercommunal d'électrification de Beauvoir-sur-Mer, de 1947 à 1953. À sa mort en 1960, son fils Raoul lui succède : il sera le premier magistrat de la commune pendant quarante ans et occupera au conseil général, le siège laissé vacant suite au décès de son père.

Raoul Pélote siégera au Département jusqu'en 1998. Avocat des pêcheurs et des ostréiculteurs, ardent défenseur des polders de la baie de Bourgneuf, il préside l'UDF-Vendée puis soutient le RPF de Charles Pasqua et Philippe de Villiers.

Président du Syndicat intercommunal de Beauvoir-sur-Mer depuis 1960 et vice-président du SyDEV depuis 1965, Raoul Pélote connaît très bien les problématiques d'électrification du département. Cette figure du département, proche du monde rural, ouvert et partisan du consensus, va transformer le SyDEV pendant ses vingt ans de présidence. Il prône l'autonomie du Syndicat et les actions qu'il mène avec son directeur permettent la mise en œuvre d'une politique économique plus ambitieuse. Chevalier de l'ordre national du Mérite, commandeur du Mérite agricole et officier du Mérite maritime, il décède le 6 juillet 2000 à Nantes.



Philippe
BATOT

Visionnaire et stratège

Né le 24 juin 1958 à Colmar, diplômé de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), son rang de sortie le conduit en Vendée au Syndicat d'électricité où cet ingénieur succède en septembre 1983 à René Verplancke, le directeur historique, qui prend sa retraite après 33 ans de bons et loyaux services. Ce jeune fonctionnaire va conduire les destinées du Syndicat pendant 29 ans. Porté par l'essor d'un département en mutation rapide, ce visionnaire va parfaitement anticiper les évolutions sociales et économiques du Syndicat et mettre en œuvre une stratégie de développement avec les présidents Pélote et Merceron. Il va faire du SyDEV un syndicat autonome et exemplaire, notamment en matière de développement des réseaux et d'énergies renouvelables. Il quitte le SyDEV le 1^{er} avril 2012 pour prendre la direction du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIÉDS).

Au début des années 1980, le Syndicat est une structure dépendante de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF). À sa prise de fonction au SyDEV en septembre 1983, Philippe Batot dispose d'une équipe réduite, composée de cinq agents : Marie-Thérèse Dupont, Véronique Herbreteau, Danièle Nicou, Nicole Renaud et Claude Drappier (lire page 95). Recruté en 1978, ce dernier deviendra le bras droit de Philippe Batot et le responsable de la comptabilité en 1997. C'est aussi en 1983 qu'un technicien du Génie Rural, Didier Thiétry, rejoint la petite équipe alors que le Syndicat se situe à la croisée des chemins et traverse la crise économique sans certitude sur son avenir et sans vraie stratégie de développement.

Au cœur de la crise économique et sociale qui sévit en France, le SyDEV, qui est principalement financé par les taxes départementales et communales, doit faire face à des difficultés financières. Il doit trouver des réponses au désengagement progressif du conseil général. En 1983 en effet, son budget est amputé d'une partie de la taxe départementale, à hauteur de 5 millions de francs, taxe déjà stationnaire depuis 1981. Cette coupe a un effet désastreux sur les programmes de renforcement, cœur de l'action du Syndicat. Mais alors que l'état du réseau se dégrade comme en témoignent les réclamations des usagers qui subissent des chutes de tension, le conseil général appelle paradoxalement à la vigilance



Le SyDEV a longtemps été hébergé dans les locaux de la DDAF, place de la Vendée à La Roche-sur-Yon.

car la situation risque de peser sur l'économie départementale ! Il faut dire que depuis la fin des années 1970, la demande de renforcements, liée à l'essor économique ininterrompu de la Vendée, n'a cessé de croître. Mais en 1985, une étude d'EDF montre que la qualité de desserte en Vendée n'est pas bonne du tout : le département est classé 90^e sur 95 ! Le SyDEV parviendra à améliorer dans les trois ans une situation devenue alarmante.

Après le désengagement progressif du conseil général, c'est au tour de l'État de limiter son financement en supprimant à partir de 1986 les prêts bonifiés de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), intégrés dans le financement du programme de renforcement FACÉ.

Malgré tout, dès 1984, le bureau du SyDEV évoque pour la première fois le financement de l'éclairage public qui constitue une charge lourde pour les communes. En effet, celles-ci sollicitent une aide aux travaux d'éclairage public, qu'elles renouvelleront en 1987. Cette année-là, le SyDEV prendra la décision d'y répondre favorablement. Et à partir de 1988, les travaux d'effacement et d'éclairage public seront progressivement réalisés par les syndicats locaux d'électricité.

● **Un nouveau souffle avec la décentralisation**

En cette période difficile, les lois de décentralisation de 1982-1983 vont apporter aux collectivités locales un nouveau souffle. C'est ainsi que le SyDEV va retrouver peu à peu des couleurs. Transférant l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général, ces lois historiques modifient non seulement la gestion locale et départementale mais aussi les circuits de distribution des subventions en matière d'électrification. Elles accordent des compétences propres aux collectivités locales, distinctes de l'État. Pour le SyDEV, ces lois-phares lui transfèrent plus d'autonomie et constituent même une vraie renaissance qui lui permet d'envisager une stratégie de développement à plus long terme. Quant aux élus locaux, ces lois élargissent leurs pouvoirs de décision et leurs missions. À la suite de ces lois décentralisatrices, le SyDEV va encourager les bourgs à enfouir leurs réseaux, et leur accorde pour la première fois à partir de 1984 une aide financière. Certes limitée à 20 000 francs, elle constitue néanmoins les prémices de toute une politique.

Plus de pouvoirs aux collectivités locales

Les lois dites Defferre* de 1982 et 1983 instaurent une nouvelle articulation des pouvoirs entre l'État, les régions, les départements et les communes. Elles répartissent les compétences entre l'État et les collectivités locales et instaurent le transfert de ressources en faveur de ces dernières. Il s'agit aussi de rapprocher les citoyens des centres de décision et de responsabiliser les autorités élues. Ces lois de décentralisation mèneront vingt ans plus tard à la révision constitutionnelle de 2003, constituant l'acte II de la décentralisation, avec l'existence juridique des régions et l'élargissement des compétences des collectivités locales.

* Du nom du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Gaston Defferre.



Renforcement du réseau électrique, vers 1980.

● **Renforcements, extensions et effacements**

La crise socio-économique 1980-1985 passée, l'essor industriel et touristique vendéen reprend de plus belle, accompagné d'un dynamisme démographique. Dans ce cadre, le syndicat doit accroître les programmes de renforcement et d'extension (dessertes individuelles et lotissements) des réseaux électriques. Dès 1982, le SyDEV incite d'ailleurs les communes à entreprendre des travaux souterrains dans les lotissements en proposant une aide supplémentaire.



Les Essarts avant effacement des réseaux électriques...



... et après.

Expansion du département et hausse des consommations d'électricité

De 1985 à 1994, la population active résidant en Vendée s'accroît de 14 000 personnes, conséquence de l'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes et de la hausse du taux d'activité féminine. Dans le même temps, plus de 10 000 emplois nouveaux sont créés, notamment sur le littoral où se poursuivent le développement touristique et la construction de résidences secondaires. Résultat, pendant dix ans, les consommations d'électricité vont fortement progresser, y compris au début des années 1990. Alors que la France est en récession et que la consommation d'électricité stagne dans le pays, elle continue à croître en Vendée.



Le Vendéopôle Vendée Sud Loire à Boufféré.

À partir de 1984, le Syndicat décide de subventionner les premiers effacements de réseaux. Cette mesure est un moyen d'être attractif auprès des communes de taille intermédiaire ou de taille plus importante. Elle est réalisée de manière concomitante à l'envolée des travaux d'extension menés et à la prise en compte d'une restructuration d'alimentation des centres-bourgs, sécurisant la desserte. Dès lors, le Syndicat est contraint de recourir à l'emprunt.

Pendant près de vingt ans, les travaux de modernisation et d'extension du réseau seront en constante augmentation. Conséquence, ce développement va se traduire par une progression continue du budget du SyDEV. Sur la seule période 1980-1986, l'augmentation est de plus de 50 %, le budget atteint alors les 77 millions de francs.

1988 sonne la montée en puissance de l'économie vendéenne. Le tourisme tire la croissance et le SyDEV doit répondre à ce défi en augmentant la part des travaux hors renforcement. Par exemple, le parc de loisirs du Puy du Fou, imaginé et créé par Philippe de Villiers, président du conseil général de la Vendée (1988-2010), ouvre ses portes en 1989. La même année, c'est la première édition du Vendée Globe. C'est aussi le début des programmes de désenclavement routier et ferroviaire du département. L'arrivée des autoroutes Nantes/Niort puis Angers/La Roche-sur-Yon, sera aussi l'occasion de créer les premiers Vendéopôles, au niveau des échangeurs routiers. Ces parcs d'activités innovants connaîtront un succès immédiat.

En trois ans, le SyDEV a largement rattrapé son retard en qualité de desserte, malgré certains événements climatiques comme, en ce mois de janvier 1987, le givre qui affecte les lignes moyenne tension dans le bocage. L'électricité distribuée s'améliore donc et il est essentiel de maintenir le niveau des renforcements, estime EDF en 1988. Le concessionnaire constate d'ailleurs que les communes rurales sont légèrement mieux desservies que les communes urbaines pourtant de son ressort ! Pour améliorer la qualité des réseaux, le SyDEV a déjà beaucoup emprunté pour compenser les désengagements du conseil général et de l'État. La vigilance reste de mise.

En 1989-1990, le SyDEV et France Télécom décident de coordonner leurs travaux d'effacement et d'extension. C'est une première en France. Le SyDEV est désormais seul maître d'ouvrage, permettant aux interventions d'être menées de manière plus simple et surtout plus efficace.

Après les élections municipales de 1989, Raoul Pérote est reconduit à la présidence du SyDEV. Conformément aux nouveaux statuts adoptés en décembre 1988, un nouveau bureau composé de neuf membres* est installé en juillet. Le nouveau bureau conduit par le président décide de militer pour l'autonomie du SyDEV vis à vis de la DDAF. Ce travail va se révéler payant. 1992 sera une année riche en décisions majeures pour le développement et l'avenir du SyDEV.

** Gérard Rivoisy (Syndicat de la Banlieue de la Roche-sur-Yon, 1^{er} vice-président, et maire de Nesmy), Pierre Daviet (Syndicat d'Angles, 2^e vice-président, et maire d'Angles), Gérard Priouzeau (Syndicat de Mareuil-sur-Lay, 3^e vice-président, et maire de Mareuil-sur-Lay), Odile Simoneau (Syndicat de Maillezais), Jeanne Briand (Syndicat de l'Oie), Jean-Claude Merceron (Syndicat de Saint-Gilles-Croix-de-Vie), Maximin Picard (Syndicat du Haut-Bocage-Vendéen) et Raymond Bonneau (Syndicat de La Caillère).*



Une première en France : le SyDEV et France Télécom coordonnent leurs travaux d'effacement.



Comme ici à Saint-Jean-de-Monts, enfouissement va de pair avec embellissement.

1992 : l'année de tous les changements

● Émancipation...

Fin 1991, délégation est donnée au bureau pour étudier l'autonomie de fonctionnement du Syndicat. Il s'agit de se séparer de la DDAF et créer ses propres services avec un directeur employé directement par le SyDEV. Début 1992, cette question devient centrale. Le 19 mai 1992, le bureau du SyDEV invite les directeurs des syndicats d'électricité de Maine-et-Loire (Raymond Jouanneau) et de Charente-Maritime (Gabriel Le Mao), syndicats départementaux référents en la matière, à témoigner de leur expérience.

Finalement, l'autonomie du SyDEV est actée en juillet par la signature d'une convention qui s'appliquera au 1^{er} janvier 1993. Dorénavant, le Syndicat qui n'est plus sous le contrôle de la DDAF, peut se doter progressivement de ses propres moyens de fonctionnement. Alors que le Syndicat ne compte que dix agents en 1992, une politique de recrutements est lancée par Philippe Batot désormais nommé directeur général. Quarante ans après sa création, le Syndicat vit assurément un moment historique.

● ... Nouveau contrat de concession

Autre moment fort, le renouvellement du contrat de concession mené simultanément. Au début de l'été 1992, le SyDEV ouvre les discussions avec EDF pour le renouvellement du cahier des charges de concession, avec l'appui de la FNCCR. Les négociations vont être conduites avec diligence et le nouveau cahier des charges est approuvé par les deux parties avec une signature le 15 septembre. Pour cet événement national – il s'agit, avec l'Aveyron, du premier contrat départemental approuvé en France –, une conférence de presse est organisée afin de montrer la modernisation des relations contractuelles entre les collectivités concédantes et le concessionnaire. Cet accord historique est signé dans un contexte national de montée en puissance des initiatives des collectivités publiques, rendue possible par les lois de décentralisation de 1982-1983. Il est aussi le reflet de la prise en compte des besoins nouveaux des consommateurs et de l'émergence des aspects environnementaux. Ce nouveau cahier des charges se caractérise localement par une durée de concession de 40 ans, durée qui va bien au-delà de celle retenue au niveau national. Par ailleurs, le nouveau contrat institue une redevance décomposée en deux sous-redevances : la R1 dite de fonctionnement est en partie liée à l'adhésion des collectivités au SyDEV, la R2 est liée aux investissements. Elle s'élève la première année à 17,5 millions de francs (2,6 millions d'euros) et atteindra 19,3 millions d'euros en 2009 ! Les redevances de concession vont offrir des moyens budgétaires supplémentaires aux financements des programmes d'effacement de réseaux et de la récente activité éclairage public.



Un nouveau contrat de concession signé au moment où l'activité est en pleine croissance.

Un cahier des charges qui affirme le pouvoir du concédant

Les premières discussions entre la FNCCR et EDF remontent à 1989. Le rôle de la FNCCR face à EDF va être fondamental. Le nouveau contrat de concession électricité entre le SyDEV et EDF permet d'affirmer le pouvoir du concédant et son renouveau. Au contrat de concession est annexé un cahier des charges organisant le suivi de la concession, les différents travaux intervenant dans son périmètre ainsi que le service aux usagers. L'avantage financier dont bénéficie le SyDEV tient à la formule de calcul fixée au cahier des charges : importance des travaux du concédant, maille de la concession et durée de 40 ans. Il sera actualisé une première fois en 2013. Et en 2018, c'est un nouveau contrat, totalement revu, qui sera signé entre les deux partenaires (lire page 105).

● ... Et nouvelle adhésion !

L'année 1992 se termine avec une autre bonne nouvelle ! Le 30 novembre 1992, la commune des Sables d'Olonne, jusque-là proche d'EDF qui assurait la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire, adhère au SyDEV. Cet accord qualifié d'historique entre le maire de la station balnéaire Louis Guédon et le SyDEV découle d'abord du renouvellement du cahier des charges, qui sera donc modifié par avenant. Attendue depuis longtemps, l'adhésion sablaise élargit le périmètre du SyDEV à toutes les communes du département, et octroie, par voie de conséquence, un complément de redevance R1.

L'année 1992 reste charnière dans l'histoire du SyDEV avec le renforcement financier de la structure, l'autonomie de fonctionnement, l'adhésion de l'ensemble des communes au SyDEV et la montée en puissance des travaux.



La Ville des Sables d'Olonne rejoint le SyDEV. Une adhésion qualifiée d'historique.

1993-2000 : Montée en puissance et nouvelles compétences

En 1993, le SyDEV est le premier syndicat en France à réaliser le contrôle du concessionnaire EDF. Il décide d'accompagner ce contrôle d'une première enquête de satisfaction. Si 89% des interrogés sont globalement satisfaits du service d'EDF, seulement 20% connaissent l'existence du SyDEV. Malgré tout, cette enquête menée auprès de 6 000 Vendéens tirés au sort met en évidence l'intérêt de contrôler le concessionnaire. Cinq enquêtes de ce type seront réalisées entre 1993 et 2000. Ce premier contrôle du concessionnaire met en exergue l'amélioration de la qualité du produit électricité par l'intégration des ouvrages en souterrain. Les temps de coupure sur le territoire vendéen sont en baisse progressive et sensible : de 7h06 en 1987, ils passent à 2h11 en 1992. Néanmoins ces chiffres restent supérieurs à la moyenne nationale, et même très au-dessus, en ce qui concerne les coupures brèves, notamment en ville.

Par ailleurs, le SyDEV participe dans le cadre d'une meilleure identification et gestion des réseaux, au projet de cartographie informatisée des réseaux, initié par l'Union amicale des maires de Vendée, le conseil général et le syndicat départemental d'alimentation en eau potable. Il deviendra l'un des membres fondateurs de Géo-Vendée.

Dès 1993, le SyDEV conventionne avec France Télécom. Puis en 1994, une convention tripartite est signée entre le SyDEV, EDF et France Télécom. C'est une première en France. Elle aboutit en 1995 à une bonification des subventions des opérations d'effacement réalisées dans le cadre de cet accord. Résultat, on observe un accroissement spectaculaire des opérations d'effacements des réseaux qui placent la Vendée en tête, et de loin, des départements français sur les programmes de travaux souterrains. En effet, tous les travaux neufs sont systématiquement réalisés en technique souterraine. Quant aux travaux réalisés sur l'existant, y compris les renforcements, ils sont réalisés en technique d'effacement. Le nouveau service électricité mis en place par François Durand

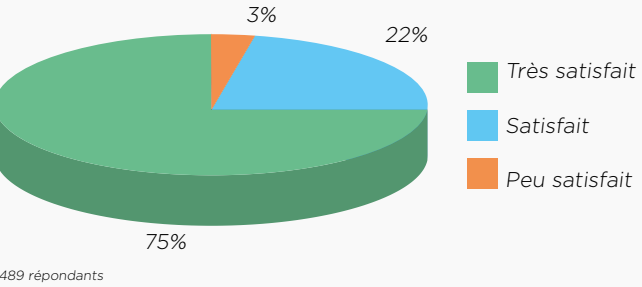
(lire page 103), depuis son arrivée au SyDEV en 1994, est en première ligne pour traiter cette activité en pleine croissance !

En matière d'éclairage public, poursuivant ses réflexions sur l'entretien, le SyDEV décide également en cette année 1993 de subventionner les audits d'éclairage public déjà aidés par l'AEME (qui deviendra l'ADEME).

Un an plus tard, le président de la FNCCR Josy Moinet (1929-2018) est invité par le SyDEV. Président de la Fédération (1990-2004) et du Syndicat d'électrification de Charente-Maritime (1973-2001), l'ancien sénateur de la Charente-Maritime (1973-1989) a joué un rôle central, non seulement dans la négociation du nouveau cahier des charges de concession de 1992, mais aussi en prenant des orientations décisives concernant l'avenir des services publics locaux d'énergie et d'eau. Devant le bureau du SyDEV, il rappelle « *que la Fédération créée le 14 décembre 1933, est à l'origine de la création du FACÉ en 1936 et de la renégociation du cahier des charges de concession de 1992* ». Il explique « *que le dernier cahier des charges datait de 1928. La nécessité était grande d'en signer un nouveau depuis les lois de décentralisation, pour répondre aux positions prises par la Communauté Européenne sur la mise en place du marché intérieur de l'électricité, et avec la prise en compte de l'environnement* ».

Qualité de l'électricité distribuée par EDF en 1999.

Les résultats de l'enquête de satisfaction auprès des foyers vendéens interrogés



Le viaduc de Barbin à Saint-Laurent-sur-Sèvre, mis en lumière en 2005.

● Gros plan sur « Département Lumière »

En 1995-1996, le SyDEV lance la mise en valeur du patrimoine de la Vendée par l'éclairage. L'idée de cette opération de promotion baptisée, « Département Lumière » vient de Véronique Besse, alors maire de Mouchamps (1995-2001), déléguée du Syndicat de l'Oie, et du comité départemental du tourisme présidé par Joël Sarlot. Devenue une priorité pour les élus, cette initiative originale menée avec l'aide du Département, est orchestrée par Jean-Marc Guilbeau (lire page 106). Ce dernier a rejoint le SyDEV en 1990 pour diriger le nouveau service éclairage public lancé au moment où sont réalisés les premiers travaux d'enfouissement de réseaux électriques et d'éclairage public. L'opération « Département Lumière » dévoile aux yeux du grand public l'action du Syndicat et le travail de ses équipes. Pour la première fois de son histoire, le SyDEV communique sur son savoir-faire. Entre 1995 et 2005, les mises en lumière se succéderont sur le territoire.

Parmi les très nombreuses opérations, on retiendra par exemple la cathédrale de Luçon (1996), les châteaux médiévaux de La Garnache, de Talmont-Saint-Hilaire et de Tiffauges, le donjon de Bazoges-

en-Pareds, l'abbaye millénaire de Maillezais, le parc Baron à Fontenay-le-Comte (1999), les églises de Fontenay-le-Comte, de Mareuil-sur-Lay et Saint-Michel-Mont-Mercure, les remparts de Vouvant et de Montaigu, le viaduc de Barbin (2005).

Un des grands spécialistes son et Lumière, Pierre Bideau – qui a éclairé notamment la Tour Eiffel dans les années 1980 et l'Acropole d'Athènes pour les Jeux Olympiques de 2004 – conseillera le SyDEV sur ces opérations exceptionnelles et très appréciées. Par ailleurs, la manifestation Cinésites montée à l'été 1997 – première édition sous l'égide du comité départemental du tourisme et du Centre Jean Vigo – sera un succès. Alors que des projections de films grand public sont organisées sur des édifices vendéens, le SyDEV en assure l'illumination. La mise en valeur du patrimoine local par la lumière permet à la Vendée de devenir dix ans durant le « Département Lumière ». Tout logiquement, le SyDEV va aussi contribuer à l'édition de la plaquette touristique « *La Vendée le Jour - La Vendée la Nuit* ».



Mise en lumière de la Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption à Luçon.



Le parc Baron à Fontenay-le-Comte.

Encore plus majestueuse, la cathédrale de Luçon !

Construite à l'emplacement d'un ancien monastère, cette cathédrale de style avant tout gothique est l'un des monuments les plus remarquables du département. En 1828, suite à une tempête, une nouvelle flèche néo-gothique de 85 mètres est érigée, ce qui en fait l'édifice le plus haut de la Vendée. En 1996, 134 luminaires et près de 40 000 W sont déployés pour réaliser la première mise en lumière de l'édifice religieux. La technique est totalement innovante pour l'époque avec l'utilisation d'une part de projecteurs de stade dont la lumière permet d'éclairer et recouvrir les 85 mètres de la flèche néo-gothique et, d'autre part, d'un automate de pilotage pour la réalisation d'un des premiers scénarios dynamiques de mise en valeur du patrimoine. Le résultat est majestueux.

Le parc Baron mis en scène

Ancienne forteresse médiévale abandonnée depuis le début du XVIII^e siècle, le parc Baron dresse ses ruines sur un éperon rocheux dominant la ville de Fontenay-le-Comte. La mise en lumière réalisée en 1999 a consisté à mettre en valeur, par des éclairages encastrés au sol, les minéraux et végétaux. Les arbres ont été scénarisés par des sources d'éclairage dites froides (blanches) pour conserver leur tonalité alors que les remparts et les grottes étaient éclairés par des sources dites chaudes (jaunes) pour rehausser la couleur de la pierre.

● Éclairage public et nouvelles compétences

En 1996, le SyDEV met en place des règles financières pour la réalisation de l'entretien de l'éclairage public des communes et lance une réflexion sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage des syndicats locaux à son profit. Ce transfert sera effectif en 1997. Cette opération simplifie la gestion administrative et financière des affaires jusque-là réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des syndicats locaux. Elle va aussi renforcer l'assise du Syndicat et stimuler son développement.

Ce transfert est suivi la même année de l'extension des compétences du SyDEV. Ainsi, la révision des statuts intègre désormais non seulement les nouvelles compétences gaz, communications téléphoniques, communication électronique mais aussi la réalisation d'opérations ponctuelles en matière d'éclairage public et de choix énergétique.

De plus, prenant en compte l'ouverture du marché gazier à la concurrence, le SyDEV signe le 2 décembre 1998 un contrat avec Gaz de France (GDF), lui concédant le service public de la distribution de gaz dans le département. Celui-ci est approuvé par la presque totalité des communes de Vendée : 279 communes sur 282. Manquent à l'appel les communes de Montaigu, Olonne-sur-Mer et Mareuil-sur-Lay. Elles rejoindront le SyDEV quelques années plus tard.



Nouvelle modification des statuts en 1997, avec intégration de nouvelles compétences dont le gaz.

Ce contrat, auquel est attaché un cahier des charges, définit les conditions d'exercice de ce service public de distribution. Sont par exemple retenus comme points essentiels, la sécurité, le respect du domaine public emprunté par le réseau de distribution, l'égalité de traitement de tous les usagers (communes et particuliers) notamment dans leurs relations financières avec Gaz de France. L'ampleur du projet, son développement rapide et la mise en concurrence des concessionnaires font désormais du SyDEV l'interlocuteur privilégié en matière de distribution gazière. L'exercice de cette compétence, avec l'adoption d'un plan départemental de desserte à trois ans, va amener la Vendée dans le peloton de tête des départements où la progression du gaz est la plus importante.

Ainsi, après avoir adapté ses statuts et élargi ses compétences, le Syndicat prend en 1997 la dénomination de Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV). Le choix de remplacer le mot « électricité » par celui d'« énergie » est notamment motivé par la prise de compétence gaz. Quant à la dénomination nouvelle d'« équipement », elle correspond à l'intégration des infrastructures du réseau téléphonique, qui deviendront plus tard communications électroniques.



Les opérations ponctuelles d'éclairage public intégrées aux nouveaux statuts. Ici, Talmont-Saint-Hilaire.

● De nouveaux domaines à explorer...

En cette fin de millénaire, le SyDEV va peu à peu explorer de nouveaux domaines. Aussi, il s'intéresse, à travers plusieurs études, aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). En ce domaine, le syndicat est particulièrement en avance sur son temps, les premiers travaux sur le très haut débit ne verront d'ailleurs le jour que vingt ans plus tard (lire page 110).

De même, il s'intéresse très tôt au développement des énergies renouvelables (EnR). Car le département de la Vendée présente bien des atouts : un ensoleillement remarquable ainsi qu'une frange littorale fortement et régulièrement ventée. Ainsi, il propose de mener des expériences pilotes autour de la production d'électricité photovoltaïque. Il s'agit de réaliser des opérations en sites isolés, là où la fourniture d'énergie électrique par le réseau de distribution est jugée trop onéreuse. En 1999, grâce à un partenariat conclu avec le parc naturel interrégional du Marais Poitevin, une première installation sera décidée.

L'observatoire ornithologique branché photovoltaïque !

Dès 1998, le comité syndical du SyDEV se dote de moyens pour promouvoir l'exploitation de l'énergie photovoltaïque, notamment pour l'alimentation en électricité des sites isolés. En 2001, en partenariat avec le parc national interrégional du Marais Poitevin, le SyDEV concrétise le projet en réalisant, pour la première fois en Vendée, grâce à l'énergie captée par des panneaux solaires, l'alimentation en électricité d'un observatoire ornithologique. À vocations pédagogique et scientifique, celui-ci s'inscrit pleinement dans un programme environnemental local et régional. Pour cette opération, le SyDEV a obtenu le concours financier de partenaires comme l'ADEME, la Région Pays de la Loire et le FACÉ.



Signature du contrat de concession gaz en 1998, Alain-Jérôme Saniez, directeur d'EDF-GDF Services Vendée et Raoul Pélote, président du SyDEV.

Elle sera effective en 2001 (lire l'encadré). Précédemment, dès 1996, un premier projet d'implantations d'éoliennes à L'Île d'Olonne, va être discuté en bureau. Il ne deviendra réalité qu'en 2006. Quoi qu'il en soit, ces réflexions et projets préfigurent toute une politique d'avenir qui se mettra en place au début des années 2000.



Site ornithologique de La Héronnière à Chaillé-les-Marais.

● Le demi-siècle après une fin d'année difficile

Dans ce contexte favorable deancements de projets nouveaux, le directeur général renforce la communication en lançant en avril 1999 le premier bulletin d'information intitulé « Lumières ».

L'année sera néanmoins assombrie par les tempêtes de décembre 1999 qui toucheront durement le pays tout entier. La Vendée ne sera pas épargnée et le réseau électrique du SyDEV subira de très importants dommages.

Les Vendéens en général et le SyDEV en particulier vont réagir vite dans le cadre d'un large élan de solidarité. Au-delà, une nouvelle politique de sécurisation des réseaux sera lancée (lire page 102).

Quelques mois après la tempête, alors que les plaies ne sont pas encore pansées, l'heure sera néanmoins à la fête. En ce 30 juin 2000, le SyDEV célèbre ses 50 ans au centre de congrès des Sables d'Olonne, avec concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) et un son et lumière préparé par l'artificier vendéen Jacques Couturier, auquel toute la population est conviée. Toute la baie de la station balnéaire est illuminée. Près de 800 personnes sont invitées parmi lesquelles le président de la FNCCR Josy Moinet, le préfet Paul Masseron, les élus du département, les adhérents et partenaires du Syndicat... Pour présider cet anniversaire, le vice-président Jean-Claude Merceron remplace au pied levé le président Raoul Pélote, hospitalisé. Ce dernier décèdera une semaine plus tard. Une page de l'histoire du SyDEV va alors se tourner...



Pour les 50 ans du SyDEV, un feu d'artifice offert à la population.

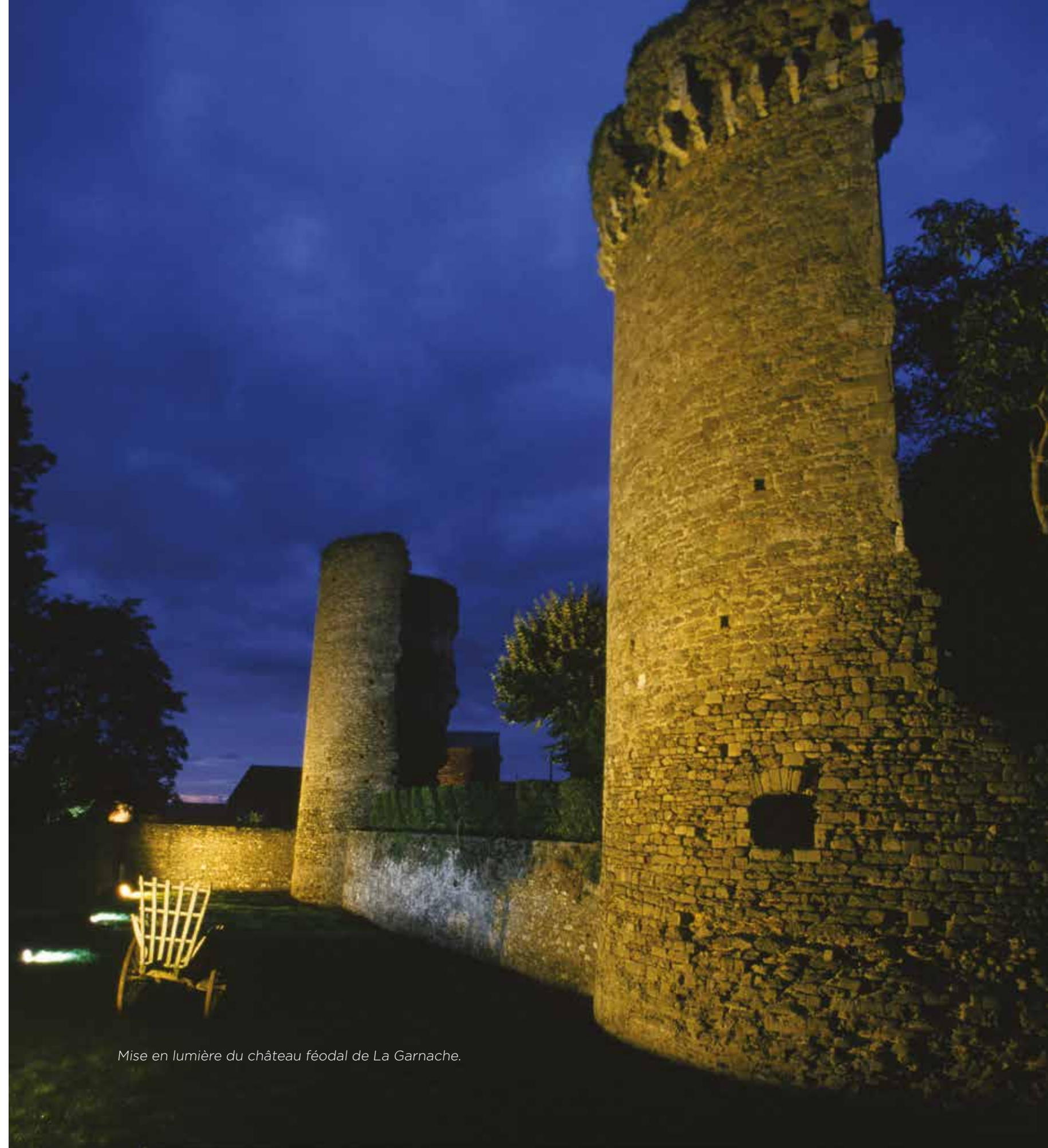


800 invités pour célébrer le demi-siècle du SyDEV.

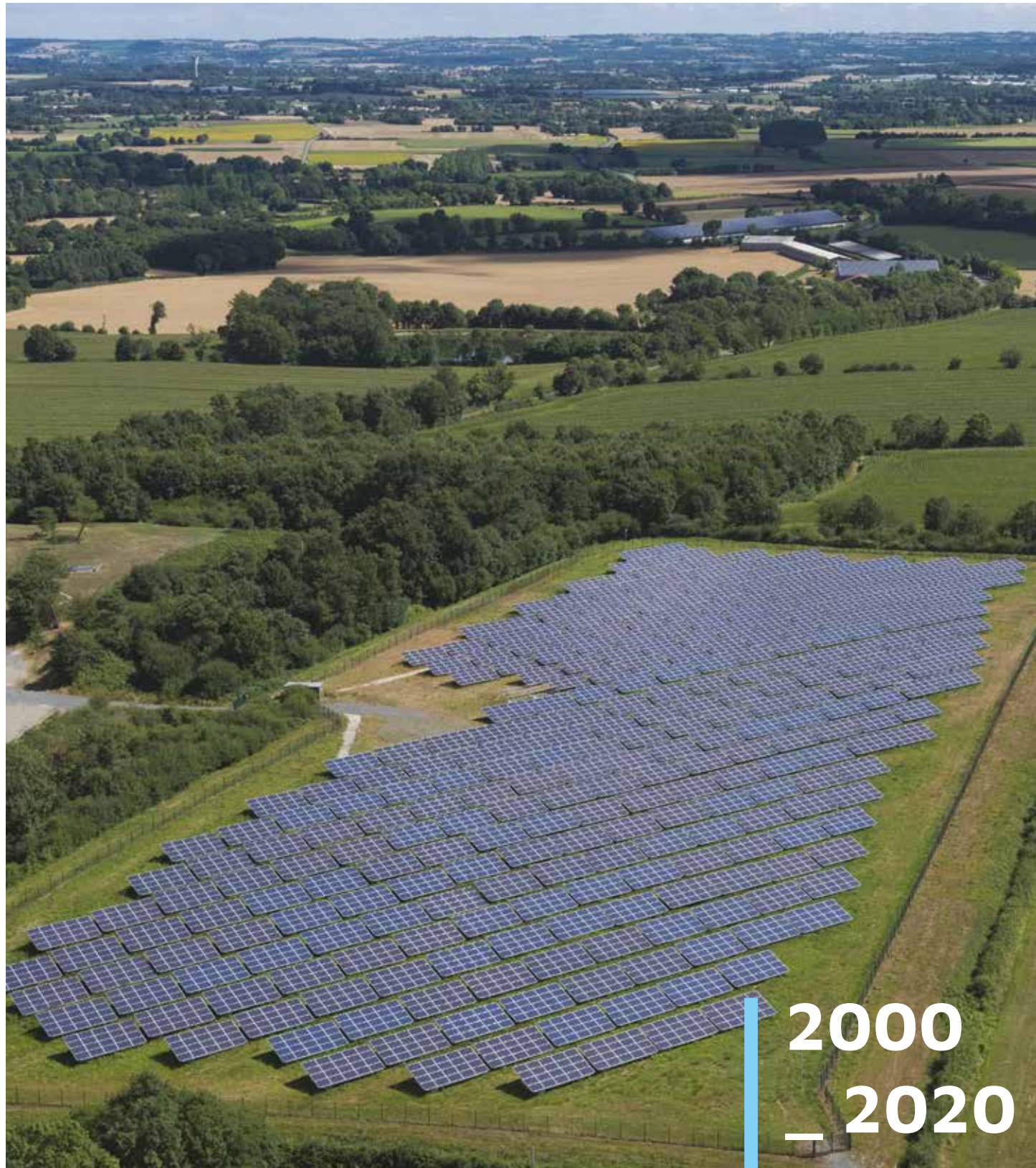


Les activités du syndicat s'exposent.

De 1990 à 2000, le budget du SyDEV a été multiplié par sept, passant de 100 à 700 millions de francs (107 millions d'euros). Au passage du millénaire, le Syndicat compte trente-quatre agents contre cinq en 1982. La progression a été remarquable, les actions du président et de son directeur général sont citées en exemple, notamment le programme d'effacement de lignes électriques qui a représenté en Vendée 100 millions de francs de travaux, soit 10 fois plus que la moyenne des autres départements français. On retiendra aussi l'opération « Département Lumière » qui met en valeur le patrimoine vendéen. Le SyDEV fait parler de lui. Et ce n'est pas fini...



Mise en lumière du château féodal de La Garnache.



Centrale solaire photovoltaïque au sol à Foussais-Payré.

Partie IV: **2000-2020**

PIONNIER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Après un demi-siècle de stabilité législative, la période 2000-2020 va être marquée par une véritable avalanche réglementaire ! Des textes liés en grande partie à la transposition en droit français des directives européennes relatives à l'ouverture du marché de l'énergie. Ce changement majeur couplé à la mise en œuvre des politiques « Climat » va bouleverser l'organisation du système énergétique national.

Dans ce contexte réglementaire nouveau où le législateur va néanmoins renforcer le rôle des autorités concédantes de la distribution d'électricité, le SyDEV va se saisir de ces nouvelles opportunités, d'autant que commence à émerger la prise de conscience du réchauffement climatique. Convaincu de la nécessité à agir vite et fort, le SyDEV s'engage résolument sur la voie de la transition énergétique, notion pourtant encore peu répandue dans l'opinion publique.

Véritable pionnier, le Syndicat va très tôt s'attacher à développer les énergies renouvelables. En témoigne la création de la régie REVe en 2002, qui lui permet de devenir producteur d'électricité à partir d'éoliennes ! Sous la présidence de Jean-Claude Merceron (2001-2014), le SyDEV va initier de nouvelles politiques publiques en matière de Maîtrise de la Demande en Énergie - MDE - (2005), d'économies d'énergie en éclairage public (2008), de Plans climat énergie pour les communes (PCEC en 2009), de développement du photovoltaïque tout comme il s'intéresse très tôt aux nouvelles mobilités électriques à travers le déploiement d'Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)... Pionnier, le SyDEV l'est encore en lançant en 2013 l'expérimentation du réseau électrique intelligent Smart Grid Vendée.

Cette dynamique d'innovations se poursuit sous la présidence d'Alain Lebœuf (2014-2020) qui, comme son prédécesseur, n'aura de cesse que le SyDEV fasse « la course en tête ». Sous son impulsion, le Syndicat relève les défis du très haut débit avec Vendée Numérique, participe au projet SMILE (SMart Ideas to Link Energies), promeut le développement du gaz naturel véhicules BioGNV, et s'engage sur la voie de l'hydrogène vert.

En moins de vingt ans, le SyDEV aura ainsi su anticiper et être présent sur tous les fronts de la transition énergétique. Pour répondre à ces enjeux, il a su se doter des moyens humains et matériels nécessaires, adapter sa structure juridique tout en restant fidèle à sa philosophie : servir les intérêts de ses adhérents - et au-delà de tous les Vendéens - dans un esprit d'équité et d'équilibre des territoires.

Une organisation en forte évolution

● Contexte réglementaire nouveau, objectifs stratégiques inédits

De 2000 à 2020, le SyDEV va connaître une véritable révolution. Se saisissant des évolutions réglementaires majeures de ce début de millénaire, en particulier la loi du 10 février 2000 (voir ci-contre), ses deux présidents successifs Jean-Claude Merceron (2000-2014) et Alain Lebœuf (2014-2020), vont permettre au Syndicat d’élargir ses domaines d’intervention.

Ainsi, alors que le SyDEV était principalement cantonné à ses activités historiques de réseaux électrique et gaz, il va désormais pouvoir intervenir sur les nouveaux sujets de la transition énergétique : Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), efficacité énergétique et Énergies Renouvelables (EnR). Car bien avant la plupart des syndicats d’énergie, les élus du SyDEV vont prendre conscience de l’enjeu que représente le réchauffement climatique. Ils y voient une opportunité de développement certes, mais surtout un défi à relever pour le territoire et la société toute entière.

Dès lors, de nouvelles orientations stratégiques sont prises. À commencer par le développement de la production d’électricité à partir de l’éolien. Entreprenant, déterminé, Jean-Claude Merceron l’est assurément, tout comme l’est son successeur Alain Lebœuf. À son arrivée à la présidence du syndicat en 2014, ce dernier formalisera six grandes orientations pour le mandat comme la nécessité de doter la Vendée de réseaux d’énergie et de communications électroniques modernes adaptés aux enjeux de développement des territoires, le positionnement du SyDEV comme un acteur majeur de la transition énergétique, ou encore l’optimisation de son fonctionnement.

Jean-Claude
MERCERON



Faire la course en tête

Élu en décembre 2000, après le décès soudain de Raoul Pélole l’été précédent, Jean-Claude Merceron verra son mandat confirmé à l’issue des élections municipales de 2001 (1), ainsi qu’en 2008 (2). Prônant l’entrepreneariat et le consensus, ce chef d’entreprise passionné de politique devient maire de Givrand (1977-2006), la commune où il est né en 1942. Conseiller général du canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 1987, il deviendra l’un des vice-présidents du Département, de 1992 à 2008. Il sera également le tout premier président du Syndicat départemental d’études et de traitement des déchets – TRIVALIS – de 1998 à 2008. Au cours de cette période, il est élu en 2004 sénateur de la Vendée. Membre de l’UDF et de l’Alliance centriste, il siègera au Sénat jusqu’en 2014, au sein du groupe Union des Démocrates et Indépendants.

Curieux, passionné par les enjeux de développement durable*, il sera au SyDEV ainsi qu’à la FNCCR dont il est vice-président de 2008 à 2014, le promoteur des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Homme de réseaux, toujours ouvert aux projets nouveaux, il placera l’action des élus au-dessus de celle de l’administration. Son leitmotiv : « *faire la course en tête* ».

(1) Vice-présidents : Gérard Rivoisy, Michel Lebœuf, Michel Roy, Jean-Claude Chartoire.

(2) Vice-présidents : Gérard Rivoisy, Joseph Merceron, Alain Lebœuf, Ernest Soulard, Jean-Claude Chartoire, Michel Deriez, Joël Soulard.

* Jean-Claude Merceron est désormais président de l’association Avenir Énergie Vendée - AEV85 - qui soutient une politique environnementale de l’énergie, de l’eau et des déchets responsable et maîtrisée. Composée d’élus, de techniciens, d’ingénieurs, de chefs d’entreprises ainsi que de personnes motivées, elle a pour principe de défendre des projets qu’elle considère vertueux en termes de développement durable et d’intérêt pour les citoyens.

Alain
LEBŒUF



Oser, innover et expérimenter

De formation universitaire, Alain Lebœuf débute sa carrière comme enseignant en lycée avant de devenir directeur du collège Saint-Sauveur de Rocheservière. Très présent dans le monde associatif, il va, comme avant lui son père Michel Lebœuf (ancien maire de Treize-Septiers, ancien vice-président du SyDEV), s’impliquer dans la vie politique du département. Maire de Rocheservière en 2001 à l’âge de 37 ans, conseiller général à partir de 2004, il succède à Jean-Claude Merceron le 2 juin 2014 à la tête du SyDEV⁽¹⁾ après avoir été vice-président en charge des relations avec les concessionnaires.

Vice-président du Département, il est aussi élu député de la 1^{ère} circonscription de Vendée en 2012. Rejoignant le groupe UMP, il siège au sein de la commission développement durable et aménagement du territoire à l’Assemblée nationale. Fervent défenseur des mobilités décarbonées et de la transition énergétique, il sera d’ailleurs membre de la commission spéciale pour l’examen du projet de loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte). Au SyDEV, Alain Lebœuf s’inscrit dans les pas de son prédécesseur en confirmant plus que jamais la volonté de « faire la course en tête ». À cet effet, le Syndicat qu’il représente à la FNCCR en tant que vice-président, va poursuivre et multiplier les projets innovants et exemplaires, selon la feuille de route que se fixent les élus en début de mandat. Avec Alain Lebœuf, le SyDEV va sans cesse oser, innover et expérimenter.

⁽¹⁾ Vice-présidents : Gérard Rivoisy, Joseph Merceron, Laurent Favreau, Jacques Bozec, Ernest Soulard, Isabelle Doat, Michel Deriez, Daniel Ringard.

Alain Lebœuf, auquel a succédé Laurent Favreau en 2020, demeure Président de la SEM Vendée Énergie. Depuis le 1^{er} juillet 2021, il est président du conseil départemental de la Vendée.

● La loi du 10 février 2000 : une rupture dans le modèle électrique français

Transposant en droit français la directive européenne de décembre 1996 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l’électricité, la loi du 10 février 2000 marque une rupture avec la tradition française en matière de production et de distribution d’électricité. Ce nouveau texte dit de « *Modernisation et de développement du service public de l’électricité* », aura pour principal objet d’organiser l’ouverture du marché français à la concurrence.

En ce sens, il s’agit d’une véritable révolution qui remet en cause les fondements de 1946 du service public à la française. Néanmoins, la loi du 10 février 2000 va parallèlement renforcer le rôle des AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution d’Électricité) et donc celui des collectivités locales propriétaires des réseaux. Surtout, elle favorise l’intégration de l’électricité produite à partir des énergies renouvelables, permettant d’explorer de nouveaux horizons.

Elle sera complétée par d’autres lois fondatrices comme la loi POPE (loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique) qui pose pour la première fois la nécessité de diminuer les gaz à effet de serre ainsi que les consommations énergétiques. Elle est par exemple à l’origine de la mise en place du dispositif des CEE (Certificats d’Économie d’Énergie).

Dix ans plus tard, ce sera au tour de la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) d’aller plus loin dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Statuts, métiers, équipes... le grand bond en avant !

● Des statuts à la page

La déclinaison des objectifs stratégiques que se donnent les élus du SyDEV, sous l'impulsion de Jean-Claude Merceron puis d'Alain Lebœuf, va donner lieu à plusieurs évolutions statutaires au cours de ces vingt années. Des évolutions également liées à un contexte réglementaire nouveau.

Ainsi, la production d'énergie par les collectivités, rendue possible par la loi du 10 février 2000, va nécessiter l'adaptation des statuts du Syndicat. Ce sera chose faite dès 2002. Trois ans plus tard, nouvelle modification liée à la prise de compétence totale sur l'éclairage public (maintenance et investissements), et en matière de communications électroniques. Il s'agit alors d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures téléphoniques simultanément aux travaux d'électrification. C'est en s'appuyant sur cette compétence que douze ans plus tard, le SyDEV aura toute légitimité à s'engager dans le développement de la fibre optique et du très haut débit.

De la même manière, afin de développer la mobilité décarbonée, en particulier le véhicule électrique, le SyDEV adapte ses statuts en 2012 afin de déployer sur toute la Vendée un réseau d'Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Si les statuts du SyDEV ont été modifiés en lien avec l'évolution de ses compétences, d'autres motifs ont pu nécessiter certaines adaptations. En 2010, par exemple, la dissolution des syndicats locaux d'électrification décidée par souci de simplification, aura une incidence sur l'organisation du syndicat et sera formalisée dans la révision des statuts. Conséquence, afin de conserver un lien étroit avec les communes, 22 Comités Territoriaux de l'Énergie (CTE) seront mis en place (voir encadré).

Mais c'est en 2017 que la refonte des statuts du

SyDEV sera la plus importante, suite à deux évolutions réglementaires majeures : les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) promulguées en août 2015. Avec la loi NOTRe, il s'agit non seulement de prendre en compte la création des communes nouvelles, mais aussi et surtout de s'adapter au redécoupage et au renforcement inédit des compétences de l'intercommunalité dans le domaine des politiques climat et numérique. Ainsi, la représentation des élus au sein du comité syndical est revue à hauteur de deux tiers pour les représentants des communes et un tiers pour les intercommunalités. Par ailleurs, les actions du SyDEV en matière de transition énergétique seront légitimées par les attendus de la loi TECV et, en quelque sorte, gravées dans le marbre des statuts du Syndicat dont le rôle est aussi renforcé avec l'instauration de la Commission Consultative pour la Coordination des Politiques Énergétiques (3CPE). Entre la Région, chef de file de la transition énergétique et les intercommunalités chargées de la mettre en œuvre, la 3CPE présidée par le SyDEV permet d'avoir une action coordonnée sur l'ensemble du département.

La révision statutaire de 2017 sera aussi l'occasion d'entériner l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération. Désormais, le SyDEV peut être fier de regrouper l'ensemble des communes et intercommunalités de Vendée.



L'éclairage public intégré aux statuts, comme ici à La Roche-sur-Yon.



Claude
DRAPPIER

Monsieur Relations Adhérents !

Avec la suppression des syndicats locaux d'une part et la forte croissance de la structure SyDEV d'autre part, le risque était grand de voir les liens avec les adhérents se distendre. Soucieux de conserver ce lien, Jean-Claude Merceron décide, en 2010, de créer des Comités Territoriaux de l'Énergie (CTE). Il s'agit d'être au plus près du terrain et de ses besoins. Les CTE sont à la fois lieux d'échanges et relais d'information entre le SyDEV, les communes et intercommunalités.

En 2012, leur animation est confiée à Claude Drappier, désormais Monsieur Relations Adhérents... Entré au SyDEV à l'âge de 20 ans comme comptable, Claude Drappier connaît « la maison » SyDEV mieux que quiconque ! Celui qui en est aujourd'hui la mémoire aura été tour à tour en charge du contrôle du concessionnaire EDF/ERDF, responsable du service finances, chargé de mission sur de nombreux projets... À la fois discret et ouvert, cet homme affable va conforter l'image du SyDEV auprès de ses adhérents en relançant et renforçant les actions de proximité et d'écoute des besoins.

● Une entente régionale pour peser

Être plus fort ensemble ! Le 18 septembre 2013, les cinq AODE des Pays de la Loire* entérinent par convention la création d'une entente dénommée Pôle Énergie des Pays de la Loire. Elle deviendra en 2018 Territoire d'énergie Pays de la Loire.



Le 26 juin 2018, l'entente régionale entre les cinq AODE prend le nom de Territoire d'énergie Pays de la Loire.

Objectif : aborder tous les aspects stratégiques du service public de l'énergie, dans un contexte où ce sujet est en pleine effervescence.

En 2013, ce type de rapprochement est encore inédit puisque seules les régions Centre et Bretagne ont à cette époque entamé une telle démarche. En Pays de la Loire, les cinq AODE auxquels adhèrent 1 473 communes, ne totalisent pas moins de 96 000 Km de lignes électriques, 62 000 postes de transformation, et génèrent plus de 205 millions d'euros d'investissements annuels !

Ensemble, ils entendent d'abord mutualiser certains achats (transformateurs, contrôles techniques, etc), mettre en place un géoréférencement à l'échelle régionale, mais aussi adopter des actions communes, en particulier sur l'interopérabilité des bornes de recharge pour véhicules électriques.

En 2019, la Région des Pays de la Loire rejoint le Pôle Énergie.

*Le SIÉML (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire), le SYDELA (Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique), le SDEGM (Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne devenu Territoire d'Énergie Mayenne), le Département de la Sarthe et le SyDEV.

● Des métiers et des hommes

Nouveaux objectifs, nouveau positionnement, nouveaux métiers... Le visage qu'offre le SyDEV en 2020 est bien différent de celui qu'il montrait vingt ans plus tôt. Même si la distribution d'électricité et de gaz est toujours au cœur de l'action du syndicat et représente 70 % de son budget, de nouvelles activités liées à la transition énergétique vont apparaître à partir de la création de la REVe (Régie d'Électricité de Vendée) en 2002. L'arrivée en 2004 de Pascal Berzosa (lire page 98) va accélérer la tendance. En s'appropriant progressivement les sujets de la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), des mobilités, d'ingénierie du bâtiment, d'achats d'énergie ou encore de production des énergies renouvelables, le SyDEV va au fil des ans s'attacher de nouvelles compétences. Conséquence aussi, l'organisation va être complétée en 2005 par le nouveau service énergie-environnement. Il rejoindra en 2019, avec le service développement innovation, la direction de la transition énergétique tout juste créée.

Dans le même temps, les services techniques qui demeurent le cœur historique du SyDEV vont entamer leur mue.



En 2014, le SyDEV compte 82 agents. Il sont 100 en 2020.

Une mue indispensable car le volume et la diversité des activités ne va jamais cesser de croître.

Malgré l'adoption de nouveaux outils de gestion automatisée des dossiers, des adaptations s'avèreront nécessaires afin de redonner toute sa place à la relation avec les adhérents (communes et intercommunalités). Dans le même esprit, la territorialisation des équipes est entreprise avec un travail de décroisement des métiers, d'évolution des missions et des compétences de chaque agent.

Au total, l'évolution historique que va connaître le Syndicat au cours de ces vingt années va aussi se traduire par un budget décuplé et des effectifs en forte croissance : de 35 agents en 2000, ils passent à 100 en 2020. Si l'augmentation a surtout porté sur les services techniques et la transition énergétique, les services supports ne sont pas en reste. Au-delà des effectifs, les services financier, informatique, juridique/administration générale et les ressources humaines pilotées par Michèle Savinaud depuis 1998 ont su se structurer et évoluer pour répondre aux besoins des services métiers et aux enjeux d'une organisation de cette taille.

● Des outils opérationnels

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre ses politiques publiques, le Syndicat va se doter de plusieurs outils opérationnels. Tout commence en 2002 avec le lancement de la REVe, chargée de la production d'électricité à partir de trois éoliennes implantées sur la commune de Bouin, les plus puissantes de France à l'époque (lire page 120). Afin de diversifier ses activités, cette régie sera transformée en 2012 en Société d'Économie Mixte. En lien avec les acteurs locaux, la SEM Vendée Énergie (lire page 122), c'est son nom, voit ainsi son objet élargi au développement, à la construction et à l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables : photovoltaïque au sol ou sur bâti, éolien, méthanisation, etc. Avec TRIVALIS, Vendée Énergie sera aussi à l'origine de Vendée Tri Énergie, afin de réaliser des projets vertueux de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine du syndicat départemental de traitement des déchets ménagers.

Autre domaine essentiel d'intervention, celui de l'aménagement numérique.

Alors que l'opérateur historique Orange ne s'engage à déployer la fibre optique que sur les deux agglomérations des Sables d'Olonne et de la Roche-sur-Yon, ainsi qu'à titre expérimental, sur la commune rurale de Mareuil-sur-Lay, le Département et le SyDEV décident en 2011 de pallier cette carence du secteur privé. Ensemble ils lancent en 2013 le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Vendée Numérique afin que chaque Vendéen puisse bénéficier du haut et du très haut débit (lire page 110).



Le premier parc public éolien à Bouin.

Participation à la SEM Croissance Verte

Depuis octobre 2020, le SyDEV participe - avec douze autres partenaires - au capital de la Société d'Économie Mixte (SEM) Croissance Verte lancée par la Région des Pays de la Loire. L'objectif est double : accompagner les parcours de rénovation énergétique des particuliers, des entreprises et des collectivités, mais aussi contribuer à l'émergence de projets d'énergies renouvelables.



Pascal
BERZOSA

L'homme de la transition énergétique

Ingénieur TPE (Travaux Publics de l'État) originaire de Granville, Pascal Berzosa arrive en Vendée en 1988. À 36 ans, il est nommé ingénieur subdivisionnaire à Mareuil-sur-Lay. Directeur des infrastructures routières et maritimes au conseil général de la Vendée de 1996 à 2004, il travaille notamment au désenclavement du département et à la création du service maritime départemental. Recruté par Philippe Batot comme directeur général adjoint, il rejoint le SyDEV le 1^{er} janvier 2004. Partageant la vision de Jean-Claude Merceron, c'est lui qui initie et conduit la politique de transition énergétique alors émergente, tout comme il apporte au Syndicat sa rigueur administrative. Au départ de Philippe Batot en avril 2012, c'est tout naturellement qu'il lui succède comme directeur général des services. Simultanément, il portera, avec Jean-Claude Merceron, la création de la SEM Vendée Énergie en 2012. Deux ans plus tard sonne l'heure de la retraite. Retraité mais pas inactif, Pascal Berzosa poursuit sa collaboration avec Jean-Claude Merceron, au sein de l'association Avenir Énergie Vendée dont il est vice-président.

● Des moyens modernes, une image nouvelle

Afin d'accompagner son développement, le SyDEV va se doter de moyens et outils plus modernes et indispensables à son fonctionnement. À commencer par la construction à partir de 2002, de 3 100 m² de bureaux dans un bâtiment neuf idéalement situé à la pointe Sud du Polygone à La Roche-sur-Yon. Il s'agit bien sûr d'y transférer le siège et surtout d'accueillir les équipes (une quarantaine d'agents) désormais trop à l'étroit dans les anciens locaux de la place de la Vendée. Évolutif en termes de capacités, le bâtiment, dont la construction a été supervisée par Gérard Rivoisy, vice-président et Didier Thiéry, directeur-adjoint, se déploie sur quatre étages et s'organise autour d'un vaste atrium lumineux. Surtout, il est équipé de panneaux photovoltaïques en façades : un choix d'une grande modernité qui contribue aussi à l'image novatrice qu'adopte le Syndicat en ce début de millénaire. Alors que les agents y ont emménagé en juin 2003, le siège du SyDEV est inauguré le 24 avril 2004, en présence de Josy Moinet, président de la FNCCR. Parmi les invités, Guy Lordinot, président du jeune Syndicat de la Martinique avec lequel le SyDEV sera jumelé en cette année 2004. En hommage à son prédécesseur, le président Merceron dénomme Raoul Pélote la grande salle qui abrite les comités syndicaux.



Certification ISO 9001 validée !

Soucieux d'améliorer son organisation et ses prestations tout en garantissant la plus grande proximité avec ses adhérents, le Syndicat initie en 2016 une démarche de certification ISO 9001 (version 2015) dite « Système de management de la qualité ». Cette démarche qui remet à plat l'ensemble des procédures sera validée deux ans plus tard, le 30 mars 2018. Elle oblige l'ensemble de l'organisation à adopter une démarche d'amélioration continue.

● Le virage de la communication

Symbole de l'esprit d'innovation qui souffle au SyDEV, le bâtiment véhicule l'image de son dynamisme. Il est en ce sens un outil de communication à un moment où justement le besoin de faire connaître l'institution et son action s'avère nécessaire. Destinée à mesurer la qualité des services de distribution des énergies, une enquête lancée début 2000 n'avait-elle pas montré que bien peu de Vendéens connaissaient le SyDEV ? Communiquer devient alors vital. Des événements tels que les opérations de mise en lumière du patrimoine vendéen, ou encore la célébration des 50 ans du SyDEV sur la grande plage des Sables d'Olonne vont contribuer à donner une visibilité du syndicat auprès du grand public.

Reste que c'est surtout en direction de ses adhérents et partenaires que le SyDEV va concentrer ses efforts de communication, à travers des outils traditionnels comme ses supports imprimés (« *Lumières* » à laquelle succèdera en 2011 « *Le SyDEV à la lettre* » lors de la refonte de son logo). Mais le SyDEV sait aussi se montrer particulièrement innovant en ouvrant son premier site internet en décembre 2000, à une époque où rares sont les organisations présentes sur le web. Le site connaîtra plusieurs évolutions : outil de communication externe, il sera aussi un outil efficace au service de ses adhérents via son extranet. Au total, le service communication va accompagner la montée en puissance du Syndicat, à travers une large palette d'actions dont plusieurs événements majeurs comme la conférence de Pierre Radanne, militant de la première heure de la transition énergétique, organisée à l'occasion des 60 ans du SyDEV. Son thème, déjà précurseur : « *énergie, environnement et citoyenneté au xx^e siècle* » ! Un an plus tard en 2011, les élus seront conviés à un colloque sur l'enjeu énergétique de la rénovation des bâtiments publics.



Pierre Radanne lors des 60 ans du SyDEV en 2010.



Puis c'est à partir de 2014 que sera lancé le premier Vendée Électrique Tour (lire page 126), à destination tant des élus que du grand public qu'il s'agit de sensibiliser à l'électromobilité. C'est aussi pour rendre concrète la transition énergétique aux yeux des Vendéens que le SyDEV franchit une nouvelle

étape en lançant en 2019 une grande campagne de communication. Persuadé que rien ne se fera sans la participation active des citoyens, le SyDEV ose une campagne sur un mode décalé, déclinée sur l'ensemble du territoire vendéen (lire page 116).



Les ambassadeurs de la campagne de communication lancée en 2019 pour la sensibilisation du grand public en faveur de la transition énergétique.

• Les partenariats se multiplient

Cette campagne fera aussi écho au soutien apporté depuis plusieurs années aux acteurs qui agissent auprès des citoyens pour la transition énergétique. C'est ainsi que depuis 2008, le SyDEV apporte son soutien financier aux associations ADILE et Elise, cette dernière, hébergée dans le bâtiment du SyDEV, portant aussi la mission de service public Espace Info Énergie.

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, le SyDEV décide aussi d'intégrer en 2014 le programme TES (Transition Énergétique et Sociétale) piloté par l'IMT (Institut Mines-Télécom) Nantes Atlantique (lire page 118). Au cœur de cette réflexion, une double conviction :

la transition énergétique émanera des territoires par de nouvelles dynamiques collectives et par de nouvelles pratiques du « faire ensemble ».

C'est justement parce que la transition ne peut se faire en solo, que le SyDEV aura à cœur de multiplier les partenariats, non seulement avec des institutions « naturelles » telles que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie devenue Agence de la transition écologique), les différents services de l'État, mais aussi avec des organisations représentatives de la diversité du tissu économique vendéen : chambres consulaires, fédérations du bâtiment, etc.



Promouvoir l'électromobilité avec le Vendée Énergie Tour. Ici en 2015.

Les réseaux se modernisent et innovent

Électricité, gaz, mais aussi éclairage public : pendant ces vingt années, ces réseaux vont eux aussi connaître une belle évolution, pas seulement d'un point de vue quantitatif mais aussi et surtout en termes d'innovations. C'est également au cours de cette période que les réseaux de communication numérique et le concept de réseaux intelligents apparaît. D'abord expérimentaux, ces fameux smart grids seront peu à peu indissociables de la transition énergétique en marche.

● **Les réseaux électriques jouent la carte de la qualité...**

Biens communs essentiels au développement des territoires, les réseaux électriques sont et demeurent au cœur de l'activité du SyDEV. En cette fin de ^{xx}e siècle, les 21 000 Km de réseaux que compte la Vendée, doivent affronter les tempêtes Lothar et Martin qui se déchaînent sur l'Europe au lendemain de Noël 1999. Les dégâts sont considérables, et le SyDEV n'est pas épargné. Lignes aériennes sectionnées, poteaux couchés. Au total, 300 Km de lignes sont endommagés voire détruits... En dévastant une partie du réseau de distribution d'électricité, les deux tempêtes vont aussi révéler sa fragilité. C'est un véritable électrochoc !

Sous l'action de François Durand, responsable du service électricité, il s'agit bien sûr de réparer au plus vite, mais aussi de rattraper le retard ainsi révélé. Rapidement, une politique pérenne de sécurisation du réseau et d'amélioration de sa qualité en technique souterraine sera lancée, coordonnée avec le concessionnaire EDF. Concrètement, le SyDEV va consacrer 80 millions de francs pour sécuriser les réseaux basse tension en les passant désormais en souterrain. EDF réalise pour sa part la consolidation en aérien des réseaux moyenne et basse tension. Ce choix politique ambitieux mené au début de la décennie va cependant peser lourdement sur les finances du Syndicat, d'autant que le département de la Vendée connaît à la même période un boum économique et démographique sans précédent. En 1999, le budget consacré aux extensions est de 17 millions d'euros. Il passe en 2007 à 35 millions pour 6 500 parcelles viabilisées contre 3 000 en moyenne. C'est un record !

À partir de 2010, l'action du SyDEV et de son concessionnaire devenu ERDF depuis la scission des activités d'EDF en 2008, va se resserrer sur les zones où la qualité de distribution demeure sous la moyenne départementale.

Dorénavant, le rapport annuel d'activité du concessionnaire va servir de guide pour, d'une part, identifier précisément les zones où les temps de coupure et/ou les chutes de tension sont les plus importantes, et d'autre part, en analyser les causes. À la lumière de ces éléments, le SyDEV et ERDF vont s'accorder à concentrer leurs programmes d'investissements annuels sur les secteurs qui font l'objet d'un consensus. À partir de 2012, et pour la première fois, le SyDEV et son concessionnaire vont s'engager, sur une période de trois ans, à investir chacun un million d'euros par an en travaux de modernisation du réseau, à travers le programme ZQP pour Zone de Qualité Prioritaire. C'est ainsi que d'intenses programmes d'enfouissement et d'adaptation des réseaux seront lancés tout comme le remplacement progressif des fils nus de faible section... Cette initiative purement vendéenne est une telle réussite qu'elle sera d'ailleurs déployée au niveau national à partir de 2014. Trois ans plus tard, elle sera aussi au cœur des discussions du nouveau contrat de concession, entre le SyDEV et Enedis, nouvelle appellation d'ERDF depuis mai 2016 (lire page 105). Elle se concrétisera par l'adoption d'un schéma directeur et d'une programmation pluriannuelle d'investissements au bénéfice, in fine, du consommateur quel qu'il soit (particuliers, entreprises, collectivités).



Travaux d'effacement de réseaux comme ici au Champ-Saint-Père.



François
DURAND

L'expert des réseaux électriques

Les réseaux électriques n'ont pour lui aucun secret ! Formé par EDF dont il est issu, François Durand rejoint le SyDEV en 1994, comme chef du service électricité. Recruté par Philippe Batot, ce natif de Treize-Septiers n'a alors que 36 ans. Son rôle : assurer la maîtrise d'ouvrage de tous les lotissements privés du département jusque-là assurée par EDF. Mais aussi gérer la maîtrise d'œuvre des travaux en lieu et place de la DDE (Direction départementale de l'équipement) sur quatre territoires vendéens. Vaste mission qui nécessite de créer et structurer un véritable service. Avec Jean-Marc Guilbeau, déjà en poste depuis 1990, il s'agit de s'entourer de nouvelles compétences. De quelques agents à son arrivée, le service va doubler ses effectifs et gagner en expertise en peu de temps ! Il est de quarante agents en 2012.

Humble et toujours disponible, François Durand est longtemps le point de contact du SyDEV avec ses adhérents. Son sens du service public ainsi que son sens des relations humaines sont unanimement reconnus. Son professionnalisme et son engagement lui valent d'être promu directeur des services techniques en 2012, cette nouvelle direction réunissant les activités réseaux électriques, éclairage public et concessions. Cinq ans plus tard, il devient directeur général adjoint en charge des infrastructures, avant d'être nommé directeur général des services le 1^{er} janvier 2018.



● **... et de l'intelligence**

On l'a vu, l'amélioration de la qualité du réseau électrique reste primordiale, et concentre l'essentiel des capacités d'investissement du SyDEV en ce début de ^{xxi}e siècle. Pour autant, « *faire la course en tête* » comme s'y est engagé le président Merceron dès 2001, suppose aussi de faire preuve d'anticipation. Comment ? En se saisissant des grandes questions qui commencent à poindre autour des domaines de l'énergie et des toutes Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication – les NTIC comme on les appelle à l'époque ! – . Il s'agit en particulier des mutations annoncées par le prospectiviste Jérémy Rifkin, et théorisées à travers le concept de Troisième Révolution Industrielle (la TRI). Véritable visionnaire, Rifkin parle dès 2006, de « *transition* », « *d'économie décarbonée* », de « *développement plus soutenable* ». Bref, la révolution annoncée n'est plus seulement fondée sur le modèle d'une production et d'une distribution d'énergie centralisée mais d'une production décentralisée et intermittente, circulant grâce à des réseaux dits « *intelligents* ». Les travaux de l'essayiste américain interpellent partout dans le monde... jusqu'aux bureaux du SyDEV où Jean-Claude Merceron et Pascal Berzosa (directeur général adjoint à l'époque) s'emparent du sujet, convaincus que les réseaux intelligents sont une nécessité pour changer de modèle. Pour eux, pas de doute, avec le développement des énergies renouvelables, l'époque ne sera bientôt plus au système centralisé où la production d'énergie doit s'adapter aux usages croissants de consommation d'électricité. Ainsi, le SyDEV réunit autour de lui l'industriel Alstom, la start-up Actility et le centre de formation supérieure le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) pour répondre à un appel à projets européen. S'il n'est pas retenu, le projet vendéen suscite néanmoins l'intérêt de l'ADEME à qui l'État a confié la gestion d'un fonds de soutien à la mise au point de démonstrateurs de recherche en nouvelles technologies de l'énergie. L'ADEME encourage le SyDEV à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) national qu'elle lance en 2012. Dans cette perspective, les gestionnaires de réseaux ERDF et RTE, l'énergéticien Engie Ineo, l'industriel Legrand rejoignent l'équipe originelle constituée autour du SyDEV... Le projet inédit de démonstrateur imaginé à l'échelle d'un département est retenu : l'expérimentation Smart Grid Vendée va pouvoir débuter !

● **Go Smart Grid Vendée !**

Ce projet de 28 millions d'euros (dont 9 millions d'aides de l'ADEME issues du programme des investissements d'Avenir) consiste, d'avril 2013 à septembre 2018, à tester la capacité à faire évoluer le réseau électrique en prenant en compte les nouvelles sources de production (en particulier l'éolien et le photovoltaïque), les besoins de consommation qu'il s'agit de maîtriser, et les réseaux de distribution. À cet effet, une large palette d'infrastructures (bâtiments et éclairages publics, station météo, centrales photovoltaïques, parcs éoliens, usines de production d'eau potable, postes source...) va être équipée de dispositifs en vue de tester la flexibilité du réseau.

Au terme des cinq années prévues, l'idée est bien d'avoir un retour d'expérience significatif permettant d'envisager, à plus grande échelle, des solutions « *réplicables* », économiquement viables, mais aussi acceptables d'un point de vue sociétal grâce à l'action du CNAM, partenaire de la première heure du projet. Le CNAM de la Vendée sera aussi à l'origine de la toute première formation d'ingénieurs de spécialité Systèmes Électriques dont la première promotion sera diplômée en 2017.

Un an plus tard, le 7 septembre 2018, la fin de ce démonstrateur, unique en Europe, sera fêtée aux Sables d'Olonne, au cours de l'événement Go Smart Grid, placé sous la double présidence de Jean-Claude Merceron et Alain Lebœuf, en présence de l'ensemble des partenaires du projet parmi lesquels Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, François Brottes, président du directoire de RTE ou encore Laurence Poirier, directrice générale adjointe d' Engie Ineo. Il s'agit désormais de faire fructifier l'expérience Go Smart Grid !



Les huit partenaires du consortium Smart Grid Vendée, réunis lors de l'évènement de clôture Go Smart Grid.



De gauche à droite : François Brottes, président du directoire de RTE, Alain Lebœuf, président du SyDEV, Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis.

De Smart Grid Vendée à SMILE

Trait d'union entre les Pays de la Loire et la Bretagne, le projet SMILE - acronyme de Smart Ideas to Link Énergies -, naît fin 2016, au terme de l'appel à projets national « Nouvelle France Industrielle, Réseaux électriques intelligents ». Objectif : créer un grand réseau électrique intelligent pour l'Ouest de la France, en s'appuyant sur ses atouts industriels dans les domaines du numérique, de la transition énergétique et des énergies renouvelables. Le SyDEV fait non seulement partie des 300 adhérents que compte l'association SMILE, mais il en est même l'un des fondateurs ! Fort de son expérience Smart Grid Vendée, le SyDEV était en effet convaincu qu'il fallait déployer à plus grande échelle les dispositions testées sur le département. Qualifiée de « péninsule électrique », la Bretagne partageait la même analyse. Un rapprochement entre les deux collectivités a été le moteur du lancement du projet SMILE !

Au sein de l'association, le SyDEV est un acteur clé, à travers notamment deux projets majeurs (sur les 83 homologués par SMILE à juillet 2020). Le premier, Atlas, envisage le développement de flexibilités diffuses. Le second baptisé PhARRE*, réalisé en partenariat avec Bouygues Énergies & Services, expérimente l'autoconsommation à partir de panneaux photovoltaïques installés sur le toit du SyDEV. Concrètement, grâce à un pilotage intelligent, l'énergie produite est soit consommée pour les usages du bâtiment et la recharge de véhicules, soit stockée dans des batteries de seconde vie de véhicules électriques, soit enfin, injectée sur le réseau.

* *Photovoltaïque Autoconsommation Recharge et Réseau Électrique.*



Décembre 2018, le nouveau contrat de concession est conclu pour 30 ans.

● **2018, le contrat de concession revu en anticipation**

Technologique, l'innovation se conjugue aussi au SyDEV dans ses relations partenariales.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne ses liens avec le concessionnaire Enedis*. Le contrat de concession qui constitue le document fondateur de la relation entre les deux parties, a été revu en anticipation en 2018 afin de tenir compte des évolutions liées à la transition énergétique. Jusqu'alors, cette relation contractuelle s'appuyait sur le contrat signé en 1992 avec EDF* (lire pages 80 et 81). Le contrat conclu pour 40 ans s'inspirait d'un modèle national qui n'imaginait, pas à l'époque de sa rédaction, la très importante évolution réglementaire qu'allait connaître le secteur de l'électricité, avec notamment la fin du monopole d'EDF, ou encore l'émergence des enjeux climatiques.

Entre le SyDEV et Enedis, des relations apaisées

Entre le SyDEV et Enedis, les relations n'ont pas toujours été au beau fixe ! Dans les années 2000, un différend d'interprétation du cahier des charges va crispier les relations entre les deux partenaires. Le contentieux s'élève alors à 10 millions d'euros réclamés par le SyDEV à son concessionnaire. Finalement, des négociations menées par Alain Lebœuf, alors vice-président en charge des relations avec les concessionnaires et Pascal Houssard, directeur-adjoint, vont aboutir à un règlement amiable. Un protocole transactionnel sera signé le 18 novembre 2010, marquant ainsi un nouveau départ pour des relations apaisées et constructives.

Ce faisant, à partir de 2015, les instances nationales - FNCCR, Enedis, puis France Urbaine** dans un second temps - décident de bâtir ensemble un nouveau modèle de cahier des charges. Ces discussions aboutissent en 2017 à un document cadre qui intègre la notion de schéma directeur des investissements et prend en compte les nouveaux champs d'action des AODE, en particulier ceux concernant la transition énergétique.

Dès lors, le président Alain Lebœuf et les élus du SyDEV voient dans cette réflexion une opportunité de revoir le contrat de 1992, en s'inspirant du modèle national, tout en l'adaptant au contexte vendéen. Résultat, les négociations menées avec le concessionnaire en Vendée vont permettre de se projeter sur l'avenir du réseau au cours des 30 années que durera le contrat. Cette ambition se traduit notamment par l'établissement d'un schéma directeur ambitieux et partagé mais aussi par la mise en place de partenariats de sujets spécifiques à la transition énergétique tels que les bornes de recharge pour véhicules électriques ou encore l'intégration des productions d'énergies renouvelables. Le nouveau contrat de concession est signé par Alain Lebœuf et Gilles Rollet, directeur régional d'Enedis, le 18 décembre 2018.

* *Conséquence de la transposition de plusieurs directives européennes en droit français, l'activité de distribution de l'électricité donnera lieu en 2008 à la création d'ERDF, filiale d'EDF. En 2016, ERDF change de nom et devient Enedis.*

** *France urbaine regroupe les métropoles.*

● **L'éclairage public, enjeu financier et environnemental**

« *Éclairer juste et pas seulement juste éclairer !* » C'est en quelque sorte la philosophie qui sous-tend l'action du SyDEV en matière d'éclairage public depuis 2006, date à laquelle les collectivités vendéennes ont pu lui transférer leur compétence (lire encadré ci-contre). Avec l'augmentation du prix de l'énergie et l'expansion du parc d'éclairage public sur tout le département, le Syndicat s'est ainsi très tôt attaché à développer un éclairage public économe, sécurisé mais aussi respectueux de l'environnement.

Ce triple objectif sera au cœur de la réflexion de Jean-Marc Guilbeau, responsable du service éclairage public créé à la fin des années 90. Fruit de cette réflexion, l'adoption d'une politique pour un éclairage public durable à travers, dès 2008, les premiers Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière - (SDAL) -. L'idée est... lumineuse ! Il s'agit pour une commune de définir ses orientations lumière, en fonction de ses espaces qu'elle aura hiérarchisés. Véritable document d'aide à la décision, le SDAL constitue un guide pour éclairer juste en délivrant la bonne quantité de lumière au bon endroit et au bon moment. Il s'agit aussi d'éclairer de manière durable en utilisant des matériels recyclables, ou encore en intégrant au fil des ans les évolutions réglementaires et technologiques comme la fin des lampes à vapeur de mercure, le remplacement des luminaires de type « boules » ou en généralisant, à partir de 2015, l'utilisation de la LED (Light-emitting diode ou diode électroluminescente), technologie devenue mature.



Jean-Marc
GUILBEAU

L'homme des lumières

Par ses compétences reconnues jusqu'au niveau national, son sens de l'innovation, sa disponibilité permanente au service des collectivités, Jean-Marc Guilbeau aura incontestablement marqué l'histoire du SyDEV.

Issu de l'entreprise Jeanneau, cet homme de terrain au contact facile intègre le SyDEV en 1990. Il prendra ensuite la responsabilité du tout nouveau service éclairage public. On lui doit notamment le lancement des premiers SDAL ou encore le programme « Département Lumière » de mise en lumière du patrimoine vendéen (lire page 83-84). En 2011, Jean-Marc Guilbeau succombe des suites d'une longue maladie. Il n'a que 58 ans. En hommage à cet homme aussi passionné qu'impliqué, l'une des grandes salles du SyDEV porte désormais son nom.



Opération de remplacement de luminaires ou relamping.

● **Lauréat TEPCV**

Par ailleurs, dans un souci de réduction des consommations et des coûts de fonctionnement, le SyDEV va s'intéresser à l'éclairage innovant et intelligent. En 2012, une première expérimentation de détection de présence sera menée dans trois lotissements grâce à des luminaires LED communicants. Dès lors, plusieurs opérations tests seront lancées dans des domaines d'application différents : télégestion, éclairage autonome, éclairage dynamique...

L'esprit d'innovation qui anime les équipes du SyDEV sera d'ailleurs récompensé par le ministère de l'Environnement, au terme de l'appel à projets national TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) en 2015. Estimant notamment nécessaire de réduire la consommation d'énergie dans l'espace public, le ministère va en effet retenir et cofinancer deux actions spécifiques. Il s'agira tout d'abord d'un vaste programme de rénovation énergétique de lampadaires implantés le long de voies de transit et équipés de matériels particulièrement énergivores. L'objectif fixé sera d'atteindre une consommation de 220 kWh/point lumineux par an, d'ici 2020, contre 252 kWh en 2014 et 348 kWh en 2007 ! Le second programme labellisé TEPCV concernera l'expérimentation - à l'échelle d'une commune - d'un nouveau mode de maintenance de l'éclairage public grâce à la technologie LED associée à la télégestion. C'est ainsi qu'en octobre 2017, la commune rurale du Givre dans le Moutierrois - et ses 36 luminaires - deviendra la première commune vendéenne équipée tout en LEDs.



Le Givre, 1^{re} commune équipée tout en LEDs, est consacré Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Une prise de compétence en deux temps

C'est seulement depuis 2006 que les communes ont la possibilité de transférer l'éclairage public au SyDEV. Mais cette prise de compétence par le SyDEV s'est déroulée en deux temps. En décembre 1997, le syndicat acte dans ses statuts la réalisation d'actions ou d'opérations ponctuelles d'éclairage public. Il s'agit alors de s'adapter aux besoins de ses adhérents ainsi qu'à l'évolution technique et réglementaire.

Puis il faudra attendre mai 2005 pour que l'éclairage public, ainsi que la signalisation lumineuse, constituent une compétence facultative inscrite dans les statuts. Cependant, le transfert de compétence peut être partiel, en ne portant que sur les investissements. Il peut aussi être total, c'est-à-dire inclure la maintenance et l'exploitation, ce qui est d'ailleurs obligatoire pour les intercommunalités. En 2017, 90 % des collectivités vendéennes avaient transféré la maintenance de leurs installations d'éclairage, ce qui représentait 140 000 points lumineux !

● Le mix énergétique boosté au gaz

Propriétaire des réseaux d'électricité, le SyDEV l'est aussi des réseaux gaz. Certes, les deux réseaux ne sont pas comparables en termes de linéaires ou d'usages. Surtout, ils ne sont pas soumis aux mêmes obligations réglementaires : ainsi, si chaque habitant doit être raccordé au réseau électrique, le déploiement du réseau gaz est avant tout soumis à un impératif d'équilibre économique.

Néanmoins, ces deux énergies sont parfaitement complémentaires et contribuent au mix énergétique, notion apparue dans les années 2010 et indissociable de celle de transition énergétique. Mais si on ne parle pas encore de mix énergétique lorsque le SyDEV adopte la compétence gaz en 1997, il n'empêche, les élus de l'époque ont clairement l'ambition de développer le réseau concédé à GrDF.

Cette volonté se traduit par l'adoption d'un premier schéma de développement du gaz en 2004. Régulièrement remis à jour, ce document prospectif traduit la volonté du Syndicat de mailler progressivement le territoire vendéen. Ainsi, alors que seules 70 communes étaient desservies par le gaz en 2000, elles sont une centaine, vingt ans plus tard. Autrement dit, plus de 35 % des communes représentant 70 % de la population vendéenne bénéficient d'une desserte gaz en 2015.

Cette progression très sensible est liée à l'arrivée de SORÉGIES en 2005. L'entreprise originaire de Poitiers se voit confier - comme GrDF - par délégation de service public, le développement de nouveaux réseaux. Ce nouveau venu dans un secteur qui n'était pas concurrentiel va nettement dynamiser la réalisation de réseaux gaz dans une vingtaine de communes. En particulier, des entreprises implantées en dehors des centres urbains vont ainsi bénéficier d'une desserte gazière nécessaire à leur développement. Les investissements engagés profiteront naturellement aux habitants des communes traversées.

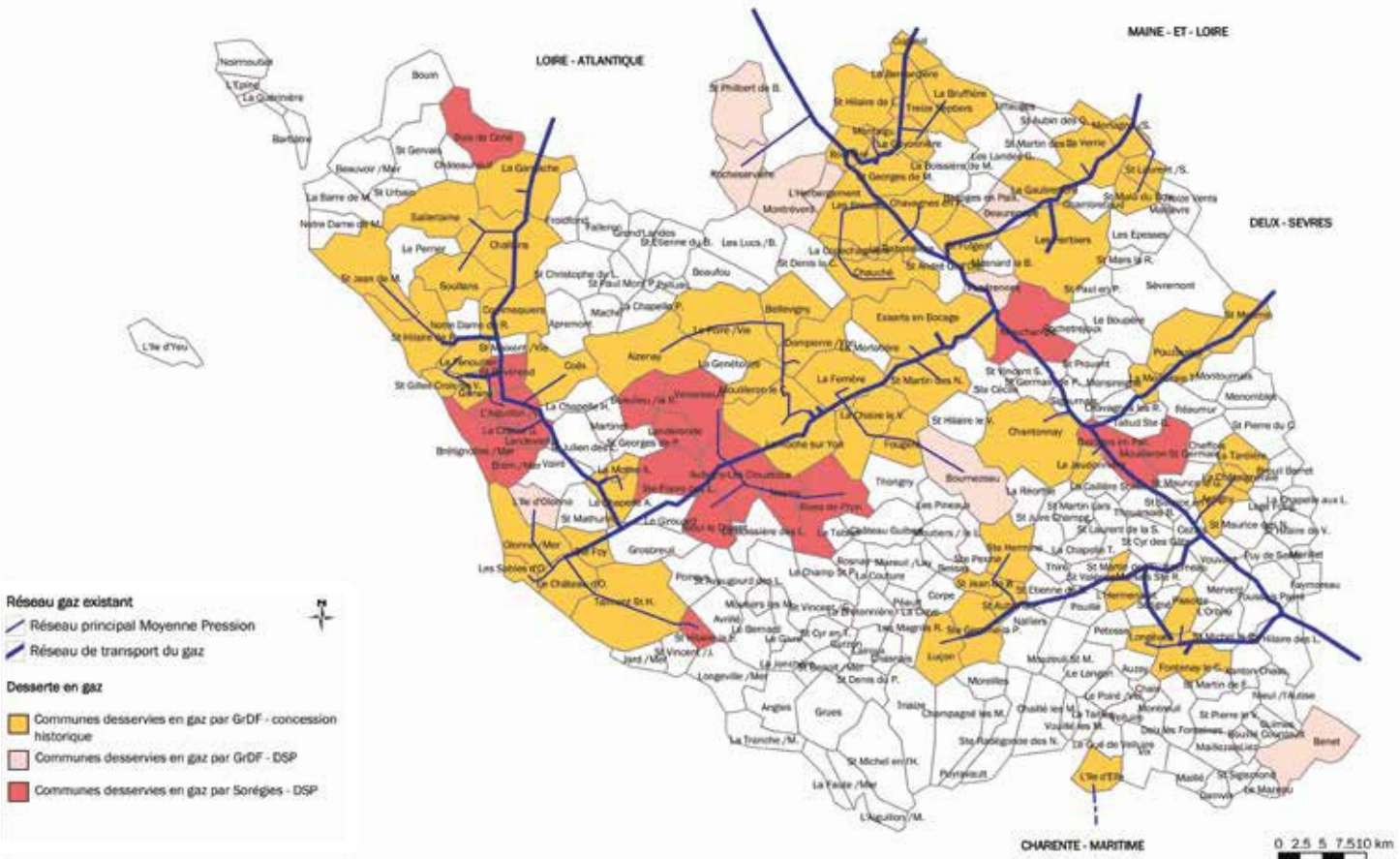
● 50 % de gaz vert en 2050

Le gaz distribué reste, dans les années 2015, d'origine exclusivement fossile. Mais avec l'éclosion de plusieurs projets de méthanisation à partir de 2016/2017, le verdissement de la desserte gazière va pouvoir se développer, d'autant que l'injection du méthane dans le réseau est maîtrisée tant d'un point de technique que financier. De même, pour les projets les plus importants comme celui du Pays de Pouzauges, le frein que constituait le rebours, c'est-à-dire, l'envoi du surplus de production non consommé dans le réseau de transport malgré des pressions différentes, est désormais levé. Cette nouvelle donne permet d'envisager de réelles perspectives de développement du réseau de distribution. Elle permet aussi que l'objectif annoncé de distribuer 50 % de gaz vert d'ici 2050 soit demain une réalité.



L'arrivée du gaz à Bazoges-en-Pareds, le 18 mars 2011.

● État des lieux de la desserte gazière en 2020



Succès des groupements d'achat

Depuis le 1^{er} juillet 2006, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Et pour les collectivités, cette mise en concurrence est obligatoire. Avec la passation dès 2006, d'un marché pour la fourniture de l'électricité pour l'éclairage public, le SyDEV s'est forgé une première expérience réussie. Dans la continuité, il a rapidement proposé à ses adhérents de mutualiser leurs achats d'énergie à travers la constitution de groupements. Le premier, lancé en 2010, concernait le gaz naturel et totalisait 95 membres. En 2017, ils étaient 185 ! Fort de cette expérience, le SyDEV devait lancer en 2015 son premier marché groupé d'achat d'électricité pour les bâtiments publics. Lors du renouvellement du marché trois ans plus tard, ce groupement totalisait 398 membres ! Surtout, cette nouvelle pratique a permis des économies substantielles. En électricité, le premier marché a permis de voir les coûts baisser d'environ 10 % par rapport aux tarifs antérieurs. Même chose avec le gaz où la baisse est de l'ordre de 12 %.

● Le numérique à toute vitesse

C'est le tout dernier réseau mis en place à l'initiative du SyDEV et du Département de la Vendée. Quasiment unimaginable à la fin des années 90, le haut et le très haut débit deviendront rapidement un enjeu de premier plan au cours de la décennie suivante. Grâce à la volonté politique extrêmement forte des élus du Département et du SyDEV, cet enjeu est devenu une réalité concrète grâce à une action menée tambour battant !

Au début des années 2000, le secteur des télécommunications est en plein bouleversement, tant sur un plan technologique que réglementaire, depuis son ouverture à la concurrence au 1^{er} janvier 1998.

Dès 2001, alors que les NTIC sont encore émergentes - du moins en termes d'usages - un projet d'infrastructure départementale de télécommunication haut débit est envisagé. Mais c'est réellement à la fin de la décennie que le dossier devient impérieux en raison de l'absence d'intérêt des opérateurs privés pour les territoires ruraux.

Présent sur les infrastructures télécom depuis la fin des années 80, le SyDEV sera naturellement associé aux réflexions menées par le Département de la Vendée, détenteur de la compétence aménagement numérique. Légitime, le Syndicat l'est d'autant qu'en décembre 2004, il sera le tout premier en France à signer une convention élaborée au niveau national entre la FNCCR et France Télécom, obligeant l'opérateur historique à mettre ses réseaux en souterrain en cas d'enfouissement du réseau électrique sur supports mixtes électricité/télécommunications. Par ailleurs, le SyDEV va, dès 2005, consacrer des financements conséquents pour résorber sensiblement le retard de travaux de câblage accumulé par France Télécom en Vendée.



● Un groupement d'intérêt public pour les Vendéens

En 2008, l'État lance un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements (AMII) auprès des opérateurs de télécommunications. En Vendée, seul Orange fait part de son intérêt à déployer la fibre, mais uniquement dans les agglomérations des Sables d'Olonne et de La Roche-sur-Yon, auxquelles s'ajoute Mareuil-sur-Lay qui avait bénéficié d'une expérimentation en 2012. Parce qu'il n'est pas question de laisser se creuser la fracture numérique, le Département, en lien avec le SyDEV, va se substituer au secteur privé comme l'y autorise la loi pour réaliser une infrastructure haut et très haut débit. Dans cette perspective, le premier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) est adopté en 2011. Ce plan ambitieux sera complété d'une seconde mouture dite SDTAN 2, en 2017.

Entre-temps, il s'agit d'organiser le modèle de ce que sera ce futur Réseau d'Initiative Publique - RIP -. L'enjeu est de taille. Grâce à l'action offensive menée conjointement par Bruno Retailleau, alors président du conseil départemental et Alain Leboeuf auprès des services de l'État, le modèle proposé de créer un Groupement d'Intérêt public - GIP -, là où les autres départements optent pour des délégations de service public, est retenu. Détenu à 60 % par le Département et à 40 % par le SyDEV, le GIP Vendée Numérique est créé en avril 2013. Il est d'abord présidé par Bruno Retailleau. Alain Leboeuf lui succèdera en 2015. Sa direction est confiée à Dominique Durand, alors directeur-adjoint des services techniques au SyDEV, jusqu'à son départ en retraite en 2015. C'est Philippe Guimbretière, directeur économie, aménagement et tourisme au conseil général, qui prendra la direction du GIP.

Depuis 2016, la construction du réseau est en cours. Fin 2020, après une première phase de montée en débit pour résorber les secteurs les plus fragiles, les treize plus grandes villes vendéennes, un millier de sites prioritaires et 420 zones d'activités étaient déjà raccordés*.

** Au terme de la seconde phase en 2023, 239 communes auront été raccordées au réseau construit par Vendée Numérique.*



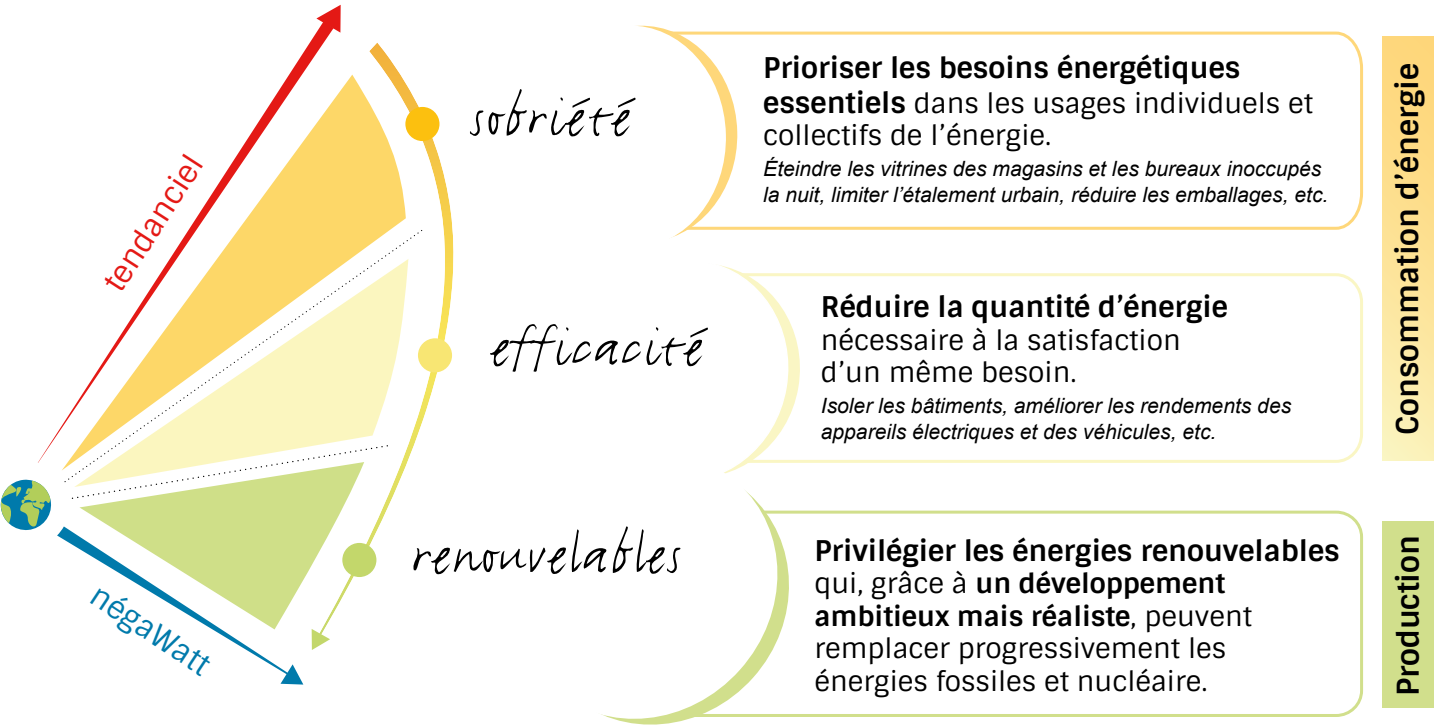
Installation de la fibre à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

La transition énergétique à bras le corps

Lié à la prise de conscience mondiale du réchauffement climatique actée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 puis du Protocole de Kyoto en 1997, le concept de transition énergétique apparaît en France lors du Grenelle de l'environnement de 2007. Cette notion qui remet en question le modèle énergétique basé sur des ressources essentiellement fossiles et émettrices de gaz à effet de serre (GES) va peu à peu se diffuser dans l'opinion française et susciter de nouvelles politiques publiques tant au niveau national qu'à l'échelon des territoires.

Parce que la question énergétique est au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique dont les Vendéens ont subi de plein fouet les effets dévastateurs lors de la tempête Xynthia de février 2010, le SyDEV prend sa part pour relever ce qu'il convient d'appeler le défi du siècle. Maîtrise de la Demande en Énergie, développement des énergies renouvelables (EnR), mobilité durable, les différentes politiques mises en œuvre par le Syndicat depuis vingt ans, s'inspirent du triptyque Sobriété – Efficacité – Énergies renouvelables (EnR) sur lequel se fonde la démarche négaWatt.

● Les trois piliers de la démarche négaWatt



SOBRIÉTÉ / EFFICACITÉ : LE DUO GAGNANT DE LA MDE

La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée ! Dans une démarche énergétique vertueuse, la première étape consiste à ne consommer que ce dont on a besoin : c'est la sobriété énergétique. Au SyDEV, la MDE (Maîtrise de la Demande en Énergie) devient une priorité politique à partir de 2005. Sa mise en œuvre est confiée à Patrick Villalon dès son arrivée au SyDEV en 2007, comme responsable du nouveau service énergie environnement. Son action va d'abord se concentrer sur les bâtiments publics, un « gisement » en termes d'économies et d'efficacité énergétique.



Rénovation énergétique de la salle de sport à Mouilleron-Saint-Germain.



Rénovation énergétique de l'école à Nieul-sur-l'Autise.

Du Grenelle de l'environnement aux lois Grenelle 1 et 2

Initié par Jean-Louis Borloo, ministre d'État en charge de l'écologie et de l'énergie, le Grenelle de l'environnement réunit État, collectivités locales, partenaires sociaux et ONG investies dans les questions environnementales, de septembre à octobre 2007. Ces rencontres visent à définir une stratégie nationale post réchauffement climatique. Ces échanges se traduiront dans deux lois. La première dite Loi Grenelle 1 d'août 2009, fixe des objectifs ambitieux pour parvenir à l'horizon 2050 à une division par quatre des émissions de GES. Elle vise en particulier les secteurs du bâtiment et des transports qui représentent 40 % des émissions. D'autres dispositions portent aussi sur l'énergie en encourageant les EnR, la démocratie environnementale, l'agriculture... Les financements et les modalités d'exécution des dispositifs énoncés dans cette loi de programmation seront précisés dans la Loi Grenelle 2 de juillet 2010.

● **Cap sur la rénovation énergétique**

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée, loin devant le secteur des transports. Parce que les collectivités vendéennes totalisent un riche patrimoine, le SyDEV pressent très tôt qu'il y a là matière à réaliser des économies d'énergie. C'est ainsi que débute en 2007, une vaste campagne de diagnostics des bâtiments publics. Au vu des premiers résultats, des investigations plus poussées vont être menées à travers des audits énergétiques permettant d'évaluer les travaux à mener, leurs coûts et les bénéfices attendus en termes de performance énergétique. Mille cinq-cents bâtiments seront ainsi analysés.

À l'issue de cette première étape, on estime à 72 millions d'euros, l'enveloppe qui devrait être consacrée par les collectivités vendéennes à l'amélioration significative de leur patrimoine bâti. Afin d'inciter les collectivités à intégrer la dimension énergétique dans leurs projets, les élus du SyDEV lancent en 2015 un programme inédit d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Vingt millions d'euros sont mis sur la table. Ce sera un succès avec, en 2020, plus de 240 bâtiments rénovés par 160 collectivités.



Chaufferie bois granulés - Mairie de Saint-Cyr-en-Talmondais.

Ce programme phare du mandat 2014-2020 complètera d'autres dispositions destinées aux collectivités pour une meilleure maîtrise de l'énergie telles que le suivi des consommations d'énergie via un logiciel spécifique (Deltaconso) ou encore la possibilité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments par des simulations thermiques dynamiques.

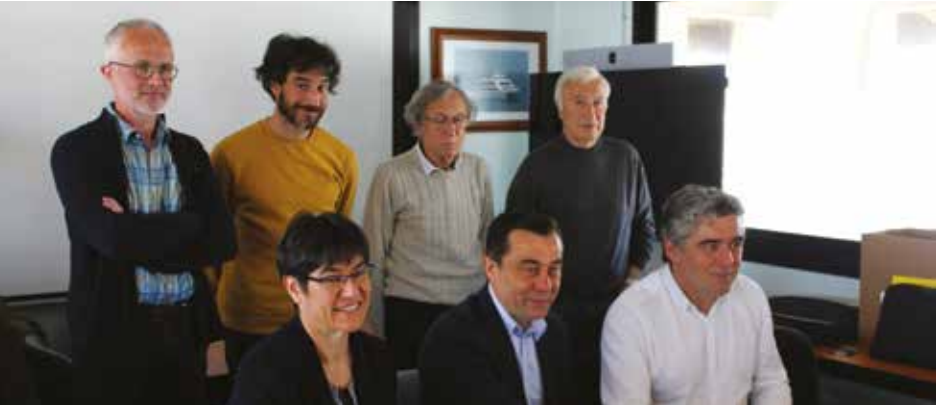
● **Le secteur privé sensibilisé**

S'il n'intervient pas statutairement sur les bâtiments privés, le SyDEV agit néanmoins indirectement. Afin de sensibiliser le monde économique vendéen à l'efficacité énergétique de son patrimoine, le Syndicat va engager plusieurs partenariats avec les chambres consulaires et les fédérations d'entreprises. Avec le monde agricole par exemple, tout un programme d'actions sera lancé à partir de 2010 afin de réduire les consommations d'énergie des élevages agricoles et laitiers ou encore favoriser l'autoconsommation sur bâtiments agricoles.

Sur le volet du logement, qui représente toujours 30 % des consommations d'énergie finale et 13 % des émissions de GES en 2015, l'adoption de la loi TECV va permettre au SyDEV d'encourager encore plus fortement ses adhérents à agir. Comment ? En incitant les intercommunalités à mettre en place des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), encore plus ambitieuses que celles fixées par la loi, moyennant un accompagnement et une participation conséquente du Syndicat à leur fonctionnement. Objectif de ces guichets uniques : massifier la rénovation énergétique de l'habitat en accompagnant techniquement et financièrement les particuliers sur un territoire donné. En 2020, les premières plateformes étaient lancées. Avec la mise en place des PCAET (Plans Climat Air Énergie Territoriaux), elles ont vocation à se multiplier.

TECV pour un modèle énergétique durable

Promulguée le 17 août 2015, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte - TECV -, entend intensifier la lutte contre le réchauffement climatique et préparer l'après-pétrole en instaurant un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement. Elle fixe des objectifs chiffrés et des moyens d'action. Ciblant plus spécifiquement les domaines du logement et de la construction, elle vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique du bâtiment, à accélérer la rénovation énergétique des logements, à lutter contre la précarité énergétique des ménages, à favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables. Elle vise aussi à renforcer le rôle des AODE et des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires en réaffirmant la mission de chef de file de la Région dans la transition écologique.



Signature de la plateforme de rénovation énergétique de l'Habitat à L'Île d'Yeu.

● **Rénover mais aussi planifier**

Si la prise en compte des questions environnementales et énergétiques dans les projets d'aménagement ne fait plus de doute, il n'en a pas toujours été ainsi... Parce que les collectivités ont la charge d'organiser l'aménagement de leur territoire, elles étaient souvent démunies pour intégrer les différentes dimensions du développement durable, y compris les questions de sobriété et d'efficacité énergétique, dans leurs outils de planification urbaine (SCOT, PLU, zones d'aménagement concerté...). Pour répondre à cet enjeu, à partir de 2006, le SyDEV va proposer aux communes de les assister dans leurs opérations d'aménagement, selon la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) définie par l'ADEME. C'est cette approche qui sera par exemple retenue par la commune de Cugand en 2007 pour la conception bioclimatique de son écoquartier du hameau du Haut-Fief... Études d'ensoleillement pour éviter les ombres portées, propositions de matériaux et matériels plus écologiques... Toutes les composantes de ce projet d'urbanisation seront passées au crible du développement durable. Le résultat issu de cette démarche inédite accompagnée par le SyDEV sera jugé exemplaire et inspirera bien des maîtres d'ouvrage en Vendée !



Sainte-Gemme-la-Plaine reconnue Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte par le ministère de l'Environnement.

• Des PCEC...

Fort des expériences réalisées en MDE pendant plus de trois ans avec plusieurs collectivités vendéennes, le SyDEV décide d'aller plus loin et lance, à partir de 2009 les Plans Climat Énergie collectivités - PCEC -. Il s'agit d'aller au-delà des actions ponctuelles en initiant des réflexions plus globales. Certes, le Grenelle de l'environnement incitait les collectivités à réaliser leur propre Plan Climat d'Énergie Territorial - PCET -, mais l'outil semblait moins adapté à la taille et aux enjeux des collectivités vendéennes. Avec les PCEC, le SyDEV entend apporter une démarche plus facile à mettre en œuvre. Il sera entendu puisque 80 plans seront engagés dans les trois années qui suivront.



Le réseau départemental énergie climat a permis de lancer les PCAET sur toute la Vendée.

• ... aux PCAET

À partir de 2017, en tant qu'AODE, le SyDEV va piloter le lancement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux - PCAET -. Rendus obligatoires par la loi TECV pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, ces outils de planification à la fois stratégiques et opérationnels doivent permettre d'envisager l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur un territoire donné. La loi précise que la coordination des différents plans au niveau départemental, est confiée à l'AODE.

À travers la Commission consultative de coordination des politiques énergétiques - 3CPE -, instituée par la loi et présidée par Alain Leboeuf en Vendée, il est décidé de créer en 2017 un réseau départemental baptisé Énergie Climat. Co-piloté par le SyDEV et la DDTM 85 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), ce réseau associe notamment l'ADEME et la Région des Pays de la Loire. Véritable lieu d'échanges et de partages d'expériences, il va permettre d'expliquer, de lancer et d'harmoniser les démarches PCAET. Résultat, quel que soit leur seuil de population, l'ensemble des intercommunalités va engager la réalisation d'un PCAET. Une spécificité vendéenne soutenue par le SyDEV à travers le financement de chargés de mission PCAET dans les intercommunalités, à partir de 2019.

La transition énergétique bat la campagne

« Je suis l'énergie vendéenne ! » C'est le slogan choisi par le SyDEV pour accompagner sa première grande campagne de sensibilisation à la transition énergétique lancée en octobre 2019. Un agriculteur, un entrepreneur, une bénévole de l'association Élise, et un particulier, tous très impliqués dans le développement durable, vont incarner la transition énergétique et en être en quelque sorte les ambassadeurs.

Déployée sur toute la Vendée, « Je suis l'énergie vendéenne » va frapper fort en utilisant plusieurs vecteurs complémentaires de communication : affichage, film publicitaire, site internet dédié, réseaux sociaux. Assurément, cette campagne imaginée au moment où les intercommunalités débutent leur démarche PCAET, ne manque pas d'énergie !



Une ambadrice de la campagne de communication lancée en 2019 sur la sensibilisation du grand public à la transition énergétique.

TES, tout un programme...

Lors de son lancement en 2015, par l'IMT Nantes Atlantique (ex-École des Mines), la chaire Transition Énergétique et Sociétale - TES -, réunit treize partenaires. Dont le SyDEV, comme l'explique Patrick Villalon.

Comment le SyDEV est-il devenu partenaire du programme TES ?

En 2014, j'ai rencontré Bernard Lemoult, directeur de recherche à l'IMT. Ce dernier commençait à explorer la question de la transition sociétale. Autrement dit, comment parvenir à construire collectivement - État, collectivités, associations, citoyens - des projets de transition pour répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique. Ce questionnement me semblait essentiel... Le SyDEV a été l'un des tout premiers partenaires à intégrer le programme triennal de recherche action TES.

L'aventure continue ?

Absolument... D'autres syndicats nous ont rejoints, tout comme des territoires engagés dans la transition énergétique. Ce format inédit qui réunit des acteurs et des actions de terrain - comme les expérimentations menées à L'Île d'Yeu ou dans le

Pays de Pouzauges - confrontés au regard croisé d'experts d'un comité scientifique (sociologues, prospectivistes...) est une vraie source de compréhension et d'inspiration.

Quel enseignement en tirez-vous ?

Une conviction renforcée que la transition énergétique ne peut se faire sans mobilisation citoyenne. Des réponses pour parvenir à « embarquer » toute la société, des interrogations aussi... Tous ces questionnements qui semblaient hors sol en 2014 sont devenus une évidence partagée.



Imaginé par Bernard Lemoult (à gauche), le programme TES explore la question de la transition sociétale.



Patrick VILLALON

Innovation et anticipation

Ingénieur TPE spécialisé en travaux maritimes, le Breton Patrick Villalon aura connu plusieurs « ports » avant de jeter l'ancre au conseil général de la Vendée en 1998. Recruté par Pascal Berzosa, pour le nouveau service infrastructures maritimes, il restera au Département jusqu'à ce que ce dernier, devenu directeur général adjoint du SyDEV, ne l'appelle à ses côtés en 2007. Charge à lui de faire monter en puissance le service énergie environnement et d'initier les politiques de MDE lancées par le Syndicat. Après une parenthèse de trois ans au Syndicat départemental d'électricité de la Martinique, il retrouve la Vendée et le SyDEV en 2014. D'abord DGA, il est nommé directeur général des services en octobre 2016, poste qu'il occupe jusqu'à son départ en retraite en décembre 2018.

Travailleur infatigable, il n'aura de cesse de mettre son sens de l'innovation et de l'anticipation au service du SyDEV. Son ambition : faire que l'expertise du Syndicat soit unanimement reconnue, en particulier dans le domaine de la transition énergétique.

Élu conseiller municipal de Talmont-Saint-Hilaire en 2020, il est 1^{er} vice-président du SyDEV, auprès de Laurent Favreau.

Précarité énergétique : la lutte s'organise

Réaffirmée dans la loi TECV, la lutte contre la précarité énergétique a très tôt été investie par le SyDEV. Dès 2009, une commission spécifique Solidarité est créée. Un an plus tard, elle lance une opération visant à comprendre et prévenir la précarité énergétique à travers plusieurs audits réalisés chez les habitants de deux communes vendéennes. Après avoir passé au crible la qualité thermique des logements, les comportements de leurs habitants ainsi que leurs modes de consommation de l'énergie, cette expérimentation sera jugée riche en enseignements. Puis en 2013, le SyDEV va intégrer à sa demande la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, véritable « porte d'entrée » pour les dossiers traitant d'un problème d'habitat dans le département. Des actions plus spécifiques seront également lancées avec la Ville de La Roche-sur-Yon. D'abord en 2010 avec la direction des interventions sociales et de l'insertion de la commune, prémisse à la mise en place d'un Service Local d'Intervention sur la Maîtrise de l'Énergie - SLIME -, en 2015.



Les huit éoliennes du parc de Bouin, dont trois détenues par Vendée Énergie.

LE DÉVELOPPEMENT FULGURANT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Troisième pilier de la démarche négaWatt, les énergies renouvelables sont indissociables et indispensables à la transition énergétique. En 2000, elles sont pourtant inexistantes sur le territoire vendéen. À cette date, la Vendée est d'ailleurs totalement dépendante pour son approvisionnement énergétique. Mais la loi du 10 février 2000 qui autorise la production d'énergie à partir d'EnR va être déterminante. Visionnaire, Jean-Claude Merceron va faire en sorte que le SyDEV se saisisse de cette opportunité historique. Vingt ans plus tard, à travers sa société d'économie mixte Vendée Énergie, le SyDEV s'est hissé au rang d'acteur majeur dans le développement, la production et l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables. À son échelle, la Vendée contribue pleinement à renforcer sensiblement la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, comme le prévoit la loi de transition énergétique.

● L'éolien, vent porteur

C'est à partir de l'éolien que le SyDEV va faire ses premiers pas dans le domaine des énergies renouvelables. Au tout début des années 2000, EDF - à travers la société SIIF Énergies qui deviendra EDF Énergies Renouvelables - envisage de créer un parc de huit éoliennes sur le polder du Dain à Bouin. Or à l'époque, la réglementation interdit à EDF d'être propriétaire de plus de cinq éoliennes. Plutôt que de restreindre le projet, l'électricien se rapproche du SyDEV et lui propose d'acquérir trois des huit éoliennes. Cette opportunité, Jean-Claude Merceron et les élus du SyDEV décident de s'en saisir. Afin de concrétiser le projet, la Régie d'électricité de Vendée - REVe - est créée en septembre 2002. Présidée par Daniel Ringear, elle acquiert en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) les trois machines : ce premier parc éolien public français sera inauguré en juillet 2003 par François Roussely, président d'EDF.

Au cours des années qui suivront, c'est encore l'éolien qui concentrera la réflexion du SyDEV et l'action de la REVe. En 2004, face à l'engouement des acteurs de la filière en Vendée - une quarantaine de projets sont déposés en commission des sites -, le syndicat est à l'initiative d'une charte départementale intitulée « *Contribution aux réflexions sur le développement raisonné des éoliennes en Vendée* ». Dans la foulée, il adopte un premier schéma de développement de l'éolien qui fixe un objectif de 250 mégawatts de production d'énergie éolienne sur l'ensemble du département. Sur ce potentiel, le SyDEV décide de prendre sa part à hauteur de 50 mégawatts. Jusqu'en 2009, cinq parcs verront le jour à Benet, Mouzeuil-Saint-Martin, le Langon, Le Bernard et L'Île d'Olonne. En 2019, sur le territoire vendéen, Vendée Énergie exploite six parcs et trente-six éoliennes. L'énergie ainsi produite couvre 10 % de la consommation d'électricité du département, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 183 000 foyers.

Une chute qui fait la Une

Coup dur en ce jour de l'an tempétueux de 2018 : l'une des trois éoliennes de Bouin est à terre. Au petit matin, l'affaire fait la Une des médias. Au SyDEV et à Vendée Énergie, l'affaire est prise très au sérieux. Très rapidement, le Préfet ordonne la mise à l'arrêt des éoliennes et la recherche des causes de cet invraisemblable accident. Après expertises, une défaillance humaine couplée à une défaillance matérielle seront révélées. En avril 2019, l'autorité préfectorale autorise la reconstruction de la machine. Elle sera effective à l'été 2020.

● Grand beau temps pour le photovoltaïque

Après l'essor de l'éolien, le photovoltaïque va très rapidement se développer. Ce boum prend sa source dans l'obligation d'achat de tous les modes de production d'électricité, imposée à EDF par la loi du 10 février 2000. Avec des tarifs d'achat particulièrement avantageux pour les producteurs, le SyDEV va lui aussi se saisir de cette opportunité et développer l'installation de toitures photovoltaïques sur bâtiments communaux et intercommunaux. Mais en septembre 2010, face aux risques que fait subir à la filière, des producteurs uniquement tentés par cet effet d'aubaine, l'État décide une baisse drastique des tarifs d'achat. Ce moratoire va provoquer un coup d'arrêt au développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics que le SyDEV et Vendée Énergie portent avec les communes vendéennes. Ce programme reprendra de façon plus mesurée lors de la mise en place des nouveaux tarifs d'achat.

Toutefois, ce moratoire n'empêche pas les projets de grande puissance qui restent possibles dans le cadre d'appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). C'est à partir de cette procédure spécifique que quatre projets d'ampleur et inédits seront menés dès 2011 pour donner une nouvelle vie à d'anciens centres d'enfouissement technique (CET) des déchets. L'objectif est de développer des centrales photovoltaïques au sol, tout en s'interdisant de consommer des terres agricoles. Trois de ces projets sont menés avec le syndicat TRIVALIS : Talmont-Saint-Hilaire, Givrand et Avrillé. Le quatrième sera conduit avec la société Véolia sur le site de Basse Barbonde à La Roche-sur-Yon. Ces projets vertueux seront autorisés en 2014. Leur réalisation confiée à Vendée Énergie sera effective entre 2015 et 2016. Cette même année, la société d'économie mixte assurera également la construction, au Poiré-sur-Vie, d'un projet développé par un privé. En l'espèce, il s'agira de construire sur une ancienne décharge la plus importante centrale photovoltaïque sur trackers du grand Ouest.



Inauguration de la centrale photovoltaïque au sol de Givrand le 25 mai 2018.

La chaleur aussi...

Produire de la chaleur à partir des EnR... C'est aussi sur ce champ qu'intervient le SyDEV, aux côtés des collectivités désireuses d'utiliser soit le solaire, soit le bois énergie pour répondre à différents usages (chauffage, eau chaude sanitaire, injection dans un réseau de chaleur) au sein de leur patrimoine (école, piscine, maison de retraite...).

Avec ses partenaires (Atlanbois, Atlansun...), le SyDEV étudie la faisabilité du projet, assure un accompagnement technique de l'installation soutenue financièrement par le fonds chaleur de l'ADEME. Et depuis 2018, grâce au dispositif COTER de l'ADEME auquel le SyDEV a adhéré, les projets de moindre envergure peuvent eux aussi bénéficier d'un accompagnement financier. Une nouveauté bienvenue car en mobilisant les initiatives des acteurs de terrain, l'objectif est bien de renforcer le mix énergétique partout en Vendée.



Vendée Énergie, 1^{er} producteur d'électricité photovoltaïque du département.



● Vendée Énergie, bras armé des EnR

Développer, construire, exploiter des installations de productions d'EnR en concertation avec les acteurs locaux du territoire. C'est la raison d'être de Vendée Énergie. À la Régie des origines, succède en 2012 une société d'économie mixte locale. Un choix motivé pour sa souplesse de fonctionnement, sa capacité à porter des projets avec des partenaires extérieurs ainsi que la possibilité d'intervenir en dehors des seules frontières vendéennes. Présidée par Alain Lebœuf et dirigée par Olivier Loizeau, Vendée Énergie s'est depuis développée à un rythme soutenu, avec audace et efficacité.

À travers plusieurs filiales dédiées (Vendée Éolien, Vendée Solaire, Vendée Métha...), elle exploite en 2020, 65 centrales photovoltaïques sur bâtiments et au sol, 55 éoliennes réparties sur sept parcs, un réseau de stations bioGNV et participe à plusieurs projets de méthanisation. Elle est aussi présente sur des projets innovants comme l'hydrogène vert (lire page 130-131). Enfin, elle accompagne tous les porteurs de projets, publics et privés, pour augmenter sensiblement la part des EnR dans le mix énergétique en Vendée. Détenue initialement par le SyDEV (qui en reste l'actionnaire majoritaire), la Caisse des Dépôts, SORÉGIES et sa SEM SERGIES, elle a fait entrer le Département dans son capital en 2020.



Métha-vie, unité de méthanisation du Poiré-sur-Vie.

● La méthanisation, nouvelle branche du bouquet énergétique

Développer et diversifier les sources d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, mais aussi favoriser les projets à l'échelle des territoires vendéens. À partir des années 2010, cette double approche va nourrir la réflexion des élus du SyDEV et contribuer à l'émergence de projets autour de la méthanisation permettant la production de biométhane, un gaz vert beaucoup moins émetteur de gaz à effet de serre.

Parce que ces projets sont longs, complexes et qu'ils nécessitent des prises de participation aux côtés d'autres intervenants, leur montage va contribuer à la transformation de la régie REVe en société d'économie mixte, véritable outil industriel et commercial. À sa création en septembre 2012, alors que le secteur de la méthanisation est en pleine effervescence, Vendée Énergie sera approchée par les porteurs d'un projet de méthanisation à Sainte-Hermine. Une première expérience difficile. Néanmoins, il ne sera pas question de renoncer ! Dès 2013, Vendée Énergie rejoint la CAVAC, Agrial, Bonilait ainsi qu'un collectif d'agriculteurs réunis sous l'appellation Agriméthabel afin de créer une unité

de méthanisation au Poiré-sur-Vie. Pour développer ce projet territorial, construire l'infrastructure et en assurer ensuite l'exploitation, la société Métha-Vie est fondée. Après cinq années consacrées au montage du dossier (juridique, administratif, technique, financier, réglementaire), la construction de cette « Unité de Méthanisation Collective Territoriale et Agricole » (UMCTA) de 40 000 tonnes d'intrants par an, va enfin se concrétiser fin 2018. Après dix mois de travaux, Métha-Vie est mise en service en septembre 2019, avec injection du biométhane dans le réseau de distribution.

En marge de cette importante réalisation, Vendée Énergie accompagne également le développement de plus petites unités de méthanisation à la ferme, en co-investissant aux côtés des agriculteurs. C'est le cas à Cugand à travers la société Métha-Nord-Vendée. D'autres projets étaient également envisagés en 2020 dans le Pays de Pouzauges ainsi qu'aux Achards. L'objectif est bien d'accompagner le monde agricole à se diversifier en contribuant au mix énergétique.

EN ROUTE VERS DES MOBILITÉS DURABLES ET DÉCARBONÉES

Après le bâtiment, les transports constituent le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie en France (31,3 % de l'énergie consommée). Surtout, il figure au premier rang en matière d'émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Il est aussi la cause de pollutions atmosphériques qui affectent la santé des populations. Face à ce constat impitoyable, le SyDEV a choisi, au début des années 2010, de prendre sa part pour relever le défi d'une mobilité décarbonée et plus durable. Comment ? En mettant progressivement en place des infrastructures pour une mobilité électrique, gaz et bientôt hydrogène.

● **Précurseur de l'électromobilité**

Tout commence au début des années 2010 avec l'arrivée au SyDEV de Pascal Houssard, jusqu'alors directeur des relations avec les collectivités territoriales à la préfecture de la Vendée. Nommé directeur général adjoint, il est en charge des services administratifs et des relations avec les concessionnaires.

Pascal Houssard est aussi un passionné d'électromobilité, à un moment où la filière est en pleine structuration. Sa connaissance fine du secteur, de ses enjeux et de ses acteurs, sera un réel plus pour le SyDEV. À travers son action, le Syndicat deviendra rapidement une référence dans le domaine de la mobilité électrique.

Mais en 2011, on n'en est pas encore là ! À l'époque, la mobilité électrique est balbutiante, les véhicules ont une faible autonomie et les équipements de recharge sont inexistants en Vendée. Propriétaire des réseaux de distribution d'électricité, c'est à travers la question des infrastructures de recharge que le SyDEV va tout logiquement investir ce nouveau domaine. En 2012, ses statuts sont adaptés en conséquence. Et dès 2013, un premier Schéma de déploiement des Infrastructures de recharges de véhicules électriques - IRVE - est adopté. Il prévoit de mailler progressivement l'ensemble du territoire vendéen avec l'implantation de 349 bornes !



Pascal Houssard.

Quatre ans plus tard, le schéma initial est largement revu au regard du bond technologique qu'a réalisé le secteur de l'électromobilité : l'autonomie des véhicules augmente, les bornes de recharge rapide apparaissent et on constate que les propriétaires de véhicules privilégient le branchement à domicile. Résultat, le nouveau schéma est adapté pour accompagner l'itinérance à travers une centaine de bornes dont douze rapides installées sur des axes routiers stratégiques. En 2020, de nouvelles évolutions étaient prévues grâce à la technologie des superchargeurs permettant un « plein » en quelques minutes seulement.



Passage du Gois à Noirmoutier lors du Vendée Énergie Tour 2018.



Vendée Énergie Tour 2019.

L'interopérabilité, une réalité

Des systèmes et des tarifs différents... Longtemps, l'absence d'harmonisation entre les différents réseaux de bornes de recharge de véhicules électriques a été un frein pour encourager la mobilité entre départements. En Pays de la Loire et en Bretagne, ce frein a été levé grâce aux accords d'interopérabilité passés au printemps 2019 entre les différents syndicats* d'énergie départementaux. Cette avancée majeure aura permis d'interconnecter plus de mille points de recharge. Mieux, ces accords d'interopérabilité ont aussi été l'occasion de lancer une tarification commune basée non plus sur la durée de la recharge, mais bien sur l'énergie délivrée. Avec cette nouvelle tarification en kilowatt/heure, le SyDEV et ses homologues ont opté pour l'équité et la clarté !

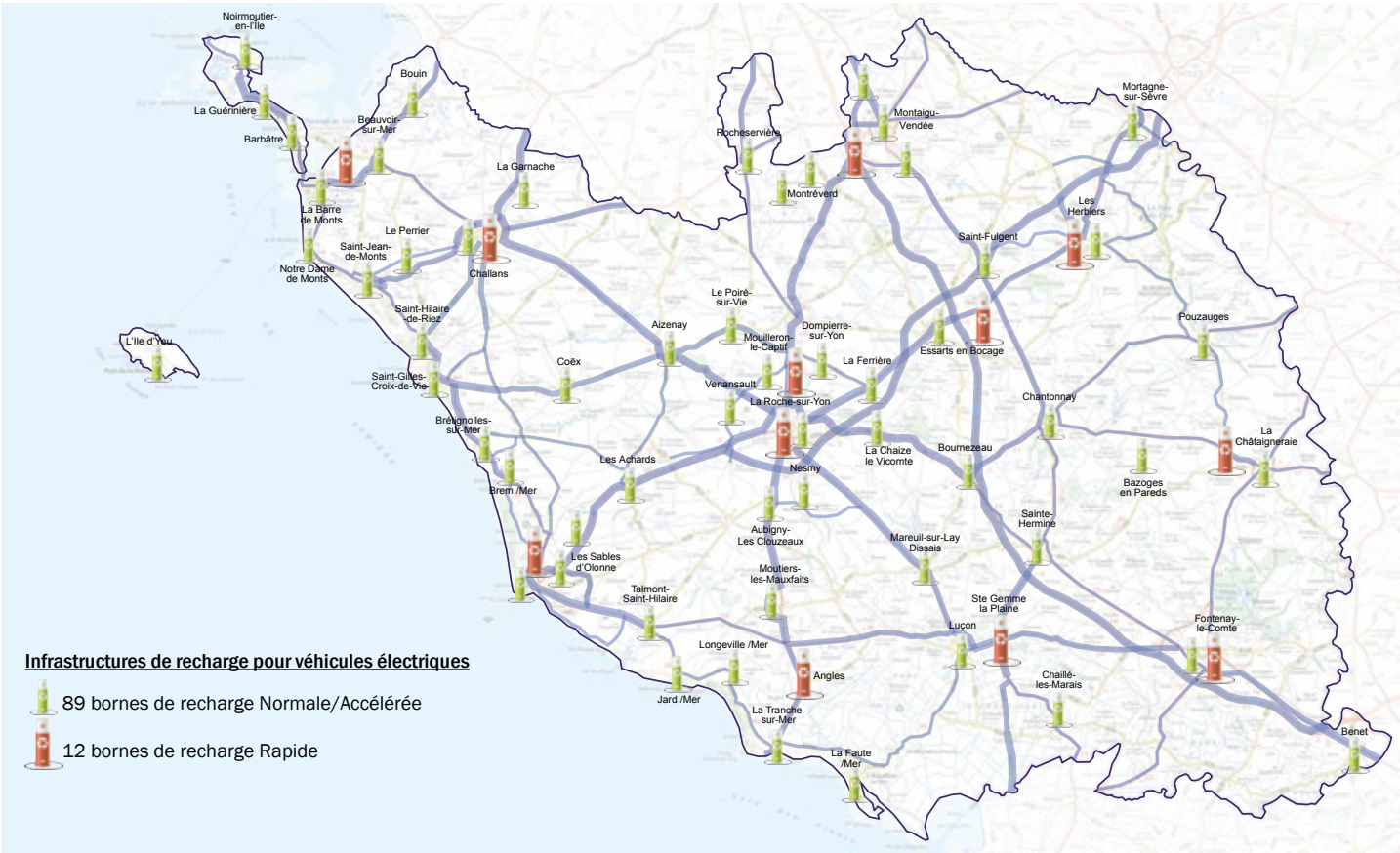
* SyDEV, SIÉML, SYDELA, Territoire d'Énergie Mayenne, SDE 22, SDE Finistère et SDE 35.

Du Vendée Électrique Tour au Vendée Énergie Tour

Dans un département en forte croissance où l'utilisation de la voiture individuelle pour de petits trajets est quotidienne, le Vendée Électrique Tour (VET) va, dès 2014, sensibiliser les Vendéens à l'électromobilité. Imaginée par Pascal Houssard, cette manifestation organisée avec le soutien du Département, entend bien faire « décoller » le véhicule électrique en Vendée, à travers notamment un rallye départemental de la mobilité électrique. Du jamais vu ! Dès 2015, l'AVERE (Association nationale pour le développement du véhicule électrique) va d'ailleurs distinguer cette initiative en récompensant le SyDEV du trophée des territoires électromobiles.

Renouvelé, le Vendée Électrique Tour devient en 2016 le Vendée Énergie Tour. Loin d'être anodin, ce changement d'appellation est lié aux nouvelles énergies décarbonées (bioGNV et hydrogène vert) que le SyDEV et Vendée Énergie sont en train de développer. En 2019 et 2020, le VET s'inscrit aussi dans le calendrier du Pays de la Loire Énergie Tour qu'il a inspiré à la Région des Pays de la Loire. En quelques années, le VET est devenu la référence sur toutes les questions liées à la mobilité décarbonée. Cet événement couplé à l'action du SyDEV n'est certainement pas étranger au fait que la Vendée soit devenue l'un des départements les plus électromobiles.

En 2020, une centaine de bornes réparties sur tout le territoire



Déploiement des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.



Recharge d'un véhicule électrique à une borne normale à La Roche-sur-Yon.



Recharge d'un véhicule électrique à une borne rapide à La Barre-de-Monts.

● Le bioGNV trace son sillon

Le constat est sans appel : adaptées aux véhicules légers, les batteries électriques s'avèrent inappropriées aux véhicules lourds (camions, bus, engins professionnels). Pour une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, le recours au bioGNV (bioGaz Naturel Véhicules) issu de la méthanisation, va peu à peu s'imposer.

Pour les équipes du SyDEV et de Vendée Énergie, tout l'enjeu est de parvenir à combiner simultanément l'émergence du bioGNV à travers le développement de la méthanisation (lire page 123), la construction d'infrastructures de distribution et la détection d'utilisateurs prêts à s'engager. Dans cette perspective, le SyDEV adopte en 2016 un schéma directeur pour l'aménagement à l'horizon 2025 de douze stations de distribution de bioGNV, dont huit prioritaires* (quatre en exploitation en 2020), réparties de façon homogène sur le département.

Ainsi, après Mortagne-sur-Sèvre en 2017 réalisée en partenariat avec les porteurs de l'unité de méthanisation AgriBioMéthane, Vendée Énergie va ouvrir successivement les stations de La Chaize-le-Vicomte (2018), des Essarts-en-Bocage (2019) et de Fontenay-le-Comte (2020). Construites et exploitées par Vendée Énergie, ces premières stations s'inscrivent non seulement dans la continuité des actions déjà menées par la SEM dans le domaine de la méthanisation, mais aussi dans une démarche d'économie verte et locale. Car s'il s'agit bien de décarboner le transport local, il ne s'agit pas de le faire au détriment des acteurs économiques locaux.

Dans cette perspective, un important travail de concertation est mené en amont avec les intercommunalités et les professionnels, transporteurs individuels et représentants de la FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers). Il s'agit bien sûr de répondre aux besoins des transporteurs en implantant les futures stations dans des zones d'activités proches de voies structurantes. Il s'agit aussi de les encourager à prendre le virage du bioGNV. Or, les motorisations adaptées au gaz représentent un surcoût de l'ordre de 25 % par rapport à un véhicule diesel. Finalement, au terme de multiples échanges, de nombreuses entreprises vont s'engager à convertir une partie de leur flotte et à se ravitailler auprès des stations publiques vendéennes. En contrepartie, la SEM va choisir de consacrer la subvention reçue en 2017 au titre de l'appel à projets « Solutions intégrées de mobilité GNV », en aide à la conversion pour ses clients. Un coup de pouce bienvenu pour enclencher une dynamique dans laquelle ont aussi choisi de s'inscrire plusieurs collectivités comme TRIVALIS qui incite ses prestataires à rouler au bioGNV. De même, La Roche-sur-Yon Agglomération, après avoir déployé un premier bus GNV, envisageait d'équiper sa flotte complète de bus tout comme ses bennes à ordures ménagères (BOM). Ces premières initiatives et réflexions devaient ouvrir la voie à d'autres engagements.

*À venir : La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Challans, Montaigu.



Inauguration de la station bioGNV de Fontenay-le-Comte le 22 septembre 2020.

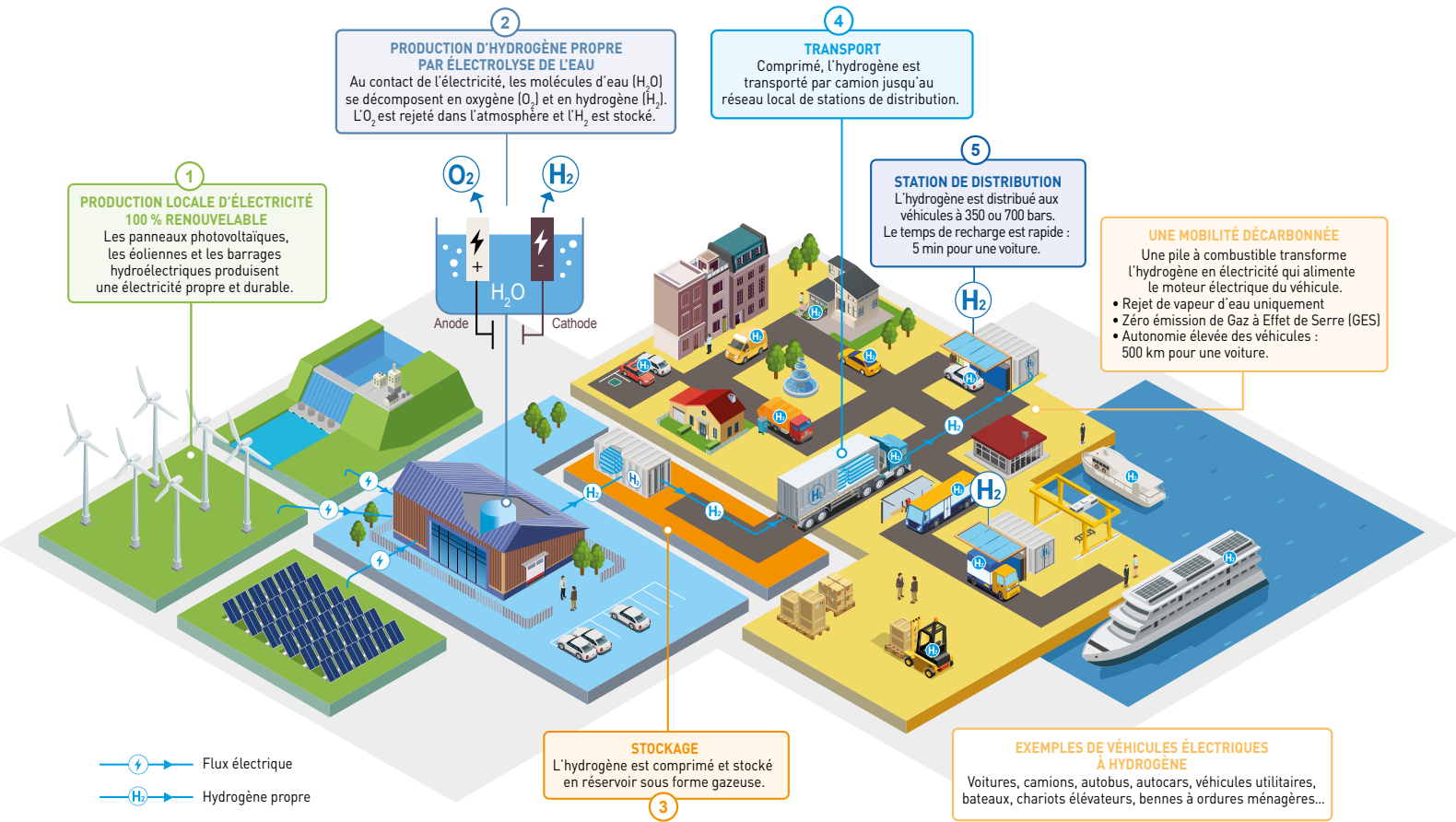
● L'immense défi de l'hydrogène vert

Après le développement de la mobilité électrique et de la mobilité biogaz, l'hydrogène vert constitue l'autre défi à relever. Dès 2016, le SyDEV va s'y intéresser d'autant que se profile, à l'horizon 2018, la fin des quinze années d'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite par les éoliennes de Bouin. Que faire ? Faut-il vendre cette électricité sur le marché de l'énergie ? Ou envisager d'autres développements ?

À la facilité, le SyDEV va préférer l'audace et l'innovation ! Scientifique de formation, le président Alain Leboeuf en est convaincu : l'hydrogène vert est l'énergie de l'avenir. Ressource potentiellement infinie, trois fois plus énergétique que l'essence (au kilomètre), stockable et distribuable à la demande, cette énergie qui n'émet ni gaz à effet de serre, ni polluants atmosphériques, est sans conteste idéale. Reste qu'elle ne se trouve pas naturellement à l'état de gaz mais qu'il faut la produire. Comment ? Par électrolyse de l'eau pour séparer l'hydrogène des atomes d'oxygène. La technologie existe, mais elle est particulièrement consommatrice en électricité !

Pour résoudre cette équation, pourquoi ne pas utiliser justement l'électricité verte produite par les éoliennes de Bouin, implantées à deux pas de l'Atlantique ? L'idée n'est pas seulement séduisante, elle est aussi révolutionnaire : à partir de cette question, les élus du SyDEV vont s'interroger sur la pertinence à faire émerger en Vendée une nouvelle filière autour de l'hydrogène vert, qui irait de la production à la distribution, en passant par le développement de nouveaux usages. Une première étude réalisée en 2015/2016, va confirmer tout l'intérêt à explorer ce nouveau domaine d'un point de vue technique et économique. Elle permettra d'ailleurs à la Vendée d'être labellisée Territoires d'Hydrogène.

● De la production à la distribution : un circuit vertueux



● Avec H2Ouest, bâtir tout un écosystème

Et en 2018, la rencontre entre Alain Leboeuf et Matthieu Guesné, créateur de la startup Lhyfe (lire ci-contre) va accélérer et donner une nouvelle dimension au projet. Les deux hommes partagent le même constat et la même vision. Convaincu de la pertinence de la solution Lhyfe, Alain Leboeuf va mettre toute son énergie pour fédérer rapidement plusieurs partenaires ligériens afin de développer un écosystème autour de l'hydrogène vert en Pays de la Loire, et construire en Vendée le premier site industriel européen de production de cette énergie propre.

Pour relever ce défi audacieux, H2Ouest est lancé en 2019. Autour du SyDEV, et de Vendée Énergie, le projet réunit non seulement Lhyfe mais aussi Le Mans Métropole et l'Automobile Club de L'Ouest (ACO), tous deux très engagés dans la mobilité hydrogène. Ensemble, les cinq partenaires vont proposer un projet à la fois écologique, économiquement viable grâce à une production mutualisée et locale, enfin, innovant et transposable. La pertinence d'H2Ouest sera d'ailleurs reconnue dès janvier 2020 au terme du deuxième appel à projets « H2 mobilité / Écosystèmes de mobilité hydrogène » lancé par l'ADEME. Il en sera l'un des dix lauréats français.

Sur le terrain à Bouin, les travaux de construction de la première unité de production d'hydrogène vert renouvelable sont lancés en juillet 2020 par la communauté de communes Challans Gois pour mise à disposition de Lhyfe et livraison un an plus tard. L'ensemble se compose d'un bâtiment industriel et d'un centre de recherche et développement, pour des innovations futures.

Simultanément à la naissance de cet outil, le SyDEV a aussi envisagé les aspects de distribution d'une part, et de nouveaux usages d'autre part. Car la très faible densité de stations de ravitaillement en France constitue un handicap majeur à l'émergence de la filière. C'est pourquoi, le SyDEV a décidé en 2020, avec Vendée Énergie, de construire, une première station de distribution d'hydrogène vert, couplée au bioGNV et à l'électrique. Située sur l'ancien site industriel de Michelin à La Roche-sur-Yon, cette

première station multi-énergies ne sera pas unique en Vendée. En 2020, d'autres sites étaient également prévus, comme aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie notamment où les collectivités se sont engagées à acquérir des véhicules fonctionnant à l'hydrogène (bennes à ordures, bus, ...).

Grâce au volontarisme des élus du SyDEV, la mobilité hydrogène n'est plus une utopie. Complémentaire du bioGNV et de l'électricité, elle devient une réalité qui ne demande plus qu'à irriguer l'ensemble des territoires. Encore une fois, le SyDEV démontre qu'il n'en a pas fini de « *faire la course en tête* » !



Véhicule à hydrogène de l'Automobile Club de l'Ouest - ACO.

Le véhicule à hydrogène c'est quoi ?

Un véhicule à hydrogène fonctionne avec un moteur électrique. Mais à la différence des véhicules électriques classiques alimentés par batterie, le véhicule hydrogène produit l'électricité dont il a besoin grâce à l'hydrogène transformé par une pile à combustible.

Rapidement chargé, doté d'une autonomie comparable aux véhicules fonctionnant aux hydrocarbures, le véhicule hydrogène est silencieux et n'émet que de l'eau !

Hydrogène vert vs hydrogène gris

Lorsqu'il est fabriqué à partir d'énergies fossiles, processus particulièrement émissif en CO₂, l'hydrogène est qualifié de gris ou carboné. À ce jour, l'hydrogène gris représente toujours 95 % de l'hydrogène fabriqué dans le monde.

À l'inverse, l'hydrogène est dit vert ou renouvelable lorsqu'il est produit par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité issue de l'éolien, du solaire, ou encore de l'hydraulique. Dans ce cas, il n'y a aucune émission de CO₂. C'est cette énergie renouvelable qu'entend bien promouvoir le SyDEV.

Lhyfe donne vie à l'hydrogène vert et local

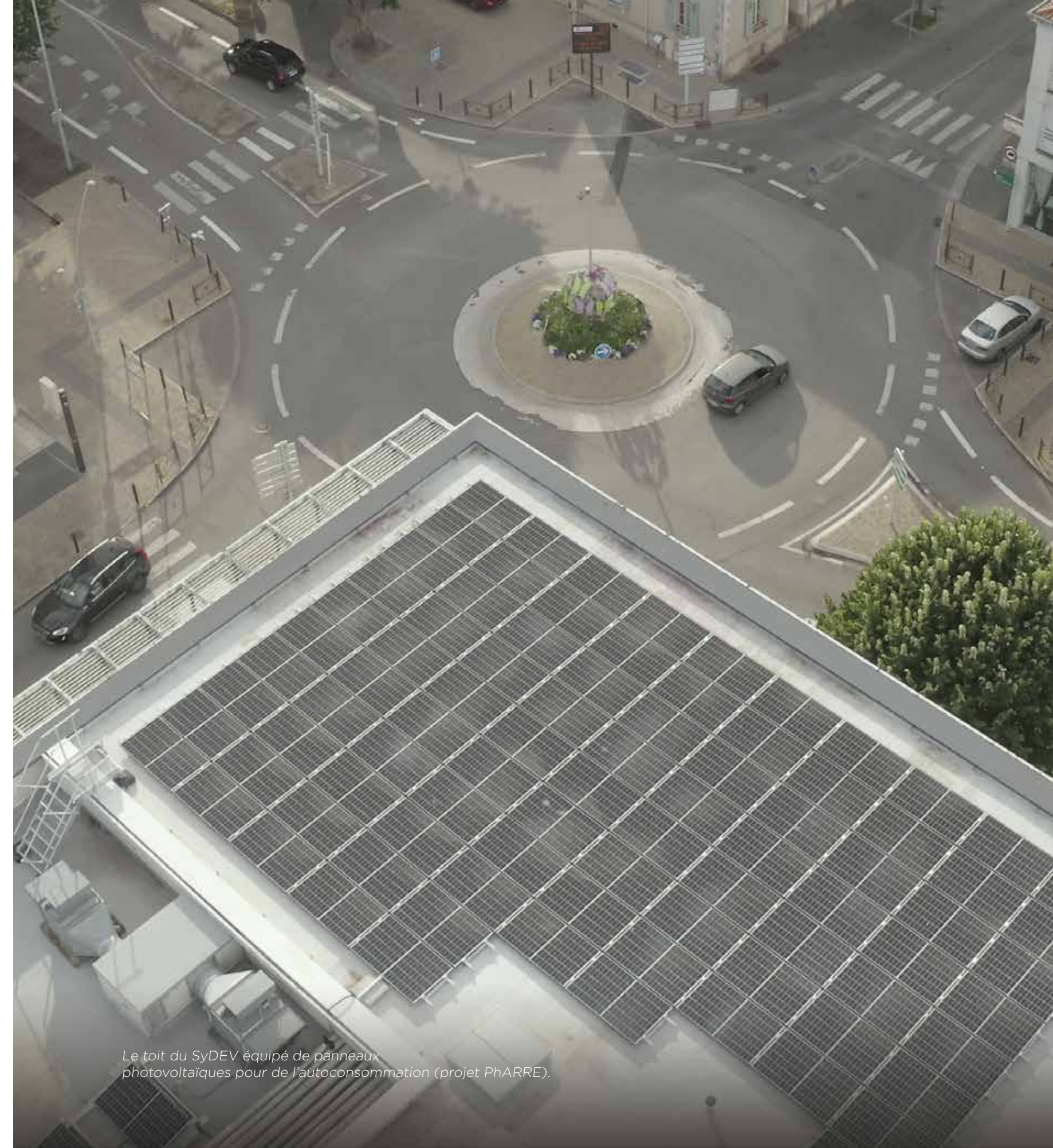
Fondée en 2017 par Matthieu Guesné, Lhyfe s'est donnée pour objet de produire, via le procédé industriel d'électrolyse de l'eau, de l'hydrogène 100 % vert. Ainsi fabriquée, cette énergie propre peut aussi bien satisfaire les besoins locaux que ceux de l'industrie, dans une logique de circuit-court.

Dans son modèle, Lhyfe entend se développer d'abord à partir de sources d'EnR à terre, comme c'est le cas à Bouin. Mais pour compléter les solutions existantes à terre et répondre à l'évolution des besoins, Lhyfe travaille d'ores et déjà sur l'extension de son procédé industriel à l'éolien off-shore, à travers des plateformes situées au large des côtes. L'hydrogène produit à partir de l'eau puisée dans l'océan et désalinisée, serait ensuite acheminé à terre. Quant à l'oxygène issu du processus industriel, il serait réintroduit dans l'océan pour le ré-oxygéner ! Ce modèle totalement vertueux demande néanmoins à être confirmé.



Pose de la 1^{re} pierre du site de production d'hydrogène 100 % vert à Bouin.

Vingt ans qui comptent double ! En deux décennies seulement, le SyDEV aura connu une accélération inédite de son développement. Tout en restant en phase avec son activité originelle, le syndicat aura multiplié les domaines d'intervention innovants et fait preuve d'une formidable énergie pour engager la Vendée sur la voie de la transition énergétique et écologique. Une dynamique qui n'est pas près de s'arrêter. La trajectoire est lancée !



Le toit du SyDEV équipé de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation (projet PhARRE).



Vue de La Roche-sur-Yon.

ET DANS 70 ANS ?

Pour clore cet ouvrage, nous avons demandé à plusieurs personnalités d'imaginer le SyDEV dans 70 ans ! Alain Leboeuf, président du conseil départemental de la Vendée et ancien président du SyDEV, les équipes de la FNCCR, autour de son directeur général Pascal Sokoloff et de son directeur général adjoint, Charles-Antoine Gautier, et enfin, Bernard Lemoult, directeur de recherche à l'IMT Nantes Atlantique et directeur du Collège des transitions sociétales, se sont prêtés à l'exercice avec enthousiasme, sérieux et humour... Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Découvrez leur vision et leur perception du monde de demain.

Et vous, comment imaginez-vous l'avenir ?



Alain
LEBŒUF

Bienvenue en 2090 !

Par Alain Lebœuf junior, petit-fils d'Alain Lebœuf, engagé dans la protection de l'environnement.

Quand je pense à cette lointaine année 2020, le SyDEV n'avait alors que 70 ans !

Les élus de l'époque, parmi lesquels figurait mon grand-père Alain Lebœuf, commençaient à s'intéresser sérieusement à un sujet d'actualité : la transition énergétique, et en particulier la mobilité durable...

« *Il faut repenser nos mobilités carbonées* » osaient dire quelques avant-gardistes !

Si j'en crois ce qui m'a été raconté, c'est vrai que c'était l'enfer ! Les problématiques environnementales venaient de plus en plus perturber le quotidien de la population. Les moyens de transport n'avaient cessé d'évoluer depuis le début des motorisations thermiques vers toujours plus de puissance et de rapidité. L'automobile, symbole de liberté, devenait synonyme de pollution ! Les bons vieux pots d'échappement dégageaient des gaz nocifs... La santé des hommes et des femmes de l'époque était mise à mal. La planète était malade, elle subissait les répercussions de cet inexorable réchauffement climatique que certains craignaient déjà irréversible...

Tout aussi handicapant que la pollution de l'air, notamment en ville, était le bruit assourdissant des moteurs thermiques ! Aux terrasses des cafés, il était impossible de mener des conversations paisibles. Pour y remédier, vers la fin du xx^e siècle, fut inventé le concept de rues piétonnes : les véhicules polluants, bruyants et indéniablement fatigants y sont condamnés ! Puis une inattendue prise de conscience de la situation s'enclencha avec l'épisode de la COVID 19. Ne serait-ce pas une crise sanitaire mondiale qui ferait écho aux problématiques environnementales mondiales ? Cette pandémie avait contraint les autorités de l'époque à déclencher des confinements. Du jamais vu ! Les habitants alors cloîtrés dans leurs logements redécouvrirent le silence absolu ! Même dans les campagnes, les ruraux n'en revenaient pas ! Seul le chant du coq et de quelques oiseaux venait titiller les tympans des villageois, et exceptionnellement, le tracteur au gasoil d'un agriculteur condamné à poursuivre son activité pour nourrir les populations confinées... Et les citadins, privés de transport en commun, avaient redécouvert les mobilités douces et le mode de transport le plus vieux du monde : la marche !



Et les autres mobilités ?

Le train, après avoir été déclassé par l'automobile, retrouvait une certaine notoriété en France. C'était l'époque où certaines voies ferrées vieillissantes étaient totalement rénovées sur quelques axes stratégiques locaux comme Nantes - Challans - Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ou La Roche-sur-Yon - La Rochelle - Bordeaux. Néanmoins la prise de conscience n'était que partielle. Sur ces voies ferrées totalement restructurées, on laissait circuler les « bonnes vieilles » motrices à gazole... Incroyable !

Même le nouveau bateau chargé d'assurer la continuité géographique entre le continent et L'Île d'Yeu pour le transport de marchandises et de passagers, avait dû être commandé avec une motorisation diesel, faute d'innovations techniques suffisantes dans le domaine.

Quant aux avions, aucun État n'avait encore eu le courage d'imposer des taxes suffisamment dissuasives sur le kérosène pour inciter la filière à se repenser.

Mais l'état d'esprit des acteurs économiques commença à changer par nécessité ou contrainte ; l'acceptabilité sociale se développa et les idées germèrent de partout pour la construction d'un monde plus respectueux de l'environnement.

La vie est belle en 2070 lorsque l'on repense aux luttes que les générations qui nous ont précédés ont menées pour préserver notre planète et construire un monde durable à partir des leçons tirées du passé.

Rappelons que c'est un modeste syndicat départemental de l'Ouest de la France, qu'on appelait à cette époque le SyDEV qui, précurseur, a investi dans l'efficacité énergétique et a osé, sur son territoire, se lancer sur d'autres mobilités en recherchant des alternatives aux énergies fossiles. De nombreuses pistes ont été creusées à l'époque et explorées à partir de l'énergie électrique produite grâce au soleil et au vent vendéens, du biométhane produit par des agriculteurs en quête de nouveaux revenus et soucieux de leur environnement, et enfin de l'hydrogène, pépite des énergies propres, extrait d'une matière première en quantité infinie : l'eau des océans.

Merci aux élus et personnels du SyDEV qui œuvraient en ces années 2020 ; ils ont osé enclencher la transition énergétique qui nous permet aujourd'hui de léguer à nos enfants une vie tellement plus saine...



Bernard
LEMOULT

En 2090, le soleil se lève toujours à l'Est !

Par Camille Ortiz-Dominguez, directrice du SyDEV, en souvenir de son arrière-grand-père, Bernard LemoULT.

Le soleil s'élève dans l'axe de la place Napoléon, à la Roche-sur-Yon. Nous sommes le 21 juin 2090, il est près de 6h25 et il fait déjà 25°C. La journée s'annonce une nouvelle fois très chaude, on aurait dit caniculaire il y a 30 ans. Mieux vaut travailler tôt...

Autour de moi, les films souples photovoltaïques recouvrent la plupart des toitures, et même plusieurs façades de bâtiments. J'imagine au loin les pales des petites éoliennes (une cinquantaine de mètres tout de même) implantées dans la plupart des zones d'activités. Le principe « produire d'abord local et consommer local », en solidarité avec les autres territoires, est devenu une réalité. D'ailleurs, ce qui est produit ici ne suffit pas à couvrir les besoins de la ville. Le grand éolien, construit sur les différents territoires de Vendée, permet une interconnexion pertinente, tant en intra qu'en inter-départements. On arrive même à stocker l'électricité, soit directement à l'aide de supercondensateurs individuels et collectifs, commercialisés dans les années 2030, soit via des vecteurs énergétiques comme l'hydrogène et le méthane de synthèse, principalement pour la mobilité.

Cela dit, il n'y a pas eu le miracle technologique annoncé par certains dans les années 2010. Le photovoltaïque et l'éolien sont nos seules sources renouvelables de production d'électricité, chacune ayant bien sûr évolué dans ses performances et ses applications. Et l'énergie est toujours centrale dans nos modes de vie : se déplacer, s'alimenter, se chauffer... Elle est devenue très chère, du moins au-delà d'une certaine quantité... de base.

Côté consommation, la situation a également bien changé : rues des villes peintes en blanc, façades végétalisées, rénovation des « passoires » énergétiques, chasse au gaspi et au superflu...

En ce qui concerne les territoires ruraux, ils sont au cœur de la survie des villes, pour l'énergie comme évoqué précédemment, mais aussi et surtout pour l'alimentation car les rendements agricoles ont considérablement chuté au niveau mondial, mais aussi en local. La terre est devenue un bien précieux. D'ailleurs la Chine a bien essayé d'acheter des terres dans les années 2020, mais les collectivités s'y sont rapidement opposées. Elles en ont fait des biens communs locaux.



Le chemin de la confiance

Tout ceci ne s'est bien évidemment pas fait sans douleur, sans opposition, sans recours (notamment celui des ABF*). Et si plusieurs acteurs du département ont contribué à cette réussite, que beaucoup envient aujourd'hui, il me semble juste de souligner le rôle majeur du SyDEV. Non seulement ils ont su porter la compétence technique avec une préoccupation de cohérence et de bien commun, mais ils se sont également engagés, dès les années 2010, dans un dispositif d'empowerment, avec bienveillance et humilité comme ils disaient à l'époque. C'est par une démarche du « faire ensemble », de la coopération entre acteurs publics, privés et associations que, progressivement, ils ont construit le chemin de la confiance. Je crois pouvoir dire que c'est aujourd'hui culturel et qu'ils en sont en partie « responsables » !

** Le corps des Architectes des Bâtiments de France (ABF) a été réformé à 2028 pour « mieux intégrer les enjeux du futur dans ceux du passé ». Autrement dit, les ABF ont perdu leur « pouvoir de droit diva » comme disaient certains.*

Il reste cependant beaucoup à faire, notamment sur la question de la pénurie d'eau, de la montée du niveau de la mer avec l'immersion progressive des marais salants, de l'arrivée d'un nombre croissant de réfugiés climatiques, de l'approvisionnement des villes lors des périodes de pénuries alimentaires nationales et internationales, des jeunes qui ne veulent plus payer la retraite des anciens...

Que la route est longue pour grandir en humanité, mais que le plaisir est grand de cheminer ensemble...



Pascal **SOKOLOFF**
Charles-Antoine **GAUTIER**

Vers des potagers énergétiques et des Maisons de l'énergie

Par les équipes de la FNCCR, autour de Pascal Sokoloff et Charles-Antoine Gautier.

Dans un paysage énergétique, environnemental, économique, institutionnel... devenu extrêmement évolutif et particulièrement imprévisible, c'est une gageure que de tenter d'imaginer ce que seront le système énergétique français et la place des AODE dans ce système... en 2090 ! La FNCCR a accepté, en toute amitié, mais aussi en toute humilité (et sans se prendre vraiment au sérieux...), de la relever pour le SyDEV. Les quelques lignes qui suivent n'engagent bien entendu personne...

C'est une vision résolument positive que nous vous proposons. En 2090, la température moyenne sur le globe s'est certes « légèrement » élevée, mais les scénarios les plus pessimistes ont pu être évités. Pour autant, certains désordres sont observables en France : fréquence plus élevée des canicules, des sécheresses, mais aussi des inondations et des tempêtes. Les stratégies de résilience énergétique, qui se sont imposées, s'appuient d'autant plus largement sur les territoires et la décentralisation que les évolutions techniques permettent désormais véritablement les circuits courts. Corrélativement, la « Grande Transition » à laquelle il a fallu travailler des années durant, a renforcé la demande des citoyens en faveur de logiques de solidarité et de coopération.

Le fort verdissement de la société française a fini par imprégner les comportements et même la façon de s'exprimer. La couverture des besoins énergétiques est désormais assurée en grande partie par des « potagers énergétiques » domestiques ou communautaires (en complément des anciennes grandes « fermes » éoliennes et photovoltaïques qui subsistent encore çà et là), de même que les besoins alimentaires le

sont en grande partie par les potagers végétaux. Dans les potagers énergétiques, avec quelques cellules photovoltaïques, on peut faire désormais, les bonnes années, de bien belles et abondantes récoltes d'électrons...

Les échanges de flux en injection ou soutirage, sont devenus fréquents et flexibles, permettant une optimisation des productions locales et des consommations, et le stockage des énergies renouvelables s'est banalisé. On stocke les électrons et les molécules comme les fruits et légumes : il y a des stockages à domicile, dans les batteries de la cave, mais aussi des stockages mutualisés, à la manière des entrepôts de stockage de légumes et de fruits... Un lien est créé entre les potagers végétaux et les potagers énergétiques... Grâce à la méthanisation, qui assure la transformation des extrants des uns en intrants des autres, et qui est désormais particulièrement répandue. Ce biogaz, complété par les molécules issues du « power to gas », constitue une forme alternative de stockage de l'énergie locale, apte à être consommée ensuite telle quelle, ou retransformée à nouveau en électricité...

Pour autant, il n'est pas question de gaspiller l'énergie (pas plus que les fruits ou les légumes). Les années de la « Grande Transition » ont inculqué à tous le sens de l'économie comme une vertu cardinale. Certes, l'optimisation économique du système électrique français a permis de parvenir à une part d'énergie renouvelable de 80 % en 2050 et de près de 90 % en 2090 (les derniers pourcents ont été les plus difficiles à atteindre, car on avait commencé par le plus facile, et le slogan « 90 en 90 » a longtemps fait figure d'objectif hors de portée...). Mais, en dépit de ce spectaculaire bond en avant de l'efficacité énergétique, « on n'a rien de trop », comme disent les anciens, et la parcimonie énergétique demeure un réflexe.

Comme des coopératives ou des collectivités

Les incidents climatiques se sont intensifiés durant la « Grande Transition » et ont augmenté le risque de ruptures majeures de l'approvisionnement énergétique. De rudes tempêtes hivernales ont détruit à plusieurs reprises une partie importante des capacités de production locale d'énergie. Les sécheresses ont parfois fait s'effondrer les productions hydroélectriques mais aussi les volumes d'intrants d'origine agricole dans les méthaniseurs, et donc la production de biogaz. Les équipements de stockage ont certes fait tampon, mais des périodes de mauvais temps persistant durant plusieurs semaines les ont parfois progressivement vidés.

Or, la dépendance systémique à l'énergie n'a jamais été aussi forte. Dépendance à l'énergie électrique notamment : la société de 2090 est intégralement numérisée, informatisée, et l'intelligence artificielle est omniprésente. Une interruption de l'approvisionnement électrique au-delà de quelques jours, et c'est l'effondrement généralisé de la société tout entière...

Le parc nucléaire français est désormais basé sur quelques EPR de nouvelle génération permettant de renforcer la sécurité d'alimentation. Les axes de recherche sont essentiellement tournés vers le démantèlement des centrales nucléaires, le traitement et le stockage des déchets radioactifs, et les applications civiles de la fusion nucléaire à partir du démonstrateur construit sur la base du tokamak ITER dont la construction, initiée au début du ^{xxi}^e siècle, a duré une vingtaine d'années avant d'aboutir à une première série de résultats probants.

Dans ce contexte, les Maisons de l'énergie, administrées comme des coopératives ou des collectivités, veillent à la disponibilité et à l'accessibilité d'une énergie bon marché. Elles cultivent leurs propres potagers énergétiques et gèrent des services publics de fourniture d'énergie qui vendent à des prix modérés de l'énergie produite localement aux citoyens-consommateurs. Elles proposent aussi des services énergétiques, tels que les points de recharge de véhicules, ou la gestion de flottes de voitures et d'aéronefs autonomes que chacun peut emprunter en appelant depuis son domicile un véhicule sur son smartphone...

Un vieil énergéticien ayant dépassé le cap des 100 ans raconte que, jadis, on désignait les Maisons de l'Énergie sous le vocable quelque peu ésotérique d'« AODE ». La langue française, elle aussi, a bien évolué... !





Point commun entre ces différentes visions d'anticipation, l'énergie restera plus que jamais au cœur de nos sociétés. Les besoins continueront même à se développer au rythme des usages car il n'est pas question d'imaginer un retour à l'âge de pierre ! Seul moyen de contenir un réchauffement climatique devenu inéluctable, la transition énergétique s'appuiera demain encore, et plus largement, sur les énergies renouvelables, à travers un modèle vertueux, local et solidaire. Qu'il devienne dans 70 ans, Maison de l'énergie ou pas, le SyDEV trace dès à présent la voie de ce vaste dessein. C'est cette trajectoire qui guide son action pour que demain, ses adhérents, ses équipes, ses partenaires et tous les citoyens vendéens aient réussi à bâtir collectivement un avenir énergétique durable et inclusif. Le défi est immense. Il est aussi réjouissant non ?



Postface par Laurent **FAVREAU**

Président du SyDEV

Ensemble

En succédant en septembre 2020 à Alain Lebœuf, et aux hommes qui l'ont précédé à la présidence du SyDEV, je mesure l'honneur qui m'a été fait et la confiance que m'ont témoignée les élus de notre Syndicat. Grâce au soutien et à l'action bienveillante d'Alain Lebœuf, dont je partage la vision, j'ai souhaité une transition douce pour que le vaisseau SyDEV maintienne le cap vers une transition énergétique partout et pour tous.

Pour relever ce qui demeure encore un immense défi, même si beaucoup a été fait, j'apporte mon énergie, ma personnalité, mon pragmatisme. J'apporte surtout ma conviction que seul on ne peut rien ! J'ai foi en l'action des élus, dans leurs communes et dans leurs territoires. Je suis surtout persuadé que la Vendée aura réalisé sa transition énergétique seulement si nous parvenons à agir ensemble, avec les élus bien sûr, mais aussi en « embarquant » les habitants de nos territoires.

Dans ce jeu collectif, le SyDEV doit tenir tout son rôle : à la fois initiateur et coordinateur des actions menées localement, en lien avec tous les acteurs de l'énergie. Cet horizon ne sera pas sans incidence pour notre syndicat qui va continuer à se transformer. Ainsi, avec le développement des énergies renouvelables et des nouveaux usages, les réseaux électriques qui ont constitué pendant des décennies l'essence même du SyDEV ne seront plus qu'une composante, certes indispensable, de son activité.

Dans cet objectif de mutation, la rigueur, la réactivité et la proximité sont les ingrédients essentiels de la réussite. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si je me suis entouré d'un bureau de 27 membres : j'ai voulu que chacun soit, sur son territoire, l'ambassadeur de l'action du SyDEV et de la transition énergétique.

Je crois que la Vendée, par sa taille, par sa créativité et son dynamisme, a tous les atouts pour réussir. Ne l'a-t-elle pas encore prouvé lors de la crise sanitaire du COVID ? Les Vendéens ont su prendre leur destin en main. Et la Vendée a renforcé son attractivité. Mais nous devons être vigilants à maintenir les équilibres, à préserver ce cadre de vie que beaucoup nous envient et qui attire. Pour conserver cette harmonie et continuer à construire un territoire durable et inclusif, il s'agit de rassembler les forces, les initiatives, les expérimentations pour que demain, la transition énergétique soit une réalité partagée.

C'est cette direction que le SyDEV se propose de suivre avec vous.

C'est cette trajectoire que nous avons choisie de matérialiser à travers notre nouveau logo que je vous invite à découvrir au verso de cet ouvrage. Ensemble, « *traçons la voie de l'énergie vendéenne* ».

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie

● Général

- Bardin de Fourtou Ch., *L'électrification des campagnes en France et à l'étranger*. Paris, Thèse de droit, 1926.

- Berthonnet A., *L'électrification rurale ou le développement de la «fée électrique» au cœur des campagnes dans le premier vingtième siècle*. Histoire et Sociétés rurales numéro 19, 1^{er} semestre 2003, p. 193-219.

- Berthonnet A., *Le SIÉML. Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (1925-2015). Un grand acteur intercommunal et départemental*. Énergique et lumineux depuis 90 ans, Rueil-Malmaison, inSiglo, 2015, 128 p.

- Caron F., Cardot F., sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France*. Tome I : 1881-1918, Paris, Fayard, 1991.

- Figuiet L., *Les merveilles de l'électricité*, Textes choisis, présentés par F. Cardot, Paris, AHEF, 1985.

- Lévy-Léboyer M., Morsel H., sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France*. Tome 2 : 1919-1946, Paris, Fayard, 1994.

- Morsel H., sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France*. Tome 3 : 1946-1987, Paris, Fayard, 1996.

- Rocheron A., *L'électrification des campagnes*, Paris, Thèse de droit, 1926.

- Paris H., *L'électricité rurale en France*, Paris, Thèse de droit, 1924, 174 p.

- Viple J., *L'électrification rurale*, Paris, Sirey, 1938.

● Vendée

- *60 ans d'énergies au service des 282 communes vendéennes*. Edition SyDEV, 2010, 24 p.

- *L'électricité en Vendée : des syndicats, une histoire 1923-2010*, Edition SyDEV, 2014, 50 p.

- Clément Blandin, *Pouzauges, première ville lumière de Vendée, Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 14-15, décembre 1989-juin 1990, p. 195-220.

- Alain Chauvet et Jean Renard, *La Vendée : le pays, les hommes, Le Cercle d'or, Les Sables d'Olonne, 1978*.

- *Tableaux de l'économie vendéenne*, INSEE, années 1970 aux années 1990.

Sources

- SyDEV

- Comités syndicaux du SyDEV (1978-2003).

- Rapports annuels du SyDEV (2001-2020).

- Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Vendée (1886-1939).

- Archives départementales de la Vendée

- 1666-W-BV Article 1 : délibérations du Syndicat départemental d'électricité (1948-1971).

- 1622 W - 1969-1986 - Dossiers techniques des travaux « hors programme », 1984-1986. Comptabilité (bordereaux récapitulatifs de mandats et titres de recettes), 1973-1983. Délibérations des syndicats intercommunaux, 1969-1983.

- 1691 W - 1980-1991 - Dossiers techniques des travaux « hors programme », 1987-1988. Marché travaux d'électrification, 1984-1988. Comptabilité et finances (bordereaux mandats et titres), 1980-1991.

● Entretiens réalisés en 2020

Philippe Batot

Pascal Berzosa

Isabelle Doat

Claude Drappier

François Durand

Laurent Favreau

- 1801 W - 1989-1992 - Dossiers techniques des travaux « programme » et « hors programme ».

- 1948 W - 1989-1992 - Syndicat intercommunal d'électrification rurale de Montaigu, 1925-1987. Programmes des syndicats pour les années 1992-1995. Plans de récolement, 1948-1998. Éclairage public, 1990-1996. Emprunts locaux, 1976-1988. Dossiers techniques regroupés par syndicats, 1967-1993. Décisions validées par la préfecture, 1983-1995. Syndicat intercommunal d'électrification de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 1977-1996. Syndicat intercommunal d'électrification de Saint-Hilaire-des-Loges, 1988-1996.

- 2027 W - 1995-2000 - Assemblées générales des syndicats locaux.

- 2136 W - 2001-2008 - Assemblées générales des syndicats de base.

- 2187 W - 1910-2010 - Archives des syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Michel Leboeuf

Jean-Claude Merceron

Gérard Rivoisy

André Roturier

Patrick Villalon

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS PAR LAURENT FAVREAU, président du SyDEV

PRÉFACE PAR XAVIER PINTAT, président de la FNCCR

SOMMAIRE

INTRODUCTION HISTORIQUE - La longue genèse de la « fée électricité »

1880-1919 | Premiers projets d'électrification de la Vendée

L'électricité : vingt-quatre siècles de recherches et d'expériences

La « fée électricité », lumière des expositions universelles

La Vendée, département pionnier de l'électrification au xix^e siècle

Henri Alphonse Archereau (1819-1893) : « Et la lumière fut ! »

Aux Sables d'Olonne, les bains de mer éclairés sous le Second Empire

Pouzauges entre dans l'histoire...

L'État légifère, les communes vendéennes s'organisent en désordre

1895 : le Grand Phare de l'Île d'Yeu électrifié

La Loi du 15 juin 1906 : service d'intérêt collectif et concession de service public

La Première Guerre mondiale, catalyseur de l'électrification des campagnes

PARTIE I

1920-1947 | Naissance et montée en puissance des syndicats locaux

Les fondements de l'électrification de la Vendée (1920-1924)

Faymoreau : une histoire industrielle de 130 ans

Une nouvelle dynamique grâce à Raoul Pacaud

La loi du 2 août 1923, catalyseur de l'électrification rurale

Du constat accusateur aux premiers résultats (1922-1930)

Les sociétés concessionnaires

Page 3

Page 5

Page 6

Page 8

Page 9

Page 10

Page 11

Page 12

Page 14

Page 16

Page 17

Page 18

Page 19

Page 22

Page 24

Page 25

Page 26

Page 27

Page 28

Page 29

Chantenay alimente aussi le Nord-Vendée

Le syndicat de communes, un système pivot

Chaillé-les-Marais, premier syndicat d'électrification

En quinze ans, une vingtaine de syndicats locaux

Les temps difficiles des années 30

La vie d'un syndicat : retard et épreuves de force !

Le projet avorté d'un « super syndicat »

Le FACÉ, pièce maitresse du financement de l'électrification

La FNCCR à l'initiative du FACÉ

À la veille de la guerre, un bilan en demi-teinte

De l'arrêt brutal des travaux à une lente relance (1940-1947)

Le mur de l'Atlantique génère plus de besoins en électricité

PARTIE II

1948-1980 | De la création du SyDEV au « miracle vendéen »

Le grand retard de la Vendée au lendemain de la guerre

Carte - L'électrification des campagnes par département (1946)

Objectif 1955 !

La révolution du 220 volts

La Faute s'inquiète

Enfin ! Le syndicat départemental est créé

EDF : planifier et moderniser la France

Une création désormais officielle

Les « Dix glorieuses » du syndicat

Du Syndicat d'électrification au SyDEV

Auguste Durand, le « père du SyDEV »

Page 31

Page 31

Page 32

Page 33

Page 34

Page 34

Page 35

Page 35

Page 36

Page 36

Page 38

Page 38

Page 42

Page 44

Page 45

Page 46

Page 46

Page 47

Page 48

Page 48

Page 49

Page 50

Page 50

Page 50

□ René Verplancke, le tout premier directeur	Page 51
● De bien faibles consommations	Page 52
□ Les Herbiers fêtent la lumière !	Page 53
□ Gros plan sur l'électrification des écarts du haut bocage vendéen	Page 54
● Modernisation et essor des réseaux de transport	Page 55
● Renforcement, reconstruction	Page 56
□ Comparaison de l'électrification de la Vendée en 1948 et 1954	Page 56
Des chantiers stratégiques au décollage économique	Page 58
● Renforcement des réseaux et changements de tension	Page 58
□ Les « H61 » conquièrent les campagnes	Page 59
● Compteur bleu, nouvel horizon d'EDF	Page 60
□ Consommations électriques annuelles des ménages	Page 61
● Le tournant du milieu des années 1960	Page 61
□ Une visite du Général qui marque les esprits	Page 62
Le défi de la forte hausse des consommations (1966-1980)	Page 64
□ Hubert Durand, président de 1969 à 1981	Page 64
● Nouvelles ressources financières	Page 65
● L'incroyable projet de centrale nucléaire	Page 65
□ Des entreprises main dans la main avec le SyDEV	Page 66
● Boom économique, touristique et démographique	Page 68
● Anticiper la croissance	Page 69
PARTIE III 1981-2000 Le SyDEV renforce ses positions	Page 72
Les années 1980 : adaptation, évolution et volonté d'autonomie	Page 74
□ Raoul Pélotte transforme le syndicat	Page 74

□ Philippe Batot : visionnaire et stratège	Page 75
● Un nouveau souffle avec la décentralisation	Page 76
□ Plus de pouvoirs aux collectivités locales	Page 76
● Renforcements, extensions et effacements	Page 77
□ Expansion du département et hausse des consommations d'électricité	Page 77
1992 : l'année de tous les changements	Page 80
● Émancipation... ..	Page 80
● ... Nouveau contrat de concession	Page 80
□ Un cahier des charges qui affirme le pouvoir du concédant	Page 81
● ... Et nouvelle adhésion	Page 81
1993-2000 : Montée en puissance et nouvelles compétences	Page 82
● Gros plan sur « Département Lumière »	Page 83
□ Encore plus majestueuse, la cathédrale de Luçon !	Page 84
□ Le parc Baron mis en scène	Page 84
● Éclairage public et nouvelles compétences	Page 85
● De nouveaux domaines à explorer... ..	Page 86
□ L'observatoire ornithologique branché photovoltaïque !	Page 86
● Le demi-siècle après une fin d'année difficile	Page 87
PARTIE IV 2000-2020 Pionnier de la transition énergétique	Page 90
Une organisation en forte évolution	Page 92
● Contexte réglementaire nouveau, objectifs stratégiques inédits	Page 92
□ Jean-Claude Merceron : faire la course en tête	Page 92
□ Alain Leboeuf : oser, innover et expérimenter	Page 93
□ La loi du 10 février 2000 : une rupture dans le modèle électrique français	Page 93

Statuts, métiers, équipes... Le grand bond en avant !	Page 94
• Des statuts à la page	Page 94
□ Claude Drappier : Monsieur Relations Adhérents !	Page 95
□ Une entente régionale pour peser	Page 95
• Des métiers et des hommes	Page 96
• Des outils opérationnels	Page 97
□ Participation à la SEM Croissance Verte	Page 97
□ Pascal Berzosa : l'homme de la transition énergétique	Page 98
□ Certification ISO 9001 validée	Page 98
• Des moyens modernes, une image nouvelle	Page 98
• Le virage de la communication	Page 99
• Les partenariats se multiplient	Page 100
Les réseaux se modernisent et innovent	Page 102
• Les réseaux électriques jouent la carte de la qualité...	Page 102
• ... et de l'intelligence	Page 103
□ François Durand : l'expert des réseaux électriques	Page 103
• Go Smart Grid Vendée !	Page 104
□ De Smart Grid Vendée à SMILE	Page 104
• 2018, le contrat de concession revu en anticipation	Page 105
□ Entre le SyDEV et Enedis, des relations apaisées	Page 105
• L'éclairage public, enjeu financier et environnemental	Page 106
□ Jean-Marc Guilbeau : l'homme des lumières	Page 106
• Lauréat TEPCV	Page 107
□ Éclairage public : une prise de compétence en deux temps	Page 107
• Le mix énergétique boosté au gaz	Page 108

• 50 % de gaz vert en 2050	Page 108
• État des lieux de la desserte gazière en 2020	Page 109
• Le numérique à toute vitesse	Page 110
• Un groupement d'intérêt public pour les Vendéens	Page 110
La transition énergétique à bras le corps	Page 112
• Sobriété / efficacité : le duo gagnant de la MDE	Page 113
□ Du Grenelle de l'environnement aux Lois Grenelle 1 et 2	Page 113
• Cap sur la rénovation énergétique	Page 114
• Le secteur privé sensibilisé	Page 114
□ TECV pour un modèle énergétique durable	Page 115
• Rénover mais aussi planifier	Page 115
• Des PCEC...	Page 116
• ... aux PCAET	Page 116
□ La transition énergétique bat la campagne	Page 116
□ TES, tout un programme...	Page 118
□ Patrick Villalon : innovation et anticipation	Page 118
• Précarité énergétique : la lutte s'organise	Page 119
Le développement fulgurant des énergies renouvelables	Page 120
• L'éolien, vent porteur	Page 120
□ Une chute qui fait la Une	Page 120
• Grand beau temps pour le photovoltaïque	Page 121
□ La chaleur aussi...	Page 122
• Vendée Énergie, bras armé des EnR	Page 122
• La méthanisation, nouvelle branche du bouquet énergétique	Page 123
En route vers des mobilités durables et décarbonées	Page 124

● Précurseur de l'électromobilité	Page 124
□ L'interopérabilité, une réalité	Page 126
□ Du Vendée Électrique Tour au Vendée Énergie Tour	Page 126
● En 2020, une centaine de bornes sur tout le territoire	Page 127
● Le bioGNV trace son sillon	Page 128
● L'immense défi de l'hydrogène vert	Page 129
● De la production à la distribution : un circuit vertueux	Page 129
● Avec H2Ouest, bâtir tout un écosystème	Page 130
□ Le véhicule à hydrogène c'est quoi ?	Page 130
□ Hydrogène vert vs hydrogène gris	Page 131
□ Lhyfe donne vie à l'hydrogène vert et local	Page 131
PARTIE V	
Et dans 70 ans ?	Page 134
Bienvenue en 2090 !	
Contribution d'Alain Leboeuf	Page 136
En 2090, le soleil se lève toujours à l'Est	
Contribution de Bernard Lemoult	Page 138
Vers des potagers énergétiques et des Maisons de l'énergie	
Contribution des équipes de la FNCCR, autour de Pascal Sokoloff et Charles-Antoine Gautier	Page 140
POSTFACE PAR LAURENT FAVREAU, président du SyDEV	Page 145
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	Page 146
TABLE DES MATIÈRES	Page 148
REMERCIEMENTS	Page 157
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES / DOCUMENTS	Page 158
OURS	Page 160
CONTINUONS À ÉCRIRE L'HISTOIRE ENSEMBLE...	



Laurent Favreau remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à la création de cet ouvrage.

Il remercie en particulier Jean-Claude Merceron, Alain Lebœuf, Xavier Pintat, Pascal Sokoloff, Charles-Antoine Gautier, Michel Lebœuf, Gérard Rivoisy, André Roturier, Philippe Batot, François Durand, Bernard Lemoult pour leurs contributions et leurs témoignages.

Pour la mise à disposition iconographique, il remercie Thierry Heckmann, Christelle Airaud, Emmanuelle Roy, Archives départementales de la Vendée • Benoît Marie, Stéphanie Kill, CAUE de la Vendée • Véronique Defremont, Centre minier de Faymoreau • Anton Lavigne, archives municipales des Sables d'Olonne • Catherine Henry, Association négaWatt • Olivier Loizeau, Vendée Énergie • Patrick Guéguen, APNO • Pascal Baudry, Photographe.

Il remercie enfin Arnaud Berthonnet ainsi que les membres du comité de lecture, Pascal Berzosa, Patrick Villalon, Claude Drappier, Isabelle Doat, Stéphanie Minier, Sarah Casseron.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES / DOCUMENTS

Première de couverture, © SyDEV - P. Baudry photographe • Rabat : © SyDEV - P. Baudry photographe • Page 3 © FNCCR • Page 6 © inSiglo • Page 8 © inSiglo • Page 9 © inSiglo • Page 10 © inSiglo • Page 11 © inSiglo • Page 12 © inSiglo • Page 13 © inSiglo • Page 14 © inSiglo • Page 15 (g) Archives départementales de la Vendée - Vendée dictionnaire biographique et album. - Paris : E. Flammarion, [ca 1905] - pl. [XI] / (d) © inSiglo • Page 16 © inSiglo • Page 17 © inSiglo • Page 18 (h vers b) Archives départementales de la Vendée - 20 Fi 191-15 Collection Ramuntcho – 6 Fi 417 – 20 Fi 153-3 Collection Ramuntcho • Page 19 Archives départementales de la Vendée - 89 Fi 128-2 (vue 1) • Page 21 © Centre minier Faymoreau • Page 22 Archives départementales de la Vendée - 6 Fi 1112 • Page 24 (h) Fonds EthnoDoc-Arexcpo / (b) Archive SyDEV • Page 25 © Centre minier Faymoreau • Page 26 Archives départementales de la Vendée - Notices et portraits, Assemblée nationale (1928), [Arch. dép. Vendée, BIB ADM PA 34/4] • Page 27 (h) Archive SyDEV / (b) © inSiglo • Page 28 Archive SyDEV • Page 29 © inSiglo • Page 30 Archives départementales • Page 31 (g) Archive SyDEV / (d) Collection Historial de la Vendée, Les Lucs-sur-Boulogne – Cliché Valentin Roussière © Conseil départemental de la Vendée – Conservation départementale des musées • Page 32 Archive SyDEV • Page 34 Archives départementales de la Vendée - 6 Fi 173 • Page 35 (d) Archives départementales de la Vendée - Vendée. Dictionnaire biographique et album (1905) - [Arch. dép. Vendée, BIB 1544] / (b) Archive SyDEV • Page 36 (h) Archive SyDEV / (b) Archives départementales de la Vendée - 1 Num20 3/97 • Page 37 Fonds EthnoDoc-Arexcpo • Page 39 Défenses allemandes sur la plage, septembre 1944.Coll. Archives municipales des Sables d’Olonne, cote 16 Fi. • Page 41 Archive SyDEV • Page 42 Archives départementales de la Vendée - 2num78_307_0029 = Collection Ramuntcho [Arch. dép. Vendée, 20 Fi 307-4] • Page 44 (g) Archives départementales de la Vendée - 2num214_ lot09_0002 = Arch. dép. Vendée, fonds Rapilliard, 63 Fi 9 / (d) Archive SyDEV • Page 45 © inSiglo • Page 46 Archives SyDEV • Page 47 Archive SyDEV • Page 49 (d) Archive SyDEV / (b) © inSiglo • Page 50 (d) Archive SyDEV / (g) Archives départementales de la Vendée - 4Num210_BIB1544_087 Vendée. Dictionnaire biographique et album (1905) - [Arch. dép. Vendée, BIB 1544] • Page 51 Archives SyDEV • Page 52 Archives SyDEV • Page 53 Archive SyDEV • Page 54 Archives départementales de la Vendée - Collection Ramuntcho [Arch. dép. Vendée, 20 Fi 254-1] • Page 55 (d) © inSiglo / (b) Archive SyDEV • Page 56 ©DR • Page 57 © inSiglo • Page 58 Archive SyDEV • Page 59 (h) Archive SyDEV / (b) © inSiglo • Page 60 © inSiglo • Page 62 A-9414/1 Le Général de Gaulle aux Sables d’Olonne. 200565/Keystone/18/MM/. Coll. Archives municipales des Sables-d’Olonne, cote 100 Fi. • Page 63 © inSiglo • Page 64 (d) A l’industrie, La Vendée offre ses bras - Archives départementales de la Vendée - BIB C 58-5 / (b) Archives départementales de la Vendée Notices et portraits, Sénat (1974), [Arch. dép. Vendée, BIB ADM PA 33/5] • Page 65 © APNO Bulletin spécial nucléaire 1975 • Page 67 © inSiglo • Page 68 © inSiglo • Page 69 2num213_0022 Cliché LAPIE - Groupe Editor [Arch. dép. Vendée, 51 Fi 22] • Page 71 2Num268_164_lot02_0001 Cliché Roger Henrard - CAUE de la Vendée [Arch. dép. Vendée, 79 Fi 58 1963] • Page 72 © SyDEV-P. Baudry-Photographe • Page 74 (g) Archive SyDEV / (d) © Conseil départemental de la Vendée • Page 75 Archives SyDEV • Page 76 Archive SyDEV • Page 77 Archives SyDEV • Page 78 © SyDEV - P. Baudry – Photographe • Page 79 Archive SyDEV • Page 80 Archive SyDEV • Page 81 Mairie des Sables d’Olonne, ca 1994.Coll. Archives municipales des Sables d’Olonne, cote 18 Fi. • Page 82 © SyDEV - AEC 75008 Paris • Page 83 © SyDEV - J. Lesage – Photographe • Page 84 © SyDEV - J. Lesage – Photographe • Page 85 Archive SyDEV (g) / (d) © SyDEV J. Lesage – Photographe • Page 86 © SyDEV • Page 87 © SyDEV • Page 89 © SyDEV J. Lesage – Photographe • Page 90 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 92 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 93 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 94 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 95 (h) © SyDEV P. Baudry – Photographe / (b) © SIÉML • Page 96 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 97 © SyDEV •

Page 98 © SyDEV • Page 99 Archives SyDEV / © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 100 © SyDEV – Double Mixte – David Levron – Photographe • Page 101 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 102 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 103 © SyDEV • Page 104 (g) © SyDEV P. Baudry – Photographe / (d) © SyDEV • Page 105 © SyDEV • Page 106 (h) © SyDEV / (b) © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 107 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 108 © SyDEV • Page 109 © SyDEV • Page 110 © Vendée Numérique • Page 111 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 112 © Association négaWatt • Page 113 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 114 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 115 (g) © SyDEV / (d) © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 116 © SyDEV • Page 117 © SyDEV – Double Mixte – David Levron – Photographe • Page 118 (g) © SyDEV P. Baudry – Photographe / (d) © SyDEV • Page 119 © SyDEV – AVMS • Page 121 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 122 (g) © SyDEV P. Baudry – Photographe / (d) © Vendée Energie • Page 123 © Balloon Photo pour Méthavie • Page 124 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 125 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 126 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 127 (h) © SyDEV / (b) © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 128 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 129 © SyDEV – Peuplades.fr • Page 130 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 131 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 133 © SyDEV – SOG Solar • Page 134 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 136 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 137 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 138 © Bernard Lemoult • Page 139 © SyDEV P. Baudry – Photographe • Page 140 © FNCCR • Page 145 © SyDEV P. Baudry – Photographe. • © FNCCR • Dernière de couverture © SyDEV – Laure & Sophie.

(h) : haut / (b) : bas / (d) : droite / (g) : gauche

EDITÉ PAR LE SyDEV*

Directeur de la publication : [Laurent Favreau](#), président du SyDEV
Co-directeur de la publication : [Patrick Villalon](#), 1^{er} vice-président



Conception éditoriale / rédaction : [Arnaud Berthonnet](#)
docteur en histoire économique et sociale de l'université Paris-Sorbonne, fondateur d'InSiglo
(www.insiglohistoireentreprise.com), agence de communication historique et éditeur

Co-rédaction / coordination : [Isabelle Doat](#), communication éditoriale entreprises et collectivités - SyDEV,
service communication, [Stéphanie Minier](#), [Sarah Casseron](#)



Direction artistique / mise en page : [Peuplades.fr](#) – La Rochelle

Impression : [Imprimerie Rochelaise](#)  10-31-1240

Depôt légal septembre 2021

Tous droits réservés

* *Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée - 3 rue du Maréchal Juin - CS 80040 - 85036 La Roche-sur-Yon Cedex - www.sydev-vendee.fr*

CONTINUONS À ÉCRIRE L'HISTOIRE ENSEMBLE...

Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Cené, Bouin, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Sallertaine, Saint-Gervais, Saint-Christophe-du-Ligneron, Saint-Urbain, **Challans Gois Communauté** • Barbâtre, La Guérinière, L'Épine, Noirmoutier-en-L'Île, **Communauté de communes de L'Île de Noirmoutier** • **L'Île d'Yeu** • Aubigny-les-Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Landeronde, La Roche-sur-Yon, Le Tablier, Moulleron-le-Captif, Nesmy, Rives-de-L'Yon, Thorigny, Venansault, **La Roche-sur-Yon Agglomération** • Les Sables d'Olonne, L'Île d'Olonne, Sainte-Foy, Saint-Mathurin, Vairé, **Les Sables d'Olonne Agglomération** • La Barre-de-Monts, Le Perrier, Notre-de-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Soullans, **Communauté de communes Océan-Marais de Monts** • Beaulieu-sous-la-Roche, La Chapelle-Hermier, Les Achards, Le Girouard, Martinet, Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes, **Communauté de communes du Pays des Achards** • Bournezeau, Chantonay, Rochetretoux, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges, Sainte-Cécile, Sigournais, **Communauté de communes du Pays de Chantonay** • Auchay-sur-Vendée, Bourneau, Doix-les-Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, Le Langon, Les Velluire-sur-Vendée, L'Hermenault, Longèves, L'Orbrie, Marsais-Sainte-Radégonde, Mervent, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, Petosse, Pissotte, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-La-Salle, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Valérien, Sérigné, Vouvant, **Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée** • Antigny, Bazoges-en-Pareds, Breuil-Barret, Cezais, Cheffois, La Chapelle-aux-Lys, La Châtaigneraie, La Tardière, Loge-Fougereuse, Marillet, Menomblet, Moulleron-Saint-Germain, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-des-Noues, Saint-Maurice-le-Girard, Saint-Pierre-du-Chemin, Saint-Sulpice-en-Pareds, Thouarsais-Bouildroux, **Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie** • Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds, Vendrennes, **Communauté de communes du Pays des Herbiers** • Chanverrie, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents, **Communauté de communes du Pays de Mortagne** • Chavagnes-les-Redoux, La Meilleraie-Tillay, Le Boupère, Monsireigne, Montournais, Pouzauges, Réaumur, Saint-Mesmin, Sèvremont, Tallud-Sainte-Gemme, **Communauté de communes du Pays de Pouzauges** • Bazoges-en-Paillers, Chauché, Chavagnes-en-Paillers, Essarts-en-Bocage, La Copechagnière, La Merlatière, La Rabatelière, Les Brouzils, Saint-André-Goule-d'Oie, Saint-Fulgent, **Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts** • Brem-sur-Mer, Bretignolles-sur-Mer, Commequiers, Coëx, Givrand, La Chaize-Giraud, L'Aiguillon-sur-Vie, Landevieille, Le Fenouiller, Notre-Dame-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Maixent-sur-Vie, Saint-Révérend, **Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie** • Bessay, Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, Chasnaïs, Château-Guibert, Corpe, Grues, Lairoux, La Bretonnière-la-Claye, La Caillère-Saint-Hilaire, La Chapelle-Thémer, La Couture, La Faute-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer, La Jaudonnière, La Réorthe, La Taillée, La Tranche-sur-Mer, Le Gué-de-Velluire, Les Magnils-Reigniers, Les Pineaux, L'Île-d'Elle, Luçon, Mareuil-sur-Lay, Moreilles, Moutiers-sur-le-Lay, Nalliers, Péault, Puyravault, Rosnay, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Etienne-de-Brillouet, Sainte-Gemme-la-Plaine, Sainte-Hermine, Saint-Jean-de-Beugné, Saint-Juire-Champgillon, Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, Saint-Michel-en-L'Herm, Sainte-Pexine, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Thiré, Triaize, Vouillé-les-Marais, **Communauté de communes Sud Vendée Littoral** • Cugand, La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers, Terres de Montaigu, **Communauté de communes Montaigu-Rocheservière** • Angles, Avrillé, Curzon, Grosbreuil, Jard-sur-Mer, La Boissière-des-Landes, La Jonchère, Le Bernard, Le Champ-Saint-Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Cyr-en-Talmondais, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Graon, Saint-Vincent-sur-Jard, Talmont-Saint-Hilaire, **Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté** • Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Faymoreau, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Puy-de-Serre, Rives-d'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond, Vix, Xanton-Chassenon, **Communauté de communes Vendée Sèvre Autise** • Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, Falleron, Grand'Landes, La Genétouze, La Chapelle-Palluau, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Maché, Palluau, Saint-Denis-la-Chevasse, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Paul-Mont-Pénit, **Communauté de communes Vie et Boulogne**.



*Traçons la voie
de l'énergie vendéenne*